

Alger : un immeuble s'effondre, trois morts et deux blessés P. 4

L'ASSOCIATION DE PROTECTION DU CONSOMMATEUR ACCUSE

Des «lobbies» derrière la crise avicole

Lire l'article de R. N. page 2

Le Quotidien

D'ORAN

Edition Nationale d'Information

ACTUALITÉ AUTREMENT

■ Moralisation de la société et lutte contre la corruption : réhabiliter la Cour des comptes

ABDERAHMANE MEFTOUL



■ La notion de littérature

ABDELKADER GATTOUCHI

■ Livres : éternel «système» !

BELKACEM AHcene DJABALLAH



Aïn Defla : trois enfants morts suite à une fuite de gaz P. 4

Nous sommes tous des survivants

DJAMEL LABIDI



■ Les perspectives de développement de l'assurance Takaful en Algérie

HADJ MAHAMED AHMED



■ Montebourg et l'impensé du PS

AKRAM BELKAÏD

■ Le gouvernement est-il décidé à rapatrier l'argent détourné par les oligarques et autres délinquants en «col blanc», quoi qu'il en coûte ?

CHERIF ALI



■ Le Système Financier Algérien pour une nouvelle architecture budgétaire

SAHEB BACHAGHA

P. 5 à 12

L'association de protection du consommateur accuse Des «lobbies» derrière la crise avicole



R. N.

L'association de protection du consommateur et de son environnement (APOCE) a accusé, dans un communiqué publié sur sa page Facebook, des «lobbies» de prolonger la crise avicole».

«Les lobbyistes cherchent à prolonger la crise avicole», écrit l'association qui fait état de l'augmentation du prix du poussin qui «a atteint 230 DA chez le fournisseur», pouvant aller jusqu'à «260 DA en calculant le transport pour le livrer à l'éleveur», ajoute la même source.

Pour l'APOCE, le prix du poussin doit être ajusté «dans la fourchette de 50 à 70 dinars», lit-on dans le communiqué. «L'une des conséquences de (cette hausse) est que le poulet arrive au consommateur à des prix records», ajoute encore l'association.

L'APOCE s'interroge sur l'annonce faite «il y a quelques jours» concernant un «accord (qui) avait été trouvé entre le ministère de l'Agriculture et les producteurs pour limiter le prix du poussin à 120 dinars», et estime que les «vendeurs n'ont pas respecté ce qu'ils avaient promis».

Rappelons à ce sujet que le ministère de l'Agriculture et du Développement rural avait annoncé, le mardi 5 octobre, un «accord avec les opérateurs économiques spécialisés dans la production de poussins, portant réduction du prix des poussins considérés comme un des principaux intrants dans la filière avicole». «Les producteurs ont convenu de réduire le prix du poussin à compter de mardi après-midi, ce qui se répercute sur les prix de la volaille une fois la période de production achevée», avait annoncé le Secrétaire général (SG) du ministère, Salah Chouaki.

A cette période déjà, le prix du poussin était passé de 120 à 180 DA, provoquant ainsi une hausse considérable des prix des viandes blanches. Le prix du kilo

gramme de poulet a dépassé depuis quelque temps la barre des 500 DA, atteignant jusqu'à 530 DA. Par ailleurs, et compte tenu de cette situation, l'APOCE appelle à prendre des mesures «rapides» à travers l'ouverture de «l'importation exceptionnelle de poussins de chair, et non pas d'œufs fécondés comme certains le recommandent pour faire persister la pénurie». L'association appelle aussi à «lever les obstacles administratifs et bancaires pour réguler le marché et casser la position dominante d'un groupe de producteurs qui contrôle désormais le marché du poussin». Elle considère que le prix du poussin à 260 DA «est injustifié» et «qu'il y a de grandes manipulations pour maintenir des marges bénéficiaires extravagantes».

RÉDUIRE L'IMPORTATION D'INTRANTS

A noter, comme l'avait expliqué le SG du ministère de l'Agriculture, que la filière est passée par une «conjuncture difficile» en raison, entre autres, du rebond de la grippe aviaire durant le premier semestre de l'année en cours provoquant la perte d'un million de poussins». Sans oublier la crise sanitaire due au Covid-19 qui a entraîné des «perturbations dans les chaînes de production de différentes filières, dont l'aviculture», ainsi qu'une hausse sensible des prix des facteurs de production sur les marchés mondiaux, notamment en ce qui concerne les aliments pour bétail et les matières premières comme le maïs et le soja.

Le même responsable avait annoncé la mise en œuvre sur le terrain de programmes d'investissement pour la production des matières premières actuellement importées, dont un programme de production de maïs dans les régions du sud du pays conformément à la feuille de route du secteur pour la période 2020-2024.

Covid-19 Le même dispositif reconduit pour 21 jours

Le Premier ministre, ministre des Finances, M. Aïmene Benabderahmane, a décidé de reconduire le dispositif actuel de protection et de prévention pour une période de 21 jours, à compter de ce mercredi, dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Coronavirus (Covid-19), indique mardi un communiqué des Services du Premier ministre, dont voici le texte intégral.

«En application des instructions du Président de la République, Monsieur Abdelmadjid Tebboune, chef supérieur des Forces armées, ministre de la Défense nationale, et au terme des consultations avec le comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus (Covid-19) et l'autorité sanitaire, le Premier ministre, Monsieur Aïmene Benabderahmane, a décidé des mesures à mettre en œuvre au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie du Coronavirus Covid-19. S'inscrivant toujours dans l'objectif de préserver la santé des citoyens et à les préparer contre tout risque de propagation du Coronavirus (Covid-19), ces mesures visent, au regard de la situation épidémiologique, à reconduire le dispositif actuel de protection et de prévention.

Le dispositif actuel de protection et de prévention est reconduit pour une période de vingt et un (21)

jours, à compter du mercredi 10 novembre 2021. Le Gouvernement rappelle les recommandations du comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus et de l'autorité sanitaire qui insistent sur la prudence et l'extrême vigilance que les citoyens doivent observer, en soulignant que la baisse du taux d'incidence de l'épidémie durant cette période, ne signifie pas que le risque soit totalement écarté, alors que beaucoup de régions dans le monde connaissent le début d'une nouvelle vague de la pandémie.

C'est pourquoi, le Gouvernement exhorte les citoyens à éviter les postures de relâchement et de poursuivre, de manière rigoureuse, le respect des gestes barrières, notamment le port obligatoire du masque et l'observation des règles d'hygiène, ainsi que l'application stricte des différents protocoles sanitaires adoptés par le comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus et dédiés aux différentes activités économiques, commerciales et sociales. Il rappelle, une fois de plus, l'importance de la vaccination qui connaît un faible rythme d'évolution, malgré la disponibilité de millions de doses de vaccin, alors qu'elle constitue le meilleur moyen de prévention et de protection des citoyens et de la so-

cieté en général. Comme elle demeure l'élément essentiel concourant à la normalisation de la situation et au maintien des activités économiques et sociales.

Dans ce cadre et en attendant la mise en place du Passe-Sanitaire en vue d'accéder à certains espaces publics et à l'effet d'encourager la dynamique de vaccination, les pouvoirs publics ont décidé d'exiger, dans la perspective d'ouvrir les enceintes sportives aux spectateurs, la présentation d'un certificat de vaccination comme condition d'accès à ces infrastructures au moment de l'acquisition du billet et de l'accès aux stades.

À l'occasion du déroulement du prochain match de l'équipe nationale et suite à l'accord donné pour permettre à 14.000 spectateurs d'assister à cette rencontre, le public intéressé est informé de la mise en œuvre de cette mesure, qui sera également applicable aux autres manifestations sportives avec des jauges adaptées à la capacité de chaque enceinte sportive. Enfin, le Gouvernement réitère ses appels en direction des citoyennes et des citoyens non encore vaccinés à l'effet de participer massivement aux campagnes de vaccination qui se poursuivent à travers le territoire national et ce, dans l'objectif de préparer nos concitoyens de la gravité des effets de cette pandémie sur les plans sanitaire, économique et social».

Coronavirus 124 nouveaux cas et 6 décès

Cent vingt-quatre (124) nouveaux cas confirmés de coronavirus (covid-19), 74 guérisons et 6 décès ont été enregistrés ces dernières 24 heures en Algérie, a annoncé mercredi le ministère de la Santé dans un communiqué.

Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 207509, celui des décès à

5960, alors que le nombre de patients guéris est passé à 142406 cas.

Par ailleurs, 19 patients sont actuellement en soins intensifs, a précisé la même source.

En outre, 30 wilayas n'ont recensé aucun cas durant les dernières 24 heures, 13 autres ont enregistré de 1 à 9 cas, tandis

ANALYSE

Abdelkrim Zerzouri

Le discours du Makhzen, ou sa stratégie communicationnelle, démontre ces derniers mois à l'ombre d'une accentuation de la crise dans ses relations avec l'Algérie ne cadre pas avec ses actes provocateurs à l'encontre de l'Algérie. Tout est fait pour présenter le voisin comme un État violent, qui cherche la guerre, alors que le Maroc présente tous les gages de la sagesse. De la «main tendue» du Royaume à l'absence de toute réaction face à la lourde charge du lâche assassinat de trois ressortissants algériens à la frontière entre la Mauritanie et les territoires libérés du Sahara occidental, le Maroc fait le dos rond, affichant une pondération qui cherche visiblement à faire saillir l'emportement des autorités algériennes. Mais, personne n'est dupe de ce faux visage du Maroc qui, dans les faits, multiplie les hostilités violentes contre son voisin.

Pour ne citer que les derniers faits à retenir dans ce contexte, rappelons les tentatives de division du territoire national lorsque l'ambassadeur du Maroc aux Nations Unies parle d'autodétermination à donner au «vaillant peuple de Kabylie», selon les propos du concerné, ainsi que les déclarations du ministre israélien des Affaires étrangères à partir du Maroc où il a laissé entendre, en parfait accord avec le ministre marocain des Affaires étrangères, que l'Algérie déstabilise la région du Maghreb, sans parler de la «guerre de la drogue», en cours depuis plusieurs décennies, et à travers laquelle le Maroc tente d'empoisonner la jeunesse du pays voisin. Sournoisement, le Maroc veut jouer

les rôles les plus sages, alors qu'il est à l'origine de toute la tension entre les deux pays, aujourd'hui et hier. Cela ne trompe personne. Et il y a en

core des signes qui trahissent ce sage comportement du Maroc, particulièrement cette tendance effrénée aux achats de matériel militaire. Acquisition de drones, de systèmes de surveillance aérienne, recrutement massif au sein de l'Armée, construction de bases militaires, allant jusqu'à afficher une franche volonté d'acheter le système anti-missile «dôme de fer» israélien, le Maroc ne lésine plus sur les moyens pour se doter en armement et renforcer les capacités militaires de ses troupes.

Un élan qui s'inscrit dans la durée, puisque le projet de loi de finances 2022, qui a été présenté récemment par le gouvernement, prévoit une augmentation historique du budget militaire, «le plus grand de l'histoire du Maroc», selon un constat qui n'échappe pas aux observateurs. Une course à l'armement dévoilant une peur panique d'un Makhzen qui se prépare à la guerre, en totale contradiction avec la posture sage et tranquille qu'il tente de commercialiser. L'Algérie consacre également un important budget pour les dépenses militaires, mais c'est un fait traditionnel qui n'a rien à voir avec de quelconques circonstances nées des derniers développements sur la scène régionale. Toutefois, force est de reconnaître qu'il s'agit de décisions souveraines, autant pour l'Algérie que pour le Maroc. Il faut juste ne pas faire porter excessivement le rôle de méchant à autrui quand on est soi-même certifié élève du diable.

Défis internationaux Pour une diplomatie plus offensive

L'essentiel et le plus important des travaux de la conférence des chefs de missions diplomatiques et consulaires à l'étranger ont été exprimés, débattus et critiqués durant les trois jours pendant huit plénières tenues à huis clos.

R. N.

Excluant les représentants des médias nationaux et internationaux «comme cela se fait de par le monde», nous ont précisé les responsables de la communication du département ministériel de Ramtane Lamamra, les plénières tenues à huis clos ont enregistré, apprend-on, de profondes divergences de vue sur des questions substantielles devant être traitées, comprises, portées et défendues par la diplomatie algérienne là où elle est accréditée à travers le monde.

« Sécurité régionale et internationale (ensembles maghrébin et saharien, terrorisme)»; «L'Algérie dans le monde arabe et en Afrique, facteur de paix et de développement sur les scènes globale et régionales»; «Le nouveau paradigme»; «Coopération avec les pays et les institutions européens et les grands partenaires de l'Algérie»; «Coopération multilatérale»; «Communauté nationale à l'étranger, partie prenante au changement»; «Diplomatie économique au cœur du nouveau paradigme»; «Introspection critique de la diplomatie algérienne», sont les thématiques exposées et débattues lors de ces huis clos très hermétiques. Si toutes traitent de thèmes d'actualité et d'importance cruciale pour l'Algérie en ces temps de fortes perturbations politiques, militaires et sécuritaires, la première en est la principale tant le monde mais surtout la région est secouée par des perturbations, menaces, dangers et instabilité qui visent le pays après que beaucoup d'autres avant lui les ont subies. « L'Algérie se situe dans un espace géopolitique perturbé et non stable.

Certaines forces étrangères œuvrent en défaveur des peuples de la région», avaient noté des responsables des services de sécurité tout au début de son examen.

L'ENCERCLEMENT DE L'ALGÉRIE

Les intervenants ont tenu à affirmer que «l'Algérie est limitrophe au sud à la bande sahélienne où le terrorisme transnational, sa recrudescence, le crime organisé, la dégradation effrénée de la sécurité (...), à l'est à la Libye qui a été noyée depuis 2011 après les frappes de l'OTAN, dans un bourbier sécuritaire, les mercenaires étrangers et les ingérences intempestives de nombreux pays et à la Tunisie où depuis le 25 juillet dernier, la situation est devenue plus instable et risque de provoquer des mouvements sociaux et autres révoltes, à l'ouest à la Mauritanie dont la stabilité est précaire parce qu'elle risque de devenir une zone de repli pour les groupes terroristes en provenance du Mali et cible d'attentats, et le Maroc dont l'hostilité n'est plus à démontrer et dont l'officialisation des relations

avec Israël est devenue le facteur et dangereux pour toute la région ». Les accords du royaume avec Israël sur son acquisition de drones et d'autres équipements militaires de dernière génération, la formation de Marocains par des spécialistes de Tel-Aviv en cybercriminalité et dans la guerre de 4^e génération, le déclenchement des conflits armés après la violation du cessez-le-feu le 13 novembre 2020 à Gargarat seront, selon les spécialistes de la sécurité, inévitablement suivis par d'autres provocations dans un prochain avenir(...). L'on pense que l'Algérie ne répondra pas par la guerre après l'assassinat de trois de ses ressortissants à Bir Lahoul le 1^{er} novembre dernier, «autrement, elle participera dans la mise en œuvre de plans machiavéliques minutieusement préparés par des forces qui veulent justement pousser les deux pays voisins à s'entre-tuer ». Les spécialistes de la sécurité affirment toutefois que «les facteurs de riposte doivent être bien pensés et efficaces ». Il est avancé en préambule de toute réaction de part et d'autre des voisins que « la région ne peut pas supporter plus d'une force ». Mais, « celle de l'Algérie est particulièrement visée pour l'empêcher d'être ce facteur qui participe grandement à la stabilité de la région ». L'approche semble être partagée par de nombreux pays occidentaux mais aussi arabes, du Moyen-Orient, par leurs influences néfastes qui servent de courroie de transition aux dangereuses tentatives de déstabilisation qui visent l'Algérie. Ce genre de tentatives sont aussi « portées à l'intérieur du pays par des milieux pas vraiment occultes et qui menacent depuis un certain temps à provoquer l'implosion de la société et l'atteinte à sa cohésion ».

«LA SÉCURITÉ NATIONALE DANS LE MONDE ARABE EST FORTEMENT MENACÉE»

L'évidence pour l'Algérie est que « la posture du Maroc est celle d'un ennemi dans le sens plein du terme, ce qui est d'une extrême gravité pour la région ».

Les spécialistes des questions sécuritaires relèvent que « les crises régionales ont engendré comme conséquences un vide politique au niveau des pays en crise et en même temps une polarisation d'Etats étrangers, ce qui a donné forcément l'absence d'espaces de dialogue, ce qui a permis à des forces étrangères d'adapter leur politique étrangère en relation avec ces conflits ».

Pour les diplomates « les pays du Golfe qui se gargarisent de discours sur la liberté des peuples et le respect de leur souveraineté et leur indépendance, participent militairement (cas du Yémen

et la Libye) à les broyer avec la bénédiction des Occidentaux ». Nos spécialistes s'accordent à soutenir que « la sécurité nationale dans le monde arabe est fortement menacée après l'officialisation des relations de certains pays avec Israël ». L'évocation de « la sécurité nationale dans le monde arabe à la lumière des nouvelles évolutions (normalisation avec Israël) » laisse penser qu'elle sera exposée lors de la 31^e réunion ordinaire du sommet des chefs d'Etat arabes prévu en mars prochain à Alger. Un sommet qui risque de faire voler en éclats le peu de cohérence de ses membres qui maintiennent artificiellement une organisation panarabe qui marquera la 77^e année de sa création.

Les plénières à huis clos sur « la coopération internationale » et « le rôle de la communauté nationale à l'étranger dans le développement du pays » ont été marquées par des interventions qui portaient en général sur entre autres la révision de l'accord d'association avec l'Union européenne pour en faire « un accord gagnant-gagnant » mais une révision dont certains sont pour et d'autres contre, et des questions récurrentes telles comment rapprocher la diaspora des préoccupations ? « Mais avant il faut que la communauté à l'étranger devienne une réelle et véritable diaspora », comment profiter des compétences nationales à l'étranger ?, les problèmes consulaires, coûts des billets de transport aérien et maritime, le transfert des dépouilles, le visa algérien aux hommes d'affaires étrangers et aux touristes(...).

La diplomatie économique a été, hier, exposée par l'ancien ministre des Finances, Abdelkrim Harchaoui, devenu récemment envoyé spécial pour les dossiers économiques et financiers, en présence des ministres du Commerce, du Transport, de l'Agriculture et certains chefs d'entreprises et d'organisations patronales.

En débat, les difficultés liées à l'exportation des produits algériens, l'attraction des investissements étrangers, le soutien de la diplomatie algérienne pour permettre aux entreprises d'exporter(...). Et l'épineuse question du transfert illicite de l'argent vers l'étranger et la récupération pour laquelle les diplomates devront en convaincre les 15 pays (selon l'ambassadeur Salah Boucha) déjà recensés à cet effet.

Raiña Raïkoum
Amine Bouali

Penser contre soi-même

individus sages et lucides.

L'homme humble et raisonnable est celui qui a intégré le fait de pouvoir se tromper sans renoncer pour autant à l'opportunité de s'amender ultérieurement.

Dans tous les cas, il est bénéfique d'interroger ses certitudes, de ne pas se donner raison automatiquement, de ne pas tomber dans l'auto-satisfaction, bref de penser contre soi-même. Rien ne nous trompe autant que notre jugement» disait le grand Léonard de Vinci.

LA DIFFICILE MISSION DIPLOMATIQUE DE «RENVERSER LES ÉQUILIBRES»

L'autre plénière à huis clos d'hier a abordé «la coopération multilatérale», un atelier animé par Nadir Larbaoui, le nouveau représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies, un poste où Larbaoui est attendu pour renverser des équilibres qui ont souvent été en défaveur de l'Algérie et au profit du Maroc dont les lobbys sont fortement soutenus par des membres permanents du Conseil de sécurité notamment la France et les Etats-Unis sous une lourde influence des lobbys israéliens là où ils se trouvent.

On note que la conférence de Lamamra est intervenue après le vote par le Conseil de sécurité des Nations unies de la résolution 2602 qui confirme la vision du Maroc de son accaparement du Sahara Occidental. Il est, sans nul doute, admis que les diplomates algériens sont mis aujourd'hui face à des situations très complexes au plan régional, international, notamment institutionnel communautaire. «La place de l'Algérie dans le Maghreb et au Sahel » doit être en premier examinée en profondeur pour prévoir des stratégies de « rebondissement » en cas de débordement(...), affirment nos sources. Les propos de Lamamra «l'Algérie est-elle menacée ?» et ses réponses « il n'y a rien d'imaginaire, elle l'est comme tous les autres pays arabes qui ont été déstabilisés » ainsi que son affirmation « je préfère pécher par excès de vigilance que par manque de vigilance » semblent être des sentences pour que la diplomatie algérienne s'arme d'offensive, d'efficacité, d'entrisme, de lobbying pour déjouer tout complot et protéger les intérêts du pays qui sont malmenés à plusieurs niveaux, national, régional et international.

Le premier constat pour toute riposte diplomatique «les Occidentaux ont leur propre stratégie de déstabilisation, les guerres de 4^e génération, les conflits entre pays voisins, les manipulations internes et externes, les facteurs de l'implosion(...) ». Les autorités du pays affirment «on n'a pas de pays amis, il n'y a que des intérêts, ils doivent être convergents avec tous, avec qui on traite, avec nos partenaires...».

Dans son intervention préliminaire

re, l'ambassadeur Larbaoui a souligné à propos du multilatéralisme qu' «il est caractérisé aujourd'hui par une situation de stagnation causée tant par l'absence de réformes de fond lui permettant de faire face aux défis multiples et multidimensionnels auxquels le monde fait face actuellement, que par le jeu des grandes puissances dont les velléités hégémoniques ont freiné voire paralysé l'action multilatérale internationale ».

LE STATUT D'OBSERVATEUR DE L'ALGÉRIE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ (2024-2025), UNE PRIORITÉ POUR LA DIPLOMATIE

Tout en plaident pour « un multilatéralisme inclusif et efficace », il estime que « le multilatéralisme n'a pas occulté en réalité les relations de puissances des États qui restent à la base de la politique internationale.

Les Nations unies sont ainsi dépourvues de capacités de trouver des compromis politiques aux crises et défis et s'emploient à compenser leur inefficacité par des actions humanitaires ».

Les débats au niveau du panel, nous dit-on, ont porté sur « les actions à engager par la diplomatie algérienne et au terme des présentations et discussions un certain nombre de recommandations ont été proposées et convenues axées sur le renforcement du rôle de notre pays au sein des instances internationales multilatérales, à la tête desquelles comme l'a martelé le ministre Lamamra, la mobilisation de tous les efforts et moyens pour la campagne soutenue pour l'accession de notre pays au Conseil de sécurité en tant que membre non permanent au titre du mandat 2024-2025 ».

Une accession qui, est-il souligné, « constitue la priorité de notre action diplomatique au double plan bilatéral et multilatéral pour une consécration de l'Algérie nouvelle partant de son expérience accumulée à travers l'histoire en tant que pays exportateur de paix, de sécurité et de stabilité ».

Avant que le MAECNE ne procède, hier, à la clôture de la conférence, d'autres recommandations relatives à l'ensemble des thèmes exposés devaient être données au corps diplomatique algérien accrédité à l'étranger.

Production de blé dur L'autosuffisance en point de mire

El-Houari Dilmi

« Les dernières précipitations sont venues au bon moment, correspondant avec la campagne labours-semaines qui a été lancée avec un peu de retard après une sécheresse qui a duré plus de six mois », a indiqué, hier mercredi, le chef de département du développement durable de la production nationale à l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC), Noureddine Amrani. Intervenant sur les ondes de la Radio nationale, le même responsable a expliqué que 48 coopératives sur le territoire national sont mobilisés pour la campagne labours-semaines, ajoutant que « plus de 2 millions de quintaux de semences améliorées et certifiées par le Centre National de Contrôle et de Certification des semences et plants, sont disponibles, dont près d'un million qui ont été déjà vendues aux agriculteurs », a-t-il souligné.

Concernant l'orge, le représentant de l'OAIC a expliqué qu'en raison de la faible production de cette céréale, « un cahier des charges a été mis en place cette année, pour obliger les multiplicateurs à livrer toute leur production d'orge (semences et consommation) aux CCLS », a-t-il révélé.



cie globale emblavée, alors que le reste est réparti entre les fellahs et les exploitations agricoles privées. Quant aux engrains, une quantité de deux millions de quintaux est mise à la disposition des coopératives de céréales et de légumes secs (CCLS) pour faire face aux besoins des céréaliculteurs en engrains azotés et phosphatés. Le chef de département du développement durable à l'Office algérien interprofessionnel des céréales a également imputé l'augmentation des prix des engrains au renchérissement des prix du pétrole sur le marché international. « Pour faire face à cette situation, une convention-cadre a été signée avec le groupe ASMIDAL pour mettre à la disposition des fellahs des engrains à des prix soutenus à hauteur de 50% », a-t-il affirmé.

Et pour faire face à la rareté des précipitations par saison agricole, le représentant de l'OAIC a fait état d'un programme en cours sous forme de journées techniques à l'adresse des agriculteurs pour les familiariser avec l'irrigation d'appoint et les moyens d'en tirer un meilleur profit. Une autre formule a été adoptée par le ministère de l'Agriculture et le Développement rural, de concert avec le ministère des Ressources en eau qui « con-

siste à délivrer des autorisations de forage de puits aux fellahs, accompagnées d'un soutien financier de l'Etat pour l'acquisition des équipements d'irrigation, l'objectif étant d'éviter le stress hydrique et assurer la disponibilité de la ressource en eau durant tout le cycle agricole ». Le rendement actuel pour la spéculation de blé dur étant de 18 quintaux à l'hectare, « la stratégie du ministère de tutelle est de doubler ce rendement en incitant les céréaliculteurs à respecter l'itinéraire technique et, surtout l'utilisation des pesticides et fongicides pour protéger leurs cultures », a-t-il expliqué, « avec l'espérance d'arriver à une autosuffisance dès l'année prochaine », a-t-il assuré. Le déficit en production de blé tendre s'explique par le fait que ce genre de culture, qui n'est pas une tradition chez le fellah algérien, se fait majoritairement dans les wilayas de l'ouest du pays, là où les précipitations manquent le plus justement », a encore expliqué Noureddine Amrani, ajoutant que « la solution est celle de changer de mode alimentaire, en diminuant de la consommation de la farine, d'abord parce que c'est un aliment pas très bon pour la santé, mais aussi beaucoup gaspillé », a-t-il conclu.

Affaire de corruption d'Ali Haddad Youcef Yousfi condamné à un an de prison avec sursis

La première chambre pénale de la Cour d'Alger a condamné, mercredi, à un (1) an de prison avec sursis, l'ancien ministre de l'Industrie, Youcef Yousfi et l'ancien directeur de la Jeunesse et des sports de la wilaya de Tizi-Ouzou, Iltache Abderrahmane, poursuivis pour des faits de corruption, notamment pour abus de fonction dans l'affaire de l'homme d'affaires Ali Haddad. Le Procureur général près la Cour d'Alger avait requis deux ans de prison ferme assortie d'une amende de 500.000 DA à l'encontre de Youcef Yousfi, et 3 ans de prison ferme assortie de la même amende à l'encontre de l'ancien directeur de la Jeunesse et des sports de Tizi-Ouzou.

Les accusés sont poursuivis notamment pour abus de fonction dans l'affaire de l'homme d'affaires Ali Haddad.

Nous sommes tous des survivants

Les crises algéro-françaises fonctionnent comme des aiguillons de la mémoire historique algérienne. À chacune d'elles la mémoire des crimes coloniaux français revient, s'exacerbe, s'approfondit, se développe. Et c'est particulièrement visible pour cette toute dernière crise. Au fond, c'est ainsi que se fait l'Histoire, dans les conflits, dans les affrontements, dans les ruptures, non pas l'Histoire des livres, mais celle des peuples, un patrimoine, une conscience collective, une culture nationale.

Par Djamel Labidi

La particularité de la crise actuelle c'est que nous refaisons tous ensemble la lecture aussi bien de la lutte de libération nationale que de la longue résistance de nos aïeux au colonialisme. C'est le temps qui construit les épées historiques. Au fur et à mesure qu'il passe, le récit de la lutte de libération nationale prend de plus en plus d'ampleur, de plus en plus de profondeur, de densité, d'héroïsme. Tous les jours nous parvenant désormais des témoignages du combat de libération, comme une source intarissable. C'est aujourd'hui un nouveau moment du récit historique, celui où, au-delà des chefs prestigieux que nous n'avons cessé de célébrer, apparaît la multitude des héros anonymes. Ils prennent désormais un visage, ils prennent vie, on les raconte, ils deviennent chacun une légende, ils étaient partout, sur chaque pouce du territoire, dans le fond de l'Algérie, dans ses montagnes, ses forêts, ses campagnes, dans les sables des dunes et les roches du Hoggar, dans les oasis, dans les douars, dans les villes et les villages, ils étaient partout car ils étaient le peuple-héros. Chaque lieu, chaque pierre du pays désormais parle et on comprend mieux la défaite française. Elle était inéluctable n'en déplaise à ceux qui aujourd'hui encore, y compris cachés parmi nous, veulent l'amenuiser.

LES ANCÊTRES

On découvre émerveillés cette richesse infinie du combat libérateur et à quel point, en fait, on a pu lasous-estimer. On découvre aussi en même temps l'horreur des crimes du colonialisme, non pas comme des incidents, non pas comme des accidents mais comme une continuité depuis ce jour funeste de 1830, où la bête immonde débarqua sur notre terre.

C'est ce qui est nouveau, différent aujourd'hui. Notre regard à tous embrasse la lutte anticoloniale dans son unité historique, comme une totalité. Nous revenons vers les ancêtres et leur résistance opiniâtre, inlassable, surhumaine.

Nous découvrons alors, nous prenons conscience tous ensemble, intensément, que nous avons fait l'objet d'une tentative de génocide. Nous découvrons que nous sommes tous des survivants. Nous sommes saisis d'une indignation inextinguible et d'une colère sans limite, mais aussi d'une reconnaissance, d'une affection, d'une tendresse infinies pour nos aïeux qui nous ont permis de survivre.

Karim Lounès a écrit au sujet de ce projet génocidaire un texte édifiant (*). En voici quelques extraits.

- Après la destruction d'Alger, «Les villes alentour sans défense sont pillées, vidées de leurs populations, des villages du monde rural disparaissent, les récoltes sont incendiées. Les chemins de l'exode sont jonchés de corps d'enfants, de femmes, de malades, de vieillards.»

- En 1832, quand Savary, duc de Rovigo, fait massacrer, en représailles d'un vol, la totalité de la tribu des Ouffas, il ordonne : «Des têtes... Apportez des têtes, bouchez les conduites d'eau crevées avec la tête du premier bédouin que vous rencontrerez.»

Le général Bugeaud donne pour consigne à ses hommes liges - Cavaignac, Saint-Arnaud, Canrobert, Pélissier - : «Enfumez-les comme des renards.» Et quand Pélissier revient, mission accomplie, de son enfumage de la grotte du Dahra où sont morts plus d'un millier d'hommes, de femmes et d'enfants, il a ce mot, pour répondre à quelques bonnes consciences inquiètes : «La peau d'un seul de mes tambours avait plus de prix que la vie de tous ces misérables.»

Alexis de Tocqueville : »Que signifie coloniser ? C'est un nombre plus ou moins considérable de personnes des deux sexes, envoyées dans un pays pour l'habiter, le peupler, en défricher les terres, les cultiver, au profit des nouveaux venus ; en un mot, une population nouvelle qui vient heurter de front tous les intérêts des indigènes.»

- Pour l'historien Olivier Le Cour Grandmaison, «la colonisation de l'Algérie se serait ainsi traduite par l'extermination du tiers de la population, dont les causes multiples (massacres, déportations, famines ou encore épidémies) seraient étroitement liées entre elles.»

Et Victor Hugo, «dans un discours datant du 18 mai 1879, d'applaudir : «Cette Afrique farouche n'a que deux aspects : peuplée, c'est la barbarie, déserte, c'est la sauvagerie ! (...) Allez peuples, emparez-vous de cette terre, prenez-la ! À qui ? À personne ! Prenez cette terre à Dieu ; Dieu donne l'Afrique à l'Europe !»

Et en 2021, des Algériens se rendent à l'Assemblée nationale française....

Dans la crise actuelle, au moment même où la France à son corps défendant, du Président Emmanuel Macron à Éric Zemmour, a poussé ainsi les Algériens à approfondir leur mémoire pour aller jusqu'au bout de l'horreur coloniale, à ce moment même d'autres algériens ont choisi d'aller Assemblée nationale française pour demander l'aide et l'intervention de la «France civilisatrice» dans la lutte pour la démocratie en Algérie.

Vendredi 15 Octobre 2021, je suis sur Internet, et je découvre en direct, ces Algériens. Je les regarde, je les écoute, stupéfait....

Ils s'appliquent à décrire dans le détail «la répression et les atteintes aux libertés d'opinion en Algérie». Ils rivalisent d'ardeur pour dresser un tableau noir de la situation en Algérie, comme s'ils faisaient rapport à la puissance tutélaire. Leurs phrases sont laborieuses. Ils s'efforcent d'user du bon français qu'ils pensent être d'usage dans l'enceinte parlementaire. Dans des tournures de phrase compliquées, ils cherchent à ne pas laisser l'impression qu'ils demandent l'intervention française. Mais, malgré toutes ces précautions verbales, il n'est question que de cela. C'est ainsi qu'ils préconisent, je cite mot pour mot, une «méthode d'approche commune... avec le peuple français dans la lutte contre le système politique qui domine l'Algérie depuis l'indépendance». «Depuis l'indépendance», notons le bien, c'est-à-dire depuis le départ de la France d'Algérie. Remake des Algériens qui avant 1954 allaient présenter leur déclances à l'Assemblée française. N'ont-ils donc rien appris de l'histoire de leur peuple.

On nous dira que ce qu'ils disent, des atteintes aux libertés d'opinion, et même de la répression, est vrai. Oui, certes, et alors, et après, a-t-on envie de dire ? Un soldat va-t-il passer à l'ennemi parce que son commandement est incompté ou parce qu'il prend des décisions condamnables. Dire des vérités est-il suffisant pour se légitimer ? Qui mieux qu'Israël par exemple ne décrit la réalité des régimes arabes. Faut-il donc la soutenir ? Les mêmes mots, dits par des opposants patriotes, en Algérie, auraient une toute autre signification...

Le toboggan de la trahison est glissant et insidieux. Il s'accompagne toujours d'un discours de justification dans lequel on veut entraîner les autres, car la trahison isolée est insupportable. La justification, ici, c'est la démocratie, qui est vécue comme une priorité absolue en dehors de toute autre considération nationale. On trahit «de bonne foi», par amour de la démocratie.

DE LA TRAHISON SINCÈRE

Tout le problème, semble-t-il est là, le rapport entre la conscience nationale et la cons-

cience démocratique. On glisse, et de bonne foi, vers la trahison, une «trahison sincère» lorsque l'attachement à la démocratie l'emporte sur celui à la nation. Quand on est prêt, par exemple, à demander une intervention étrangère, directement ou indirectement, au nom des valeurs démocratiques comme cela s'est passé ces deux dernières décennies, en Libye, en Syrie, en Irak, et comme le font certains de nos démocrates de l'étranger.

Historiquement c'est la conscience nationale qui a créé la conscience démocratique.

La conscience démocratique seule, sans la conscience nationale, est une conscience démocratique abstraite, une coquille vide, sans surmoi, sans maison, sans pays, sans objet où s'appliquer, sans nation. Une conscience démocratique qui peut aller jusqu'à envisager une intervention étrangère pour atteindre ses buts, sombre inévitablement, se dévoile.... Au fond qu'est-ce qu'un traître ? C'est quelqu'un qui n'agit pas avec les siens, c'est quelqu'un qui agit avec les ennemis des siens, qui demande l'aide des ennemis des siens, qui est prêt, comme il dit, «à s'allier au diable» pour atteindre ses objectifs, et qui sépare les idéaux démocratiques dont il se réclame des moyens pour les réaliser. Ce qu'il dit peut être vrai, mais c'est ce qu'il fait qui n'est pas juste. Jean Paul Sartre disait : «l'homme n'est rien d'autre que ce qu'il fait».

Reste à savoir comment tout cela est possible. Comment conscience nationale et conscience démocratique peuvent s'éloigner l'une de l'autre, s'opposer, se contredire. On peut noter que ce n'est jamais le cas des nations occidentales, des nations qui n'ont jamais été colonisées. Verrait-on des américains ou des anglais venir se plaindre à un autre pays, du leur, de leur gouvernement ? Verrait-on des ressortissants étrangers manifester dans les rues françaises ? Non, là, dans ces nations, on sait toujours faire la différence entre l'État, la nation d'un côté et le pouvoir, le gouvernement, de l'autre. On tient à sauvegarder l'image du pays. On n'y confondra pas Trump ou Bush avec les États Unis, ou Emmanuel Macron avec la France. On ne viendra pas assiéger l'ambassade ou le consulat de son pays parce qu'on est contre le pouvoir. On saura faire la différence. On mettra le respect de son pays, la défense de son pays, celle de l'État national au-dessus de tout, on n'oubliera jamais que là est la priorité quelle que soit la situation. Ce conflit patent entre conscience nationale et conscience démocratique est donc bien la marque des pays dominés.

C'est donc finalement dans la persistance de liens coloniaux, matériels et immatériels, qu'il faut chercher, en profondeur, le secret de ce conflit entre conscience démocratique et conscience nationale, et de l'altération de celle-ci.

LA DEUXIÈME DÉCOLONISATION

Le 15 février 2017, le futur président Macron dit, à Alger, que «la colonisation est un crime contre l'Humanité». Presque 10 ans avant, le 12 décembre 2012, le président Hollande avait dit que «le colonialisme était un système profondément brutal et injuste». Dans les deux cas, l'addition de l'épithète «français» au mot colonialisme est soigneusement évitée. Il en reste une proposition générale, abstraite, théorique vidée de sa substance historique concrète : «Le colonialisme». Le colonialisme devient simplement un système, comme le serait par exemple le capitalisme, et le système colonial, donc, une fatalité historique, qui ne concerne pas spécialement la France, mais toute une époque. Ce qui peut permettre alors de parler du «colonialisme turc», et, pourquoi pas tant qu'on y est, du «colonialisme arabe en Algérie», comme le font

d'ailleurs certains algériens eux-mêmes. Telle est finalement le fondement de l'idéologie coloniale française. Bien séparer le colonialisme et la France. Or le colonialisme en général n'existe pas. Ce qui existe ce sont des colonialismes avec leur existence concrète, avec leurs particularités historiques.

Et aujourd'hui, comme hier, ce dont il s'agit, c'est de la particularité du colonialisme français et non du colonialisme en général.. Les autres empires coloniaux, pourtant peu tendres en la matière, par exemple l'Anglais, disent que le colonialisme français a été d'une brutalité unique. On est d'ailleurs perpétuellement étonné qu'un colonialisme aussi cruel ait pu trouver des partisans aussi motivés chez ses victimes, et aujourd'hui encore, comme nous le montre cette sordide réunion à l'Assemblée nationale française. Pourtant, pas très loin, au «musée de l'Homme», au Trocadéro, ils auraient pu ouvrir des tiroirs encore remplis de centaines de crânes algériens.

Cette cruauté de la colonisation française, nous la découvrons toujours plus, au fur et à mesure qu'avance notre mémoire douloureuse, stupéfaits que nous sommes, sidérés devant tant d'horreurs et de crimes. Certes nous savions, mais pas comme ça, pas avec cette lucidité. Nous savions pour la guerre de libération nationale, quoique nous en découvrions sans cesse les nouveaux crimes. Mais pour la période de 1830 jusqu'à elle, la période désormais qui se dévoile peu à peu nous horrifie ainsi qu'elle horrifie le monde. 5 millions de morts dit-on , sans parler de la barbarie coloniale.

Il faut peut être ici se demander pourquoi cette ignorance. Il y a peut-être là un facteur culturel, la langue, la culture française. Comment être contre ceux dans la langue dans laquelle on s'exprime, on parle, on écrit. Et de là est née, une autre particularité de l'idéologie coloniale française, une France à deux visages, avec l'un, celui du colonialisme, et l'autre, celui de la culture et des droits de l'homme, celui-ci servant à légitimer celui-là. Tout cela a fonctionné longtemps parfaitement, notamment chez ceux des algériens qu'on est parvenu à couper de leur culture, et qui étaient prêts d'autant plus à s'émerveiller de celle de l'autre qu'ils n'avaient plus la leur, qu'ils n'avaient plus de repère, plus de point de comparaison. Ils étaient mûrs pour adorer leur bourreau.

Victor Hugo, Lamartine, Jules Ferry, Tocqueville etc..venaient cacher le spectacle des charniers et du génocide. Mais soudain aujourd'hui, on s'aperçoit que ces «grands hommes» n'étaient pas l'exception à la règle, mais la règle elle-même, la justification du système, le fard, le maquillage de son visage hideux. Que d'Algériens sont tombés dans le piège et se sont attachés précisément à faire la différence entre la France et le système colonial. Cela a été à l'origine de bien des illusions politiques, de bien des trahisons, commises de surcroit de bonne foi, hier et jusqu'à aujourd'hui.

S'il y a bien une particularité de l'époque actuelle, c'est que nous entrons en Algérie, en Afrique, et partout dans le monde dans une deuxième décolonisation, une deuxième libération. Le mouvement s'amorce à peine mais il est certain.. Dans le monde entier, ce mouvement où les peuples retrouvent la mémoire s'étend, déboulonnant les statues de l'esclavage et du colonialisme, qu'elles soient militaires, politiques ou intellectuelles, dénonçant tous les génocides d'Amérique, d'Asie, d'Océanie et d'Afrique, nettoyant les écuries d'Augias de l'Histoire pour pouvoir enfin reprendre le fil de leur propre histoire.

(*) Journal «Le Soir d'Algérie», «Rafraîchissons la mémoire des amnésiques», 4 octobre 2021

Le gouvernement est-il décidé à rapatrier l'argent détourné par les oligarques et autres délinquants en «col blanc», quoi qu'il en coûte ?



Par Cherif Ali

La République de la fraude, ce titre emprunté au best-seller de Jacques Bacelon qui, lors de sa sortie en 1986, ébranla les plus hautes sphères politiques et économiques françaises et qui pourrait selon ce qu'a affirmé une journaliste, être merveilleusement adapté à l'Algérie d'avant 2019 !

En effet, c'est un véritable banditisme d'Etat qui a fini, dit-elle, par se mettre en place dans le pays, voire s'y ancrer, nos dirigeants ayant fait du triptyque prédation-répression-corruption, leur credo !

La mise en place de «l'observatoire de la corruption» et «la déclaration obligatoire du patrimoine» des responsables, semblaient être des instruments qui pouvaient donner quelques résultats, au-delà du maigre sentiment de consolation qui émanait de leur existence même. Mais force est de constater qu'ils n'ont servi à rien, si ce n'est donner une image d'*«honorabilité et intégrité»* aux pouvoirs publics qui s'en «gargarisaient» !

Avec les interpellations-auditions-incarcérations en cascade ces dernières mois de ministres, Premiers ministres, walis ainsi que de personnalités du monde de la politique et des affaires, il a été donné aux Algériens de constater que dans les domaines de la corruption, plus que nulle part ailleurs, plus on est puissant, plus nos excès sont tolérés et que la lutte contre ce fléau ravageur a toujours été orientée vers le plus grand nombre et non vers ceux qui réalisent illégalement les plus gros profits.

Certes, aujourd'hui, les raccourcis sont faciles à prendre pour dire que la justice n'était pas libre, qu'elle répondait aux ordres «venus d'en haut» et que les protégés du système agissaient en toute liberté. Pourtant, opinion publique et médias ont de tout temps dénoncé de telles pratiques. Il faut toutefois, faire la part des choses concernant les décisions des magistrats qui tantôt ordonnent la détention provisoire ou le placement sous contrôle judiciaire de la personne (en l'occurrence premier ministre, ministre, wali ou homme d'affaires) même si dans l'esprit du citoyen «la preuve de sa culpabilité est faite» !

- Pour l'heure, tout le monde s'interroge :
«L'argent détourné, peut-il revenir, un jour, en Algérie?»

Certains l'affirment : «Il n'y a, quasiment, aucun espoir que l'argent détourné par des élites algériennes, corrompues, puisse un jour revenir profiter au peuple». La preuve, disent-ils «les milliards détournés par Abdelmoumen Khalifa, dorment à l'étranger, impunément».

Des ONG comme Transparency International ainsi que plusieurs organisations non gouvernementales, ont recensé tous les biens que, décentement, des chefs d'Etat africains n'auraient pu s'offrir au vu de leurs émolument officiels.

Comment aussi expliquer être en mesure de payer, rubis sur ongle, une des plus belles villas de la côte d'Azur, évaluée à près de 240 millions d'euros, soit l'équivalent de 2000 ans de salaire annuel de président ?

Comment tel autre, peut faire un chèque de 392 000 euros pour payer à sa compagne, son énième coup de sport de l'année ?

- La question n'en reste pas moins intéressante, dès lors qu'elle restitue le sentiment partagé par la majorité des Algériens : «faut-il mettre une croix sur l'argent volé?»

Peut-être pas à travers ces quelques exemples de l'étranger qui peuvent entretenir quelques espoirs, quant à la possibilité de sa restitution aux Etats :

1- L'exemple de Susane Thabet qui n'est autre que la femme du président déchu Hosni Moubarak. Pour éviter toutes poursuites, elle a remis une partie de sa fortune en autorisant le chef de l'Autorité des gains illicites du Caire, à retirer l'argent de ses comptes et de vendre une villa lui appartenant. Ses avoirs ont été remis à l'Etat. Cette femme de 70 ans a été accusée de s'être, illégalement, enrichie en abusant de la position de son mari président.



2-Autre exemple, les banques suisses ont délivré au gouvernement Nigérien, un chèque d'un milliard de dollars, au terme d'un épilogue amiable d'une bataille judiciaire entre ces autorités et la Suisse, suite au décès de Sami Abacha, l'homme qui a dirigé le pays d'une main de fer pendant cinq ans et qui a délesté le trésor public, d'au moins, 2,2 milliards de dollars.

3-L'exemple aussi de Moussa Traoré : après six ans d'instruction, les cantons suisses de Vaud, Zurich, Genève et Neuchâtel, concernés par les dépôts contestés, se décident à reverser au gouvernement de Bamako 2,4 milliards de dollars, saisis sur divers comptes.

4-La même course de fond attend les autorités de la République Démocratique du Congo qui espèrent récupérer les 3,4 milliards de dollars identifiés en Suisse, comme appartenant à l'ex-président Mobutu Sese Seko.

5-Un audit des comptes de Konan Bédié autre président africain déchu, a révélé l'existence de 3 à 4 millions de dollars. Ces affaires et d'autres, ont ouvert des brèches dans l'hermétique système bancaire suisse. Des hommes politiques et des ONG comme celles citées plus haut, élèvent la voix pour dénoncer la collision entre banques et dirigeants véreux, d'Afrique et d'ailleurs.

- L'autre préoccupation c'est aussi de chercher à connaître «la frontière entre l'argent privé et l'argent public?»

C'est la théorie des vases communicants en fait !

L'introduction de masses financières d'origine mafieuse, dans l'économie légale a créé des zones communes, de plus en plus grandes, entre les marchés criminels et les marchés légaux et ainsi, des pans entiers de l'économie en sont devenus indépendants.

Des millions de travailleurs ont leur sort lié à ces marchés, par devers eux. Avec la crise financière mondiale, certains analystes affirment que «ce ne sont plus les mafias qui cherchent les banques, mais c'est les banques qui cherchent l'argent des mafias» !

Un marché crimogène, prenant sa source du vol, du racket, de l'informel. Il se met en place, partout dans le monde encourageant le blanchiment d'argent, la corruption et l'évasion fiscale. Tout cet argent navigue comme un poisson dans les eaux de la finance dérégulée et la politique peu regardante.

Même les sociétés bénéficiant des placements du fonds souverain Libyen, ne savent pas, par exemple, s'il s'agit d'investissements de la part de Tripoli ou de Kadhafi. Ce fonds, convient-il de le rappeler, gérait plus de 20 milliards de liquidités.

- Cet argent, peut-il revenir un jour ?

Il faut agir dans ce sens, auprès des Etats concernés et des banques internationales et mettre la pression, en permanence et ne pas baisser les

bras même si le secret bancaire suisse à encore de belles années devant lui avant d'être levé.

Une votation organisée dernièrement dans ce pays a été favorable à son maintien.

Les Etats ne récupèrent que des miettes, comme l'Irak qui n'a pu rapatrier que 2 milliards de dollars, au prix, quand même, d'interminables batailles juridico-diplomatiques. Les détenteurs des comptes frauduleux numérotés, bien connus des banques, restent dans l'anonymat, mais leurs biens immobiliers, de par le monde, sont connus et peuvent être saisis, s'il s'avère qu'ils ont été acquis avec «l'argent détourné des peuples». La liste est malheureusement longue à telle enseigne que le journal entier ne suffirait pas à abriter les noms des corrompus de notre seul continent et de «leur argent» planqué en Suisse, en France, ou encore aux Bahamas dans les fameux comptes off-shore.

A cet effet, l'accent avait été mis, entre autres, sur l'*«argent»* du pétrole, et les «commissions» offertes dans le cadre de l'octroi de beaucoup de marchés de la compagnie pétrolière nationale Sonatrach.

L'Algérie d'ailleurs, comme tous les pays demandeurs n'obtiendra, probablement pas, ou du moins en intégralité, le retour des sommes illégalement exportées, détournées, non déclarées etc., à moins de persévérer dans les procédures et de multiplier les actions judiciaires contre les banques et les paradis fiscaux. L'argent détourné est abrité entre autres, dans les paradis fiscaux, lieux idoines «pour planquer l'argent sale», mais aussi investi dans une variété d'activités légitimes qui assurent à ses détenteurs, non seulement une couverture pour le blanchiment de l'argent, mais un moyen sûr d'accumuler du capital, en dehors des activités prohibées. Il sert aussi à acquérir des villas, des appartements et des hôtels en Espagne et en Grèce où en plus de la bulle immobilière, sévit la crise.

- Peut-on, pour autant, parler de début de moralisation ?

Désormais, même l'ONU s'en mêle, car rappelez-vous, le conflit libyen n'était qu'à ses débuts, lorsque le conseil de sécurité a décidé à l'unanimité, le gel des avoirs de Kadhafi et de son immense fortune, tirée des ressources pétrolières. Ou encore, l'exemple de Laurent Gbagbo, le président Ivoirien transféré au TPI depuis, dont la fortune «gelée» a été estimée à 5 milliards d'euros (3,35 milliards pour lui et 2,749 milliards pour sa femme Simone) !

Et même le FMI, réagit au motif que «les détournements renchissent en moyenne de 10 % à 20 % les projets de développement des Etats où sévit la corruption».

- En définitive peut-on dire qu'il est difficile de faire revenir l'argent détourné compte tenu des difficultés qui tiennent :

Du secret bancaire des banques dont on a parlé supra ? De l'absence d'une volonté politique ?

Des difficultés procédurales à engager ? Du fait qu'une association de lutte contre la corruption, ONG ou organisation internationale, soit-elle, ne peuvent engager des poursuites en matière de corruption, car c'est un domaine réservé au parquet ? Parce que les preuves présentées aux banques, aux parquets étrangers ne sont pas probantes ?

Frontalement interpellé par le député socialiste Carlo Sommaruga sur la question des avoirs transférés illégalement en Suisse par le clan Bouteflika, le gouvernement helvétique a fourni une réponse pour le moins évasive qui dénote la gêne des autorités de ce pays sur le sujet.

« Il est notable que les banques suisses détiennent des avoirs algériens illégitimes. Pour prévenir leur disparition et le non-retour au peuple algérien, le Conseil fédéral entend-il geler ces avoirs ? »

À cette question, le représentant du Conseil fédéral s'est contenté de dire qu'en matière de lutte contre les avoirs d'origine illicite, «la Suisse a développé un dispositif s'appuyant sur deux piliers principaux : la prévention et la répression».

Et pourtant, il existe bel et bien un appui juridique international consistant en «un dispositif consacré dans la convention des nations-unies qui met en œuvre le droit à la restitution». Faut-il agir ou baisser les bras et partant, encourager davantage la corruption et faciliter la fuite des capitaux ?

Tout en réaffirmant la volonté du Président de la République, Abdelmadjid Tebboune et son engagement à récupérer l'argent pillé et détourné vers l'étranger, le Premier ministre a fait état à l'occasion de la rencontre regroupant les Ambassadeurs et les Consuls Généraux algériens à l'étranger «du rôle axial qu'ils auront à jouer, sous sa gouverne, en matière de coordination avec les institutions administratives et judiciaires des pays concernés».

Le Premier ministre a ajouté que «des mécanismes et des initiatives de coopération ont été activés dans le cadre d'organisations internationales spécialisées afin de suivre la traçabilité de ces biens, les localiser et échanger des informations à leur sujet».

A nos représentants diplomatiques et consulaires de mettre en œuvre l'engagement d'Abdelmadjid Tebboune qui n'a eu de cesse d'affirmer durant sa campagne électorale et à chaque fois que l'occasion lui a été donnée que l'Etat algérien se donnera tous les moyens pour récupérer les biens et les avoirs détournés par les oligarques et autres délinquants en col blanc qui ont failli mener le pays à sa perte !

Moralisation de la société et lutte contre la corruption : réhabiliter la Cour des comptes

Le président de la République Abdelhamid Tebboune, en ce mois de novembre 2021, a annoncé au quotidien allemand Der Spiegel, un plan de réorganisation de la Cour des comptes, afin de favoriser le système de contrôle et de suivi des finances publiques conformément aux dispositions de la nouvelle constitution qui a élargi les prérogatives de la Cour des comptes, tout en limitant le mandat de son président, à une année, renouvelable une fois. C'est le véritable problème de l'heure où tout développement de l'Algérie doit passer nécessairement par la moralisation de la gestion de la Cité. Cependant l'on ne doit pas, se focaliser uniquement sur quelques cas qui gangrènent la société tant civile que militaire car reconnaissions-le, la majorité tant au niveau de l'ANP et des forces de sécurité et de la société civile vit de son travail, devant donc s'attaquer à l'essence de ce mal qui menace la sécurité nationale et non aux actions conjoncturelles qui ne résolvent pas le problème.

Par Abderahmane Mebtoul*

1.-C'est que le manque de transparence des comptes ne date pas d'aujourd'hui mais depuis l'indépendance à ce jour.

J'ai eu à le constater concrètement lors des audits que j'ai eu à diriger assisté de nombreux experts: sur Sonatrach entre 1974/1976- le bilan de l'industrialisation 1977/1978- le premier audit pour le comité central du FLN sur le secteur privé entre 1979/1980, l'audit sur les surestaries et les surcouûts au niveau BTPH en relation avec le Ministère de l'intérieur, les 31 Walis et le Ministère de l'habitat de l'époque 1982 réalisé au sein de la Cour des Comptes, l'audit l'emploi et les salaires pour le compte de la présidence de la République (2008), l'audit assisté des cadres de Sonatrach, d'experts indépendants et du Bureau d'Etudes Ernest Young « le prix des carburants dans un cadre concurrentiel »Ministère Energie 8 volumes 780 pages –Algier 2008, l'Audit « pétrole et gaz de schiste, opportunités et risques ». Concernant Sonatrach les différents audits que j'ai eu à diriger avec des experts assisté des cadres du secteur Ministère Energie et Sonatrach , il nous a été impossible de cerner avec exactitude la structure des coûts de Hassi R'mel et Hassi Messaoud tant du baril du pétrole que le MBTU du gaz arrivé aux ports, la consolidation et les comptes de transfert de Sonatrach faussant la visibilité. Sans une information interne fiable, tout contrôle externe est difficile et dans ce cas la mission de la Cour des comptes serait biaisée. Dans les administrations, disons que c'est presque impossible, du fait que leurs méthodes de gestion relèvent de méthodes du début des années 1960 ignorant les principes élémentaires de la rationalisation des choix budgétaires. Dans son rapport rendu public dont la presse algérienne s'est fait l'écho le 7 novembre 2012 le rapport de la Cour des comptes met en relief la mauvaise gestion des deniers publics et le manque de transparence. C'est que l'Algérie possède des institutions qu'il s'agit de dynamiser si l'on veut un Etat de Droit condition pour un développement durable et surtout être crédible tant au niveau national qu'international, notamment la nécessaire dynamisation de la cour des comptes étant conscient qu'une réelle lutte contre la corruption implique un Etat de droit et la démocratisation de la société... .

2-La cour des comptes est régie par l'ordonnance du 17juillet 1995, modifiée et complétée par l'ordonnance du 26 aout 2010 ayant été consacrée dans la nouvelle constitution parue au journal officiel du 30 décembre 2020 portant révision constitutionnelle. Ainsi l'article 199 stipule que

La Cour des comptes est une institution supérieure de contrôle du patrimoine et des fonds publics. Elle est chargée du contrôle à posteriori des finances de l'Etat, des collectivités locales, des services publics, ainsi que des capitaux marchands de l'Etat. La Cour des comptes contribue au développement de la bonne gouvernance, à la transparence dans la gestion des finances publiques et à la reddition des comptes. Le Président de la République nomme le Président de la Cour des comptes pour un mandat de cinq (5) ans renouvelable une seule fois. La Cour des comptes adresse un rapport annuel au Président de la République. Ce rapport est publié par le Président de la Cour des comptes». La loi détermine les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Cour des comptes et la sanction de ses investigations, ainsi que ses relations avec les autres structures de l'Etat chargées du contrôle et de l'inspection. Institution supérieure du contrôle à posteriori des finances de l'Etat à compétence administrative et juridictionnelle, la Cour des comptes assiste le gouvernement et les deux chambres lé-

gislatives (APN-Sénat) dans l'exécution des lois de finances, pouvant être saisie par le président de la République, le chef du gouvernement (actuellement le Premier ministre) ou tout président de groupe parlementaire pour étudier des dossiers d'importance nationale. La question centrale est d'avoir une institution indépendante. Or, actuellement sa composante est faible ne pouvant pas contrôler les innombrables entités (administration et entreprises publiques), alors qu'uniquement le contrôle de Sonatrach nécessiterait 200 magistrats financiers. Ayant eu l'occasion de visiter ces structures au niveau international et de diriger en Algérie par le passé (pendant la présidence du feu docteur Amir ex-secrétaire général de la présidence de la république), trois importants audits sur l'efficacité des programmes de construction de logements et d'infrastructures de l'époque, sur les surestaries au niveau des ports et les programmes de développement des wilayas, en relations avec le ministère de l'Intérieur, et celui de l'habitat assisté de tous les walis de l'époque, je ne saurai donc trop insister sur son importance en évitant, comme par le passé, qu'elle ne soit pas instrumentalisée à des fins politiques. Le nombre par la qualité et non la quantité est certes important car actuellement étant dans l'impossibilité d'avoir un contrôle objectif et exhaustif du fait de la faiblesse du nombre des magistrats. Mais cela n'est pas une condition suffisante pour avoir un contrôle efficace, lui même lié aux contrepoints politiques en fait à la démocratisation de la société. Il faut uniformiser l'action des institutions de contrôle tant politiques que techniques pour avoir une efficacité globale et ce sans verser dans les règlements de comptes, posant d'ailleurs d'une manière objective le problème de la dépénalisation des actes de gestion si l'on ne veut pas bloquer l'initiative des managers qui parfois doivent prendre des décisions au temps réel. Aussi, la problématique posée de l'efficacité de la Cour des comptes dont j'ai été magistrat (premier conseiller et directeur central des études économiques entre 1980/1983 du temps de feu Dr Amir) et d'une manière générale, toutes les institutions de contrôle, y compris celles des services de sécurité est fonction d'une gouvernance globale rénovée. Par ailleurs, si l'on veut lutter contre les surfacturations, les transferts illégaux de capitaux, rendre le contrôle plus efficient, il y a urgence de revoir le système d'information qui s'est totalement écroulé, posant la problématique d'ailleurs de la transparence des comptes, y compris dans des grandes sociétés comme Sonatrach/Sonelgaz .

3- Mais cela n'est pas une question de lois ou de textes juridiques mais la volonté politique de lutter contre la corruption et la mauvaise gestion.

Les textes existent mais existent un divorce avec la pratique.

Certes, les missions de la Cour des comptes dans la nouvelle constitution ont été renforcées pour la prévention et la lutte contre les diverses formes de fraude, de pratiques illégales ou illicites, portant atteinte au patrimoine et aux deniers publics. La Cour des comptes exerce un contrôle sur la gestion des sociétés, entreprises et organismes, quel que soit leur statut juridique, dans lesquels l'Etat, les collectivités locales, les établissements, les entreprises ou autres organismes publics détiennent, conjointement ou séparément, une participation majoritaire au capital ou un pouvoir prépondérant de décision. Ainsi, la Cour des comptes s'assurera de l'existence, de la pertinence et de l'effectivité des mécanismes et procédures de contrôle et d'audit interne, chargés de garantir la régularité de la gestion des ressources, la protection du patrimoine et des intérêts de l'entreprise, ainsi que la traçabilité des opérations financières, comptables et patrimoniales réalisées. Si la Cour des comptes relève des faits de nature à justifier une action disciplinaire à l'encontre d'un responsable ou d'un agent d'un organisme public soumis à son contrôle, par référence au statut de ce dernier, elle signale ces faits à l'autorité ayant

pouvoir disciplinaire à l'encontre du responsable ou de l'agent concerné. Il est prévu la consultation de la Cour des comptes dans l'élaboration des avant-projets annuels de loi de règlement budgétaire et cette révision confère au président de la République l'attribution de saisir la Cour des comptes pour tout dossier d'importance nationale dont, en premier lieu, le renforcement de la prévention et de la lutte contre les diverses formes de fraude, de pratiques illégales ou illicites, portant atteinte au patrimoine et aux deniers publics. En second lieu, il est question du renforcement de l'efficacité du contrôle de la Cour des comptes à travers l'obligation faite aux responsables des collectivités et organismes qu'elle contrôle de communiquer ses conclusions aux organes délibérant dans un délai maximal de deux mois, tout en tenant informée la Cour des comptes des suites réservées». Cependant existent différentes institutions de contrôle , outre l'urgence de la modernisation des outils d'information maîtrisant les nouvelles technologies) comme l'IGF dépendante du Ministère des finances, ou d'autres institutions dépendantes du Ministère de la justice, donc de l'exécutif étant juge et partie , ne pouvant être impartial, sans compter l'organe de lutte contre la corruption d'où l'importance d'une coordination sans faille, évitant les télescopages , produit de rapport de forces contradictoires, qui ont nui par le passé au contrôle transparent et qui explique les nombreuses dérives,

4-Se pose cette question : les procédures de la Cour des comptes en Algérie répondent-elles aux normes internationales ?

Dans un rapport publié en octobre 2013 par l'UE, les pairs encouragent la Cour des comptes algérienne à résoudre certains problèmes identifiés lors de la revue, notamment, la longueur des procédures et des délais relatifs à certaines prises de décision ; la couverture limitée des contrôles ; le manque de standardisation des méthodes de travail ; la non publication et la diffusion restreinte des rapports de la Cour. La loi algérienne oblige la Cour des Comptes à un rapport annuel dont en principe les conclusions doivent être publiques, mais tout dépend de la volonté politique de réhabiliter les prérogatives de cette Institution stratégique loin de toutes pressions, renvoyant à l'instauration d'un Etat de Droit, l'Algérie s'est engagée à respecter les normes internationales et a signé plusieurs conventions de lutte contre la corruption qui existe par le monde mais qui prend en Algérie des proportions alarmantes menaçant la sécurité nationale. Et pourtant les procédures de contrôle et d'investigation sont inspirées des normes internationales, notamment celles élaborées par l'Intosai dont l'apurement des comptes des comptables publics est un acte juridictionnel portant sur l'exactitude matérielle des opérations de recettes et de dépenses portées au compte du comptable public ainsi que leur conformité avec les lois et règlements en vigueur, la reddition des comptes, tout comptable public est tenu de déposer son compte de gestion au greffe de la Cour des comptes en conservant les pièces justificatives qu'il doit mettre à la disposition de l'institution. Les ordonnateurs des organismes publics sont également tenus de déposer leurs comptes administratifs dans les mêmes formes, le contrôle de la discipline budgétaire et financière s'assure du respect des règles de discipline budgétaire et financière et prononce des amendes à l'encontre des responsables ou agents des institutions, établissements ou organismes publics ayant commis une faute ou irrégularité préjudiciable au Trésor public ou à un organisme public. Selon les normes internationales, qui devraient s'appliquer en Algérie, le contrôle de la qualité de gestion a pour finalité d'apprecier les conditions d'utilisation et de gestion des fonds et valeurs gérés par les services de l'Etat, les établissements et organismes publics et enfin l'évaluation des projets, programmes et politiques publiques, la Cour des comptes participant à l'évaluation, au plan économique

et financier, de l'efficacité des actions, plans, programmes et mesures initiées par les pouvoirs publics en vue de la réalisation d'objectifs d'intérêt national et engagés directement ou indirectement par les institutions de l'Etat ou des organismes publics soumis à son contrôle. Il s'agit de poser les véritables problèmes, pour une application efficace sur le terrain. Les ajustements seront dououreux entre 2022/2025, impliquant supposant un sacrifice partagé, par la moralisation de la vie politique et économique de toute la société algérienne, sans laquelle aucun développement à terme ne peut se réaliser. Concernant les responsabilités, il y a lieu de tenir compte que l'Algérie est toujours en transition, ni économie de marché, ni économie planifiée. C'est cette interminable transition qui explique les difficultés de régulation, posant d'ailleurs la problématique de la responsabilité du manager de l'entreprise publique en cas d'interférences du politique où la loi sur l'autonomie des entreprises publiques n'a jamais été appliquée. Dans ce cas, la responsabilité n'est-elle pas collective, les managers prenant de moins en moins d'initiatives devant donc dépenaliser l'acte de gestion à ne confondre avec la corruption.

5.-La Cour des comptes, qui doit éviter cette vision répressive mais être un garde-fou, une autorité morale par des contrôles réguliers et des propositions peut jouer son rôle de lutte contre la mauvaise gestion et la corruption qui touchent tant les entreprises que les services collectifs et administrations.

Mais je ne saurai trop insister que le contrôle efficace doit avant tout se fonder sur un Etat de Droit, avec l'implication des citoyens à travers la société civile, une véritable opposition sur le plan politique, une véritable indépendance de la justice, tout cela accompagné par une cohérence et visibilité dans la démarche de la politique socio-économique, un renouveau de la gouvernance au niveau global afin de délimiter clairement les responsabilités et pour plus de moralité des dirigeants aux plus hauts niveaux afin de faciliter la symbiose Etat/citoyens. Le fondement de tout processus de développement comme l'ont démontré tous les prix Nobel de sciences économiques reposent sur des institutions crédibles et c'est une Loi universelle, d'où l'importance de dynamiser par une réelle indépendance , le Conseil national de l'Energie, la Cour des Comptes, le Conseil économique et social, la bourse d'Alger et du Conseil de la concurrence. Car, force est de reconnaître qu'en ce mois de novembre 2021, Sonatrach est l'Algérie et l'Algérie c'est Sonatrach (plus de 97/98% des recettes en devises avec les dérivées) et que l'Algérie a une économie de nature publique avec une gestion administrée centralisée renvoyant à l'urgence d'une véritable décentralisation autour de grands pôles économiques régionaux . Le défi à relever est la transition d'une économie de rente avec la dominance d'une économie informelle spéculative à une économie de production de biens et services basée sur la bonne gouvernance et la connaissance supposant de profonds réaménagements au sein de la structure du pouvoir. Aussi sous réserve d'une mutation systémique, d'un Etat de droit, l'Algérie peut surmonter la crise multidimensionnelle à laquelle elle est actuellement confrontée. L'Algérie a deux choix : de profondes réformes structurelles, plus de libertés, de transparence et réhabiliter les vertus du travail ou régresser en optant pour le statu quo, d'où l'urgence de s'adapter, au mieux des intérêts de l'Algérie au nouveau monde. Et pour cela, nous revenons à la moralité des responsables qui doivent donner l'exemple s'ils veulent mobiliser leur population. Un phénomène analysé avec minutie par le grand sociologue maghrébin Ibn Khaldoun, dès le XIV^e siècle qui a montré que l'immoralité des dirigeants, avec comme impact la corruption gangrenant toute la société a pour effet la décadence. Espérons pour l'Algérie un sursaut national.

*Professeur

Le Système financier algérien pour une nouvelle architecture budgétaire



Actuellement, le budget de l'Etat répartit les crédits par ministère, puis par titre, puis par chapitre, cette répartition ne correspond ni à une structure d'organisation (sauf le ministère), ni à une fonction ou service public; elle ne permet pas d'avoir une idée du coût d'une structure ou d'un service ni de l'efficacité d'une dépense publique (aucune mesure de résultat).

Par Saheb Bachagha *

Nos ressources financières, soumises aux aléas des turbulences des prix des hydrocarbures, principale ressource de notre économie, a mis souvent en difficulté nos finances publiques. Face à cette situation il faut désormais instaurer une rigueur et une discipline budgétaire dans la dépense publique. Le budget de l'Etat doit désormais obéir à une obligation de résultat et non pas de moyens il est préférable d'opter pour une nouvelle architecture budgétaire, une nouvelle constitution financière dans laquelle les missions programmées et actions se substituent aux traditionnels chapitres et articles, dont le but est d'accroître la lisibilité et donc la transparence du budget de l'Etat.

Les Ministères dépendants auront donc à définir des politiques au moyen de «missions» et fixer des objectifs dans le cadre de «programmes» une telle démarche nécessite d'importantes capacités d'expertise et de prospectives. Jusqu'à présent, le budget était présenté par type de dépenses (fonctionnement, investissements...). Or cette nouvelle architecture budgétaire refléterait mieux les différentes politiques publiques et permet à chacun, et notamment aux parlementaires, de mieux apprécier l'ensemble des moyens mobilisés pour mettre en œuvre les politiques de l'Etat. Il serait désormais plus logique que les dépenses budgétaires dans le cadre de la loi de finance, soient votées par programme, il ne s'agit pas de présenter un simple devis pour le vote. «un programme et un ensemble d'actions relevant d'un même Ministère et auquel sont associés des objectifs précis, définis en fonction de l'intérêt général, ainsi que des résultats attendus et faisant l'objet d'une évaluation».

Désormais Les crédits ouverts par les lois de finances pour couvrir chacune des charges budgétaires de l'Etat seront regroupés par mission relevant d'un ou plusieurs services d'un ou plusieurs Ministères. «Une mission comprend un ensemble de pro-

grammes concourant à une politique publique définie». Et dans l'hypothèse où les crédits ne peuvent correspondre à une «politique» à l'image des crédits des pouvoirs publics ou des dépenses accidentelles, ils seront regroupés sous forme de «dotations». Ainsi chaque programme retrace un ensemble cohérent d'actions et constitue une enveloppe globale de crédits, confiée à un responsable désigné par le Ministre concerné. Cela permet de responsabiliser les gestionnaires en leur accordant de réelles possibilités d'arbitrage dans un souci d'optimisation de la gestion. Cette responsabilisation accrue va de pair avec la définition d'objectifs et d'indicateurs de résultats qui permettent de mesurer de façon objective la performance de l'action publique.

Il faut prévoir une comptabilité (budgétaire) par programme (avec calculs des résultats selon les indicateurs retenus).

Cette nouvelle architecture budgétaire constitue un levier puissant de la modernisation de l'Etat, permettant de basculer d'une logique de moyens à une logique de résultats. Elle se traduira, pour l'ensemble des services de l'Etat, par une réflexion sur la pertinence des actions à conduire. Bien sur il faudra des experts comptables pour accompagner cette révolution :

- En matière de définition des périmètres de gestion pertinents, avec la définition des missions et programmes traduisant la structuration des grands domaines d'action de l'Etat

- Avec la mise en place des budgets opérationnels de programme (BOP), structures de programmation et de gestion conformes au cadre renouvelé;

- En matière d'information financière et comptable, avec la mise en place progressive de systèmes d'information permettant de valoriser toutes les possibilités de la gestion en mode (nouvelle architecture budgétaire), et notamment la fongibilité des crédits ; avec le lancement des audits budgétaires.

La Direction du Budget, cheville ouvrière de la mise en œuvre du budget de l'Etat, est appelée à re-travailler son organisation et les finalités de son action par le passage à la nouvelle architecture budgétaire. A cette fin, elle doit engager une

réflexion en profondeur sur sa mission et sur son positionnement.

- Développer une culture de réseau pour faire évoluer les relations de la Direction du Budget avec son environnement : avec une responsabilité renforcée des gestionnaires, la Direction du Budget ne peut plus être la seule à porter la contrainte financière. C'est dans ce cadre qu'elle développe des relations partenariats avec les directeurs financiers et responsables de programme, tout en s'appuyant sur le réseau des contrôleurs budgétaires et comptables ministériels et des contrôleurs financiers;

- Etre le garant de la transparence budgétaire et de l'objectif de performance, en faisant évoluer les outils et les méthodes mis en place par la nouvelle loi organique (justification au premier dinar, analyse des coûts, modes de budgétisation...) dans un souci de meilleure transparence de l'utilisation des fonds publics et d'amélioration de l'exercice du contrôle parlementaire ;

- Développer la capacité d'analyse stratégique de la direction et la focaliser sur des sujets à forts enjeux, par exemple en suscitant un dialogue avec les ministères sur leurs stratégies sectorielles et en renforçant les liens avec des partenaires extérieurs (universitaires, chercheurs, réseau international...) susceptibles d'alimenter la réflexion ;

- Développer une vision pluriannuelle, pour favoriser une réflexion de long terme sur les finances publiques et faire en sorte qu'elle nourrisse les arbitrages annuels réalisés par le Gouvernement;

- Enfin, améliorer les conditions du pilotage des finances publiques dans leur ensemble et mieux intégrer, en liaison avec la direction de la législation fiscale.

L'ensemble de cet agenda trace une perspective de profond renouvellement pour la Direction du Budget dans son rôle traditionnel de conseil et d'expertise financière, au service du Ministre en charge des Finances et de l'ensemble du Gouvernement.

*Expert Comptable et Commissaire aux Comptes
Membre de l'académie des sciences et techniques financières et comptables Paris

LA CHRONIQUE DU BLEDARD

Paris : Akram Belkaïd



Montebourg et l'impensé du PS

«Un vrai homme de gauche». C'est ainsi qu'Arnaud Montebourg, ancien ministre de l'Économie sous la présidence de François Hollande, aime à se définir.

Il est vrai qu'au sein d'une équipe ministérielle bien plus centriste que sociale-démocrate, il incarnait l'idée du progressisme et de la résistance aux méfaits du capitalisme et de la mondialisation financière. Et puis l'impensé a tout fait déraper. Candidat à l'élection présidentielle et invité au «Grand Jury» organisé par RTL, LCI et Le Figaro, Montebourg a proposé de bloquer «temporairement» les transferts d'argent privé vers les pays «qui refusent de reprendre» leurs immigrés clandestins que les autorités françaises souhaitent expulser. Cette proposition putride a provoqué un tollé à gauche et l'intéressé a été obligé de rétropédaler en plaident «l'incompréhension» et en affirmant qu'il ne visait que «des États» car il ne souhaitait pas «toucher ces familles qui travaillent dur, envoient de l'argent dans leurs familles de l'autre côté de la Méditerranée».



familial (petit-fils d'une Algérienne, il est marié à une Marocaine) pour que Montebourg réalise qu'on ne joue pas ainsi avec la condition des gens. Que dans cette volonté de punir les gouvernements du sud de la Méditerranée en suspendant les transferts, c'est le sort de centaines de milliers de familles que l'on affecte. Que penser ainsi, c'est prouver que «ces gens» ne comptent pas, n'étant qu'une abstraction politique.

Cette affaire, comme tant d'autres dérapages, illustre parfaitement cet impensé qui a tant imprégné les structures du parti socialiste français. Une grande partie de la gauche hexagonale s'est toujours refusée d'examiner la manière dont elle considérait les personnes issues de l'immigration avec pour postulat de base qu'elle ne pouvait être raciste puisqu'elle était «la» gauche. Si l'on considère qu'être de gauche c'est œuvrer à l'émancipation de tous, et notamment des plus démunis, on se rend compte à quel point la «pensée ps» a toujours été ambiguë sur ce point. D'un côté, les discours d'ouverture et antiracistes, de l'autre, le refus, par le comportement et les paroles, de se défaire d'un complexe de supériorité à l'égard de ces populations ; complexe matérialisé en son temps par le rôle politique dévolu à l'association SOS racisme.

Il faut rappeler que c'est sous la présidence de Nicolas Sarkozy, dans un gouvernement de droite, ô combien exécrable par ailleurs, qui a permis à des personnes de «la diversité» d'accéder à des responsabilités ministérielles. Pourquoi la gauche socialiste ne l'a-t-elle pas fait avant, notamment entre 1997 et 2002 durant la cohabitation ? J'ai toujours en mémoire les qualibets qui accompagnent toute ambition électorale de la part d'une personne issue de l'immigration y compris au sein des appareils du PS. «Gauche couscous», «communautarisme», «sympathies islamо-gauchistes», combien de candidats ont-ils été ainsi éliminés des courses à l'investiture en raison de ces étiquettes jugées infamantes ?

Les propos de Montebourg démontrent cette désinvolture à l'égard de populations souvent peu aisées et dont la gauche considère qu'elle leur est acquise. Et c'est là qu'intervient l'impensé auquel il est fait allusion au début de cette chronique. Population acquise, au sens du vote, mais aussi population qu'il n'est pas possible de considérer autrement que sous un œil paternaliste. Il a fallu les protestations de plusieurs milliers d'internautes et, visiblement celles de son entourage

Enfin, il faut tout de même revenir sur cette question des clandestins que l'Algérie refuserait d'accepter. L'affaire est compliquée et j'avoue manquer de statistiques, Alger et Paris divergeant largement à propos des chiffres. Mais on sait que nombre de concernés se sont débarassés de leurs papiers pour ne pas être renvoyés au pays. En réalité, dans plusieurs cas, ce qui est reproché aux États comme l'Algérie ou d'autres, c'est de refuser de contribuer activement à l'identification de ces «sans-passeports» et de refuser leur rapatriement sous la base de la seule suspicion d'une nationalité algérienne. Dans tout cela, on oublie une chose fondamentale : il s'agit d'êtres humains dont l'instrumentalisation politique de leurs cas devrait rester l'os à ronger de l'extrême-droite.

Les perspectives de développement de l'assurance Takaful en Algérie



Par Hadj Mohammed Ahmed *

Après la parution de la Loi de finances 2020 qui avait promulgué dans son article 203 bis, que les sociétés d'assurance peuvent également exercer les opérations d'assurance sous la forme Takaful, le décret exécutif n° 21-81 du 23 février 2021, fixant les conditions et modalités d'exercice de l'assurance Takaful a été promulgué. Ce Décret permet la création de nouvelles compagnies takaful et l'ouverture de « fenêtres takaful » par les assureurs conventionnels. Compte tenu de la faiblesse du taux de pénétration de l'assurance par rapport au PIB qui est de 0,70% (1), alors que la moyenne mondiale gravite autour de 6%, cette nouvelle alternative réglementaire permettra aux assureurs dommages et assurances de personnes de diversifier, de rehausser et d'adapter leurs offres aux attentes du marché, en vue de générer une demande additionnelle propice à l'encouragement de l'épargne assurantielles, pouvant contribuer ainsi, à une meilleure inclusion financière des agents économiques.

ORIGINES HISTORIQUES DE TAKAFUL

Le terme « Attakaful » « قَاتِلَفُ » est un concept d'assurance basé sur la coopération, la protection et l'aide réciproques entre des groupes de participants contre des risques imprévisibles. Il puise ses racines dans les enseignements de l'Islam : fraternité des croyants, égalité, responsabilité et assistance mutuelle. Les fondements du concept « Takaful » remontent avant la naissance de l'Islam à l'époque d'une pratique coutumière tribale arabe, qui consistait à dédommager les proches d'un individu tué par une personne d'une autre tribu, par la contribution collective des membres de la famille ou de la tribu du fautif, au paiement de la « dette du sang » (Diyyah) ou (Aquila), à la famille de la victime. A partir de cette pratique, les juristes musulmans ont conclu que la base de responsabilité partagée en termes de conséquences des risques, a conduit aux fondements de l'assurance réciproque entre les participants. Ce concept d'assurance qui est basé sur l'union de ressources communes dans le but d'aider les plus vulnérables, est beaucoup plus conforme à l'Islam qui prône la solidarité, l'aide mutuelle et la coopération parmi les membres de la communauté, en admettant le principe de la réparation et de la responsabilité du groupe. L'assurance Takaful a ensuite évolué vers une alternative à l'assurance classique, pouvant attirer un large éventail d'assurés,

musulmans et non musulmans, jusqu'à ce qu'elle soit désormais considérée comme un des composants de la finance islamique ou participative. Les bases chariaques de takaful Les principes de takaful sont adossés aux trois principales sources de la Charia (2) : - Le Saint Coran: source essentielle du droit Musulman, parole de Dieu transmise par le Prophète Mohamed (QLSSSL).

- La Sunna: ensemble des dires et des actions du Prophète. - Le Fiqh: raisonnement par analogie utilisée par les juristes musulmans pour trouver la solution (fatwa) à une question juridique non prévue par le Coran ou la Sunna. 2 Définition de l'assurance Islamique selon la norme 26 de l'AAOIFI L'AAOIFI* (Accounting and Auditing Organization For Islamic Financial Institutions) définit l'assurance islamique « Takaful » dans sa Norme 26: «L'assurance islamique est un accord entre un groupe de personnes contre des risques spécifiques imprévisibles qu'ils peuvent confronter. Cet accord, ainsi introduit, porte sur le versement des contributions à titre de donations, et conduit à la création d'un fonds d'assurance qui jouit du statut d'une entité juridique et a la responsabilité financière indépendante. Les ressources de ce fonds sont utilisées pour indemniser tout souscripteur contre un risque prescrit dans le contrat, conformément aux règles et procédures de la police d'assurance ». L'assurance Takaful a été jugée comme étant permise par deux conseils de jurisprudence islamique: celui du Caire en 1965 et celui de Djeddah en 1972. Conséquences de l'application de la Charia dans l'assurance

La jurisprudence musulmane, issue de la loi coranique, définit cinq critères que doivent respecter les transactions économiques pour être conformes à la Charia : - Le paiement et la réception d'intérêts ne sont pas autorisés - L'incertitude et la spéulation sont interdites ; - Les profits et les pertes sont partagés entre les parties ; - Les investissements financiers dans certains secteurs (par exemple le tabac, l'alcool, la viande de porc, les jeux de hasard,...) sont interdits ; - Les investissements doivent être restreints aux seuls actifs tangibles licites. L'assurance Takaful fait partie de l'écosystème finance participative, basé sur les « Mou'amalat »(5) qui respecte les normes et les règles de la charia. Elle est fondée sur les principes d'assistance partagée et de contribution volontaire des souscripteurs. Le risque est mutualisé collectivement et volontairement par l'ensemble des participants. La prise de risque excessive et l'incertitude sont écartées du contrat par une définition claire du sinistre ainsi que par le paiement sous forme de don volontaire « Tabaru » d'un mont-

tant fixé par l'assureur. Le fiqh al mou'amalat est la branche de la jurisprudence islamique qui expose les critères que doivent remplir les transactions économiques pour être conformes à la Charia.

LES PRINCIPES DE L'ASSURANCE TAKAFUL

Le Takaful est un mécanisme d'assurance basé sur la coopération mutuelle et le partage du risque par un groupe de participants. Il découle de l'idée que les individus doivent se protéger mutuellement. Sa distinction par rapport à l'assurance classique est fondée principalement sur la prohibition des pratiques suivantes : -Le « Riba » : (intérêt - usure) source d'injustice et d'enrichissement illicite au détriment des faibles. L'idée du Riba s'applique à toute rémunération/croissance de capital réalisée sans effort ni échange commercial. Dans le Saint Coran il est dit : « Allah a rendu licite le commerce et illicite le Riba ». -Le « Gharar » : qui s'apparente à l'incertitude. Un contrat contenant un événement incertain ou hasardeux, sera considéré comme non conforme à la charia. Toute forme de contrat disproportionnée qui implique le gain pour une partie au détriment de l'autre est considérée comme « Gharar ». -Le « Maisir » (spéculation - jeu de hasard) : La prise excessive de risque. Conséquence directe du Gharar, elle peut se traduire par la perte des primes versées en cas de non survie du sinistre. Elle est présente lorsque la survie d'un sinistre implique un gain pour l'une des parties au détriment de l'autre. En effet l'Islam condamne toute spéulation, pari sur l'avenir et interdit les transactions faisant intervenir les jeux de hasard et les incertitudes extrêmes. -Les investissements dans des activités interdites par l'Islam (alcool - armes - jeux de hasard, spéulation & ventes illicites, ...) Définition du système de gestion Takaful La société takaful gère ses activités et opération suivant le modèle Takaful qui est un système basé sur un mode contractuel auquel adhèrent des personnes physiques et/ou morales appelées « participants ». Les participants, qui s'engagent à s'entraider en cas de réalisation du risque ou au terme fixé au contrat d'assurance Takaful, procèdent au versement d'une somme à titre de donation, appelée « contribution ». Les contributions ainsi versées permettent la création d'un fonds appelé « fonds des participants » et dont les opérations techniques et financières sont indépendantes l'une de l'autre. Le fonds des participants est le compte dans lequel sont affectées les contributions et leurs revenus de placements, et à partir duquel sont payés et affectés: - les indemnisations des sinistres; - les provisions (risques

en cours - sinistres à payer et autres réserves réglementaires); - les cessions Retakaful (réassurance); - les autres frais de gestion technique. Le fonds des participants représente la consolidation des comptes des participants établis par branche d'assurance.

LES MODÈLES DE GESTION TAKAFUL

Actuellement les modèles Takaful les plus répandus sont le modèle de l'agence (Wakala), le modèle de partage du bénéfice (Mudaraba), ou une combinaison des deux (modèle hybride ou mixte). -Modèle Wakala: Dans ce modèle, les contributions (donations) versées doivent couvrir les frais de gestion de l'opérateur qui agit en tant qu'agent (Wakil) gérant le fond pour le compte des participants. Une commission Wakala lui est donc versée calculée en pourcentage de la valeur du fond géré. L'opérateur ne perçoit aucun bénéfice et n'encourt aucune perte technique, qui sont tous deux imputés au fonds des participants. Toutefois, si le fond se trouvait en déficit, l'opérateur devrait octroyer un prêt sans intérêt (Qard Hassan) au fond Takaful qui sera remboursé par les futurs excédents. Ce modèle est pratiqué au Moyen-Orient.

MODÈLE MOUDHARABA

A la différence du modèle Wakala, les bénéfices sont partagés entre les participants et l'opérateur exploitant du fond. Ce dernier perçoit une portion préconvenue des bénéfices de placements et des excédents générés par le fond des participants. En cas de déficit, un prêt sans intérêt sera accordé par l'opérateur exploitant au fond Takaful, remboursable lorsque celui-ci réalisera des excédents. Ce modèle est adopté en Malaisie, notamment pour la gestion des assurances vie et capitalisation.

MODÈLE MIXTE

C'est une combinaison des modèles Wakala et Mudaraba. L'agent exploitant perçoit une commission Wakala (pourcentage fixe des contributions versées par la communauté des participants) pour les activités d'assurance, plus une part des excédents générés par les activités de placement. Ce modèle permet selon certaines organisations, de tirer profit des avantages que présentent la Wakala et la Mudaraba. En effet, le premier permet de récupérer les coûts de gestion et de souscription tandis que l'application du second rémunère l'agent à partir d'excédents sur les investissements.

Suite en page 10

*Vice-Président GAM Assurances

Les perspectives de développement de l'assurance Takaful en Algérie

Suite de la page 9

MODÈLE WAQF

Ce modèle prévoit le versement initial d'une contribution par l'agent exploitant au fond Takaful. Les participants y versent ensuite des contributions supplémentaires qui serviront au règlement des sinistres. L'opérateur perçoit une commission de souscription fixe, tandis que les assurés reçoivent les fonds restants lorsque tous les sinistres ont été réglés. Ce modèle est présent principalement au Pakistan. Les grands axes de gestion d'une société ou « fenêtre » Takaful. La société Takaful, gérée sous forme de société anonyme, doit se conformer aux normes charaïques par la gestion de ses activités et opérations selon les dispositions légales relatives aux assurances et aux principes de la Charia Musulmane.

DÉSIGNER UN COMITÉ CHARAÏQUE

Les activités de la société Takaful sont encadrées par un comité de supervision charaïque chargé de contrôler et suivre toutes ses transactions et d'émettre son avis concernant leur conformité aux normes charaïques. Un auditeur spécialisé en Charia est désigné par le conseil d'administration de la société Takaful, pour assurer le contrôle de la conformité des opérations aux avis et décisions de ce comité. Procéder à la séparation totale entre les comptes des participants et ceux des actionnaires: La société Takaful tient séparément des comptes financiers et comptables comme suit : Un compte relatif au placement du capital des actionnaires; Un compte relatif au fonds des participants ou plusieurs comptes selon les branches d'assurances dans lesquelles sont affectées: - En recettes : Les contributions, les revenus de placement, les recours sur sinistres ou toutes autres recettes techniques ; - En dépenses : Les indemnisations, les provisions, les commissions des intermédiaires, les cessions réassurance, ainsi que les autres frais de gestion technique. Le solde du fonds constitue le résultat technique. Définir et respecter la méthode adoptée pour la distribution de l'excédent d'assurance : Si le résultat est positif, la société Takaful distribue aux participants le surplus d'assurance sur la base de l'une des trois méthodes définies par la réglementation, et ce, après une résolution de l'assemblée générale des actionnaires. Octroyer un prêt sans intérêt en cas d'insuffisance des ressources du fonds des participants: En cas de déficit du compte des participants, la société takaful lui accordera un Quardh Hassan (prêt sans intérêt) servant à combler le déficit enregistré. Ce prêt sera récupéré sur les excédents futurs du fonds des participants. Recourir au Retakaful : Pour veiller à la protection de son portefeuille, la société Takaful fait appel au Retakaful à travers le transfert total ou partiel des risques garantis, conformément aux principes de l'assurance Takaful. En cas d'absence de capacités de Retakaful, le fonds Takaful peut s'assurer auprès de réassureurs conventionnels en vertu du principe de nécessité (Dharura). Les principales règles de partage de bénéfice La société d'assurance Takaful distribue aux participants le surplus d'assurance selon les conditions contractuelles telles que définies par l'une des méthodes suivantes : -Sur l'ensemble des participants, sans distinction entre ceux qui ont bénéficié d'indemnisations et ceux qui n'en ont pas bénéficié durant la période financière ; -La distribution peut se limiter aux participants qui n'ont pas bénéficié d'indemnisations durant la période financière ; -Sur la base du taux de contribution de chaque participant, après déduction des indemnités qui lui ont été payées durant l'année. Si l'indemnité payée est supérieure à la part dans l'excédent, le participant ne bénéficiera pas de la distribution de bénéfice. La méthode choisie pour la distribution de l'excédent aux participants sera validée par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition du conseil d'administration. Les missions du Comité de Supervision Chariaque L'activité d'assurance Takaful est obligatoirement encadrée par un comité qui est créé au sein de toute société exerçant l'assurance Takaful. Ce comité est chargé de contrôler toutes les transactions de la société d'assurance Takaful et d'émettre son avis concernant l'étendue de leur conformité aux normes charaïques. Il est composé



d'un groupe indépendant de juristes spécialisés en droit religieux et en Fiqh almuamalat. La sphère d'intervention du comité Charia s'articule autour des activités suivantes : - La certification, par des fatawi (opinions), de la légitimité des outils utilisés, à savoir: La conformité de séparation entre les fonds de l'opérateur et des participants; la vérification et l'attestation de la conformité des produits par un certificat; la vérification de la conformité des transactions effectuées, notamment celles concernant la conformité des placements aux principes de la Charia; le calcul du montant de la zakat du fonds des participants et son versement. -La décision sur le sort réservé aux bénéfices financiers réalisés de façon non conforme à la Charia. Le Comité doit rédiger et présenter chaque année un rapport d'activité dans lequel est souligné le fait que les opérations réalisées respectent les principes découlant de la Charia. Ce rapport est annexé au rapport général annuel présenté à l'assemblée générale des actionnaires. Principaux indicateurs mondiaux de takaful 2018 - 2019 336 institutions takaful opérant dans 45 pays dans le monde ont été dénombrées en 2019, elles sont composées d'entités takaful (SPA - Mutuals) et fenêtres Takaful / Retakaful offrant des produits, principalement dans les pays du Golfe, Moyen Orient, Afrique de l'Est, du Nord (MENA) et Asie du Sud-Est. Dans la majorité de ces pays, des réglementations Takaful ont été promulguées par les autorités de régulation. L'assurance Takaful est pratiquée de manière exclusive dans 03 pays: l'Iran, l'Arabie Saoudite et le Soudan. Les contributions totales des marchés takaful, estimées à 27,07 milliards USD en 2018, ont augmenté en moyenne de 8,5 % entre 2011 et 2018. 91 % des contributions takaful en 2018 sont détenues par 05 pays: l'Iran, l'Arabie Saoudite, la Malaisie, les Emirats et l'Indonésie, soit 25,2 milliards USD. Le chiffre d'affaires Takaful est composé en 2018 à 82,6% par le takaful général (assurances dommages) et à 17,4% par le Takaful Family (assurances de personnes) Cadre réglementaire de la finance islamique et de l'assurance takaful en Algérie Finance Islamique Règlement n° 20-02 du 15 mars

2020 définissant les opérations de banque relevant de la finance islamique et conditions de leur exercice par les banques et les établissements financiers. 6 Instruction N° 03-20 du 02 Avril 2020 de la Banque d'Algérie définissant les produits relevant de la finance islamique & modalités de leur mise en œuvre par les banques et les établissements financiers. Décision HCI N°01-20 du 01 Avril 2020, promulguant la création de l'Autorité charaïque nationale de la fatwa pour l'industrie de la finance islamique. Assurance & takaful L'ordonnance N° 95 / 07 du 23 Chaâbane 1415, correspondant au 25 Janvier 1995 relative aux Assurances, modifiée et complétée par la loi 06/04 du 20 février 2006 ; L'ordonnance N° 75/58 du 26 Septembre 1975 portant code civil ; Le décret exécutif n° 21-81 du 11 Rajab 1442 correspondant au 23 février 2021, fixant les conditions et modalités d'exercice de l'assurance Takaful. Quelques conditions de réussite de l'assurance takaful dans le marché Algérien La réussite d'un modèle Takaful dans le marché Algérien pourra être favorisée par les conditions et externalités positives ci-après : -La mise en place par le décret exécutif takaful d'un modèle flexible permettant un enrichissement du marché : le Takaful pourra être exploité à la fois par les compagnies Takaful pures et par les compagnies conventionnelles « dommages » et « assurances de personnes » qui pourront instaurer des « fenêtres » Takaful Général ou Takaful familial. -Les attentes d'une large frange de la population intéressée par cette alternative fondée sur la Charia. -Les exemples positifs des expériences finance participative et Takaful à l'échelle internationale. -Le principe de partage de bénéfices décliné le modèle Takaful constituera en effet de lever dans l'attrait des consommateurs d'assurance et le renforcement de l'esprit Mutualiste fondé sur la coopération responsable et la solidarité. -La proximité de banques islamiques et de Windows bancaires finance islamique qui sont des partenaires complémentaires en Bancassurance ou « Bancatakuful » et dans les investissements financiers conformes à

la Charia. - La diversification réglementaire de réseaux commissionnés de distribution de proximité (vendeurs d'assurances vie et dommages des particuliers) et de microassurance (Microtakaful), en vue d'essaimer davantage les segments de marché et de développer l'utilité de l'assurance et de takaful. -La création de Sukuks adossés à des projets d'investissement publics (souverains) et privés rentables et attractifs, au niveau du marché financier, en vue de stimuler l'épargne interne institutionnelle et privée. -La nécessité d'instauration d'un cadre fiscal incitatif propice au développement de la Finance Islamique - Takaful. -La formation des ressources humaines dans les techniques de management de la Finance islamique - takaful. (1) Rapport d'activités des assurances 2019 (DGT/ DASS) Ministère des finances (2) Législation Musulmane (3) Paroles & sentences du Prophète Mohammed (QLSS) (4) L'AAOIFI (Accounting and Auditing Organization For Islamic Financial Institutions) : Crée en 1991, l'AAOIFI est une organisation islamique internationale autonome et à but non lucratif qui prépare des normes d'audit, de comptabilité, de gouvernance, d'éthique et de Charia pour les institutions financières islamiques. (5) Fiqh almuamalat (jurisprudence commerciale islamique) (6) Rapport 2020 de Islamic Financial Services Industry Stability 7

Hadj Mohammed Ahmed

Quelques références bibliographiques :

- Le décret exécutif n° 21-81 du 11 Rajab 1442 correspondant au 23 février 2021, fixant les conditions et modalités d'exercice de l'assurance Takaful. - L'assurance Takaful : Développement et perspectives - Etude CNA 2016
- Revue Sigma Swiss Ré N°05/2008 - Revue Sigma N° 03/2018 - Introduction to Takaful - Dato Mohd Fadzli Yosof - UPSDB - Takaful Malaysia - Le takaful, l'autre révolution de la finance islamique - GEMA - 10 décembre 2009. - Global Takaful Report 2017 - Miliman Research Report - Islam Finance Development Report 2018 - Thompson Reuter - AlHuda Center of Islamic Banking and Economics (CIBE)- Rapport EY 2012

■ La notion de littérature

**En matière de littérature,
voyez-vous, la première
aporie à laquelle se heurte
tout chercheur,
professionnel, ou passionné,
tout simplement,
est d'ordre, définitoire.**

Par Abdelkader Gattouchi*

In'est jamais aisé, en effet, de s'accorder sur une définition consensuelle de la littérature. Car, et au-delà de la sempiternelle caractérisation académique qui renvoie cette discipline à « l'ensemble des œuvres écrites ou orales frappées du sceau de l'esthétique », toutes les autres définitions, et elles sont légion, portent l'empreinte de la variété et, de la différence, à la fois.

Cela est loin d'être une tare en soi. Au contraire !

Il faut bien concéder, qu'à l'origine, la notion même de littérature, labile, à souhait, échappait et échappe toujours, à toute tentative (vaine) de l'enfermer dans quelque carcan définitoire.

Cela est une preuve de sa vitalité, de sa capacité à se muer et à s'adapter aux réalités de son public, ainsi qu'aux standards de chaque entité sociétale qui la reçoit.

Et c'est tant mieux, ainsi ; cela permettra à chaque sujet passionné d'ajuster l'idée de littérature à sa propre vision, sans s'encombrer de ce que peuvent bien en penser les autres.

Considérée tantôt comme une œuvre d'art, tantôt, une communication linguistique ou encore comme une structure qui ne prend sens que dans la réception, la littérature a cette particularité de se jouer des définitions et de déjouer les hypothèses de sens, formulées à son sujet.

Cette qualité ne l'absout, pour autant, pas, de la remise en cause permanente de son statut.

Aujourd'hui, davantage qu'hier, une question brûlante agite la stratosphère littéraire :

A quoi sert la littérature ?

Et si par bonheur pour elle, elle servait à quelque chose, aurait-elle encore quelque pouvoir pour impacter quelque public ?

Interrogations lourdes de sens à même de déterminer l'avenir de cet « objet », clivant, adulé et décrié, à la fois.

Si on prêtait le flanc à l'avis de ses amateurs doublés de laudateurs, on dirait, sans la moindre hésitation, que la littérature sert à tout.

A donner du plaisir, essentiellement.

A travers, un trait fondamental ; sa beauté.

« La condition génératrice des œuvres d'art, c'est l'amour exclusif du beau », disait, Charles Baudelaire.

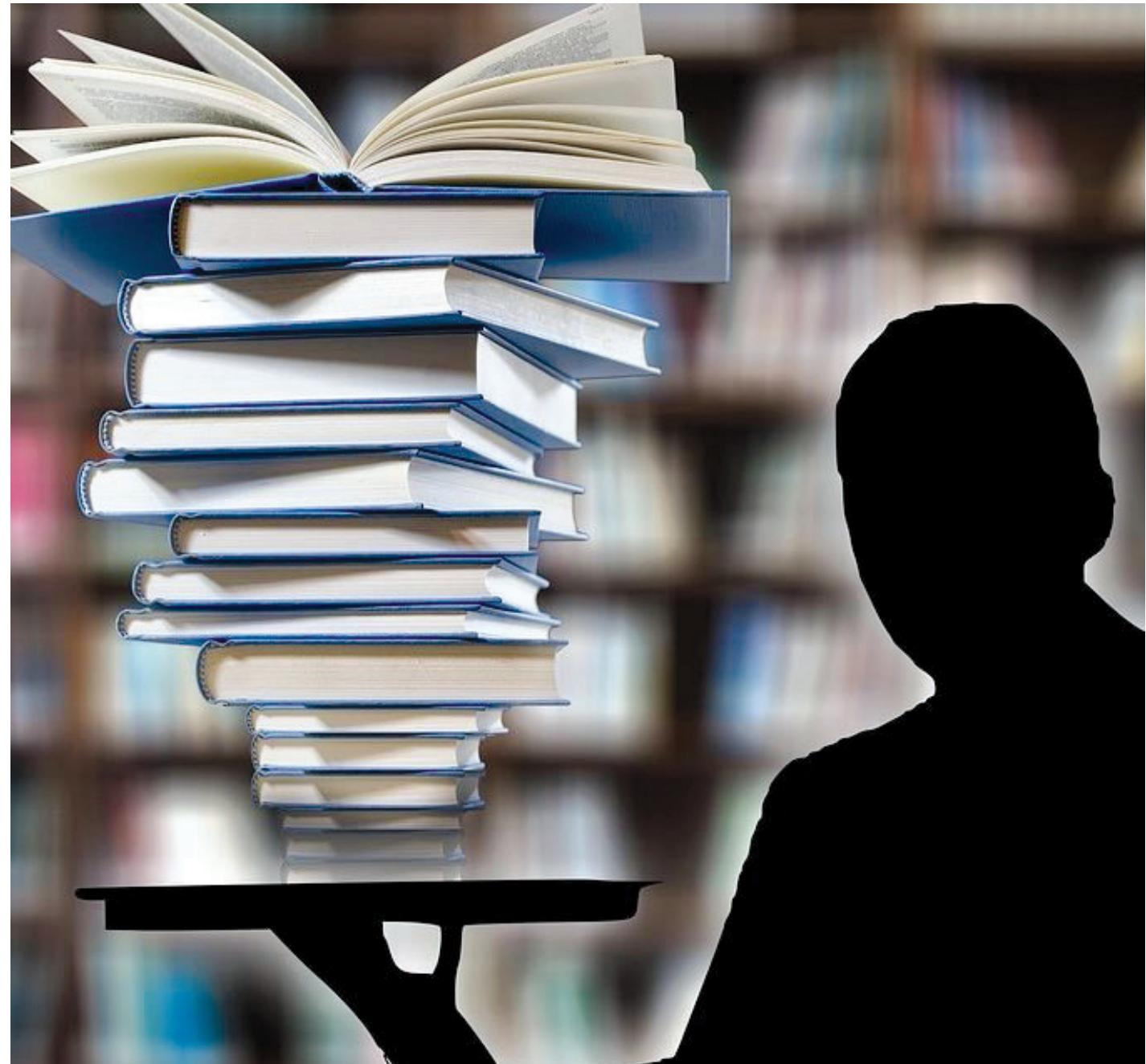
C'est, en effet, la valeur artistique qui distingue un texte littéraire d'un texte utilitaire, par exemple, lequel vise une finalité pragmatique, au moment où la littérature est vouée au culte de l'idéal du beau.

La littérature est un moyen efficace de s'évader, de s'extérioriser, et de s'affranchir des contraintes qui encombrent le réel du quidam.

Dans sa diversité, elle propose, au lecteur, une autre vision du monde, autre que celle qui l'ankylose et dont il veut s'extirper.

Elle donne à lire des récits qui véhiculent des valeurs humanistes, universelles, philosophiques, morales, éthiques, et spirituelles qui ont le don rare et précieux de pouvoir fédérer des communautés, séparées par la religion ou la géographie, mais réunies par la fiction romanesque.

Dans cette suite d'idées, il apparaît clair que la littérature « offre », à travers la lor-



gnette de la fiction, un monde de substitution, taillé à la mesure du récepteur.

Ceci étant, la littérature n'est pas qu'utopie :

Elle peut se révéler utile, également ;

Ne contribue-t-elle pas, à éduquer, informer, cultiver, rapprocher des cultures antagoniques, à proposer, parfois, et paradoxalement, des solutions pratiques à des soucis, existentialistes, loin d'être pratiques ?

Où à soulager, via sa fonction cathartique, des âmes en peine ...

A offrir, par la grâce de sa forte charge polysémique, une palette d'interprétations qui ont le don de faire adhérer un maximum de lecteurs aux thèmes exposées.

A proposer des modèles et des contre-modèles de héros, chefs, sociétés et autres. A servir d'alternative aux scénarii lugubres et mortifères...

À faire le monde, à le refaire et même à le défaire ;

Pour autant, toutes ces propriétés ne sont, visiblement, pas assez, pour épargner, à la littérature, les fourches caudines de ses nombreux détracteurs.

Dans cet esprit, il est une vérité que personne ne peut occulter :

La littérature est ; aujourd'hui, en mauvaise posture ; elle perd de plus en plus de terrain et se voit reléguée, dans l'esprit d'une foule de personnes, dans le rayon des pêche-peu.

Et ce n'est pas là, la moindre de ses singularités !

Dans un court essai critique, paru en 2007, paru chez Flammarion, intitulé « La littérature en péril » Tzvetan Todorov, tire l'alarme, en mettant le doigt sur une question des plus urgentes : la qualité de l'enseignement de la littérature dans les lycées Français.

Si nous faisons l'effort de transposer cette crainte à notre échelle nationale, ici en Algérie, l'urgence dont il est question, devient, chez nous, effroi.

Tout uniment.

Tant le niveau scandaleux des apprenants, ajouté à celui de certains enseignants militent pour une prise en charge, immédiate, sérieuse et efficace pour stopper l'enlisement.

Dépourvus, pour la plupart, du minimum de maîtrise linguistique et de compétence « lectorale » née d'une désaffection patente vis-à-vis de l'acte de lecture, appréhendant le contenu même du texte littéraire, considéré transparent et sans ancrage avec leurs préoccupations du moment, désenchantés par les récits feints et conventionnels que proposent les écrivains, les étudiants finissent par lâcher prise et vouer la littérature aux pires destinées.

Ce largage expose la littérature au péril de la désaffection autoroute qui mène droit à la rupture pure et dure.

Cette césure est préjudiciable et aux étudiants à la littérature, conjointement.

Car, si les apprenants perdront beaucoup, en tournant, comme ils le font, le dos aux apports littéraires qui auraient pu les renforcer linguistiquement et les enrichir intellectuellement, la littérature, de son côté, a toutes les chances, de se fragiliser, dans la foulée du désamour que lui réservent les disciples.

Il va sans dire que sans enracinement populaire, la littérature n'aura que peu, voire, pas de chance, du tout, d'impacter le public et de transmettre un quelconque message. Cela réduira au maximum sa force de frappe et la reléguera à la portion congrue. ; Ce qui représente, une réelle hantise pour les artisans et les adeptes de

la littérature dont l'obsession principale est d'échapper aux aléas de l'indifférence.

L'indifférence ! Voilà qui passe pour être un mal létal pour la littérature.

Au début des années 1930, Louis Aragon, fraîchement converti au communisme, publie un poème incendiaire, intitulé « Front rouge » et paru dans la revue Littérature de la Révolution mondiale».

En égard au contenu pamphlétaire du poème, le numéro de la revue est saisi par la police et Aragon, son auteur, inculpé d'incitation à la désobéissance et de provocation au meurtre.

En réaction à cette décision, son ami André Breton rédige un tract avec pour titre « l'affaire Aragon » pour le défendre et le discuter de l'accusation de propagande dont il était poursuivi.

Et c'est à ce moment, justement, que surgit Mouget, un surréaliste Belge, pour, paradoxalement, protester contre le tract écrit par Breton.

« Non, soutient-il, nous aurions tort de défendre Aragon et son « Front rouge » qui doivent être jugés et condamnés, s'il le faut. Cela prouvera une chose : que la poésie et par ricochet la littérature a encore ce pouvoir de déranger, de faire peur et de faire réagir. »

En effet, le fait que le Pouvoir en place ait mal accueilli les vers d'Aragon devrait suffire pour apporter la preuve que la littérature est toujours dotée de ce pouvoir de dire vrai et juste, d'atteindre Achille à son talon et de faire vaciller l'Autorité politique, en place.

Tel est et devrait être le pouvoir de la littérature, en tout temps et en tout lieu.

« La littérature est l'essentiel ou n'est rien », disait Georges Bataille.

*Enseignant de Littérature francophone à l'université de Souk Ahras



MédiaTIC

Par Belkacem
Ahcene-Djaballah
Livres



Laredj WACINY



Le ravin de la femme sauvage

roman

**LE RAVIN DE
LA FEMME SAUVAGE.**
Roman de Laredj Waciny.
Enag Editions, Alger 1997.
171 pages, 160 dinars

Un journaliste espagnol, Vasques Cervantes de Al-Meria («Don Quichotte»), descendant de Cervantes arrive à Alger par bateau de marchandises avec, certes, un visa, mais sans «tampon» des autorités portuaires qui atteste de son entrée légale sur le territoire (un oubli de la Paf ?). Il est sur les traces de son ancêtre, captif dans cette

ETERNEL «SYSTÈME» !

ville au XVI^e siècle. Il entre en contact avec le responsable, au ministère de la Culture, chargé des affaires culturelles algéro-hispaniques, H'ssissen, lui aussi, descendant, par une grand-mère (Hanna), d'immigrés andalous, vieille femme perdue dans ses chimères. Ceci en pleine décence noire (années 90).

Par mesure de sécurité et faute de chambre dans les hôtels (toutes transformées en chambres dites sécuritaires), le journaliste est hébergé au domicile du fonctionnaire.

L'aventure pittoresque au cœur d'une ville (et d'une vie) asphyxiées et en proie à toutes les menaces commence. Nos deux «aventuriers» vont à la recherche d'un passé enfoui dans la décharge publique de Oued Smar. On y retrouve alors, bien caché, bien entretenu, mais très bien «exploité», tout ce qui a trait au passé et même au présent du pays (antiquités, médicaments, instruments divers, produits d'alimentation rares, appareillages divers...). Tout se récupère, rien ne se perd, rien ne se crée (hélas), tout se transforme (plutôt se transporte et se répare) et tout se vend. Même les plaques commémoratives et les statues disant le passage de Cervantes captif à Alger ! Il s'agit seulement d'avoir ses «entrées». Un monde souterrain qui fait et défait toute l'économie et fait vivre toute une société, avec ses parrains et ses hommes de main, ses réseaux et clients, tentaculaire, impitoyable et que rien ne peut menacer ni même bouger : un (le?) «Système» quoi ! En fin de parcours, «Don Quichotte», jour-

naliste d'un pays ami, est expulsé après un court mais traumatisant séjour dans des «sous-terrains» assez sombres de la ville (à l'image de son ancêtre) et le pauvre ex-haut fonctionnaire va se voir licencier et même en butte à pas mal de tracasseries dont celle d'accusation d'accointance avec un «espion» étranger. Seule solution l'exil par la harge ? Impitoyable système !

L'Auteur : Né en 1954 dans la région de Tlemcen. Nomade impénitent entre Tlemcen, Oran, Damas, Alger, Los Angeles et Paris où, à partir de 1994, il a enseigné la littérature à la Sorbonne. Auteur de plusieurs romans traduits en plusieurs langues, dont le français. Il a obtenu, aussi, plusieurs prix littéraires, dont le Grand prix de la littérature arabe.

Sommaire : Roman/Glossaire/Postface (par Leila Sebbar)/L'auteur répond aux questions d'Algérie Littérature Action

Extraits : «Raconter, pour moi, aujourd'hui, c'est me dégager de cette lourdeur qui m'empêche de dégager le cœur et la mémoire» (p 13), «Ce qui est fascinant dans ce pays, c'est son pouvoir de renaître, de se réinventer quand tout le monde croit que c'est la fin. Mais son plus grand mal, c'est son incapacité de se gérer convenablement» (p 141), «Les Beni Kalboun ont une manière extraordinaire de se reproduire et de se régénérer, comme l'hydre. S'ils sortent par la fenêtre, tout petits,

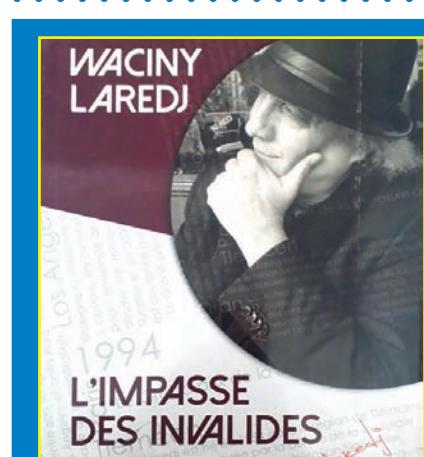
humiliés, lézardés, il faut les attendre de l'autre côté parce qu'ils ne tarderont pas à revenir par la grande porte, lavés de tous soupçons» (p 154).

Avis Un travail méticuleux sur la mémoire, mais aussi une réflexion politique au scalpel. Et, aussi, une manière de dire le mal par le rire et la dérision. On commence à lire et on ne s'arrête plus. Dommage, à l'époque, les mises en pages étaient quelque peu bâclées rendant difficile la lecture. Pour Leila Sebbar, «une fiction révélatrice de ce que chaque Algérien sait, sans le savoir, et qu'il colporte sans preuve».

Citations : «La mer ne laisse jamais de traces mais des sensations et des peines invisibles. Elle ne ressemble pas à la terre. Elle efface tout et ne garde en elle que le bruit éternel du fracas des anciennes vagues» (p 22), «Une grande révolution devient petite et médiocre quand elle tombe entre les mains des petits et des médiocres» (p 132), «Quand le mal parvient à son paroxysme, il n'y a de choix qu'entre la folie et la dérision» (p 166, réponse aux questions d'Algérie Littérature Action), «Avant, c'était la piraterie et la mer qui nourrissaient la caste des deys et des beys, aujourd'hui, ce sont les souterrains pétroliers qui ont pris le relais» (p 167, réponse aux questions d'Algérie Littérature Action).

Avis Un titre évocateur. Chaque phrase, chaque mot a, aussi, son poids politique. Parfois difficile à déchiffrer. Une fin pessimiste.

Citations : «La destinée d'une nation peut être suspendue à un petit détail délaissé. Un fil de rasoir. Les Arabes ont perdu toutes leurs guerres avec les Israéliens à cause des détails auxquels ils n'ont jamais donné le moindre intérêt» (p 40), «Un cimetière, c'est comme une ville où tous les corps dorment pendant que les âmes circulent» (p 55), «Notre religion nous apprend que la vie n'est qu'une épreuve, l'essentiel est là-bas où toutes les âmes se valent. Le seul critère, c'est le travail et ce qu'on a fait de bon ou de mauvais pendant l'épreuve de vie» (p 56), «Quand on est diplômé et qu'on travaille dans un café ou quand on est un artiste et qu'on vit dans une tombe, cela veut dire que le pays est malade» (p 106).



L'IMPASSE DES INVALIDES.
Roman de Waciny Laredj.
Enag Editions, Alger 2015,
450 dinars, 197 pages
(Pour rappel. Fiche déjà publiée)

Une petite ville de l'intérieur du pays. Elle a la «chance» de ne jamais «insulter» le président et d'avoir un de ses citoyens ministre... de l'Intérieur. Elle va se retrouver «bombardée» wilaya alors qu'elle est dépourvue des moyens adéquats. N'empêche !

Pour s'imposer, première chose à faire après tout une nuit de débat des autorités avec la population, dans le cadre de la démocratie participative : il s'agit d'ériger un monument, symbole des sacrifices révolutionnaires et de la virilité de ses hommes. Un mouflon bien en cornes et aux attributs de sa virilité lourds et visibles «imposants et pendents». Une course contre la montre s'engage car on a hâte d'inaugurer le monument pour enfouir encore bien plus la ville voisine et parce qu'à Alger, il faut des «événements».

Barokh, un artiste-sculpteur modeste

mais fidèle à sa ville et à son cimetière (qu'il entretient avec respect, amour et art) se voit confier l'entreprise. Tâche réussie mais voilà, les c... ont disparu, détruites certainement par des «citoyens» malveillants. Plusieurs fois.

Hélas, pour une histoire de c... mal réparées (elles ne sont plus en bronze ou en marbre comme prévu, suite aux destructions), la réussite n'est plus au rendez-vous et le zélé artiste se voit rapidement mis au ban de l'ingrate société dirigeante de la ville (il est dépourvu de ses biens et accusé presque d'accointance avec l'étranger), alors que les attributs pendents du monument, vite abandonné sur une placette donnant sur une impasse, sont assez vite récupérés par les femmes stériles de la région qui, elles, ne voient que les formes viriles et symboliquement fertilisantes.

L'Auteur : Voir plus haut

99% du réseau internet passe par les câbles sous-marins : sommes-nous prêts à une coupure ?

Serge Besanger, professeur à l'ESCE International Business School (INSEEC U Research Center) et consultant pour le Fonds monétaire international (FMI) revient sur l'importance des câbles sous-marins.

Le 19 octobre, Orange a annoncé l'atterrissement du câble sous-marin "Peace" à Marseille, qui connecte l'Europe à l'Asie en passant par l'Afrique de l'Est.

Le Journal du Dimanche

Oubliez les constellations de satellites, les centaines de lancements de SpaceX et les notions de "cloud" ou de sans-fil : tout cela tend à nous faire croire que nos smartphones, ordinateurs et autres machines sont liés les uns aux autres via l'espace. Or il n'en est rien : les satellites représentent à peine 1% des échanges de données. La raison est simple : ils coûtent beaucoup plus cher que les câbles et sont infiniment moins rapides. L'essentiel - près de 99% du trafic total sur Internet - est assuré par les lignes sous-marines, véritable "colonne vertébrale" des télécommunications mondiales.

Il en existe plus de 420 dans le monde, totalisant 1,3 million de kilomètres, soit plus de trois fois la distance de la Terre à la Lune. Le record : 39.000 kilomètres de long pour le câble SEA-ME-WE 3, qui relie l'Asie du Sud-Est à l'Europe de l'Ouest en passant par la mer Rouge.

■ 36 NOUVEAUX CÂBLES EN 2020

On estime que plus de 10.000 milliards de dollars de transactions financières quotidiennes, soit quatre fois le PIB annuel de la France, transittent aujourd'hui par ces "autoroutes du fond des mers". C'est notamment le cas du principal système d'échanges de la finance mondiale, le SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunications). La sécurité de ces transactions est une question politique, économique et sociale. C'est un enjeu majeur qui a longtemps été ignoré.

Avec 36 nouveaux câbles, l'année 2020 fut marquée par un nombre record de déploiements.

Or, l'extrême concentration géographique des câbles, notamment au niveau de leur point d'atterrissement (Marseille, Bretagne, Cornouailles...), les rend particulièrement vulnérables.

■ UNE CENTAINE DE RUPTURES PAR AN

Ces infrastructures sont aujourd'hui aussi cruciales que les gazoducs et les oléoducs. Mais sont-elles aussi bien protégées ? Les câbles sous-marins modernes utilisent la fibre optique pour transmettre les données à la vitesse de la lumière. Or, si à proximité immédiate du rivage les câbles sont généralement renforcés, le diamètre moyen d'un câble sous-marin n'est pas beaucoup supérieur à celui d'un tuyau d'arrosage. Depuis plusieurs années, les grandes puissances se livrent une "guerre hybride", mi-ouverte mi-secrète, pour le contrôle de ces câbles. Alors que l'Europe se concentre de plus en plus sur les menaces de cybersécurité, l'investissement dans la sécurité et la résilience des infrastructures physiques qui sous-tendent ses communications avec le monde entier ne semble pas aujourd'hui une priorité. Or, ne pas agir ne fera que rendre ces systèmes plus vulnérables à l'espionnage et aux perturbations qui coupent les flux de données et nuisent à la sécurité du continent.

On recense en moyenne chaque année plus d'une centaine de ruptures de câbles sous-marins, généralement causées par des bateaux de pêche traînant les ancrages. Il est difficile de mesurer les attaques intentionnelles, mais les mouvements de certains navires commencent à attirer l'attention dès 2014 : leur route suivait les câbles sous-marins de télécommunication.

Les premières attaques de l'ère moderne datent de 2017 : câbles Grande-Bretagne-USA, puis France-Etats-Unis, arrachés par les chalutiers d'une grande puissance coutumière de l'emploi de forces irrégulières



lors de tensions internationales. Si ces attaques demeurent inconnues du grand public, elles n'en sont pas moins préoccupantes, et démontrent la capacité de puissances extérieures à couper l'Europe du reste du monde. On rappellera qu'en 2007, des pêcheurs vietnamiens ont coupé un câble sous-marin afin d'en récupérer les matériaux composites et de tenter de les revendre. Le Vietnam perdait ainsi près de 90% de sa connectivité avec le reste du monde pendant une période de trois semaines. Une attaque de ce type est extrêmement facile à réaliser, y compris par des acteurs non étatiques.

■ LA GUERRE HISPANO-AMÉRICAINE

Les récentes attaques subies par des câbles transportant le trafic voix et données entre l'Amérique du Nord et l'Europe donnent l'impression qu'il s'agit d'un fait nouveau. Or ce n'est pas le cas : la France et le Royaume-Uni ont déjà vécu cette expérience... aux mains des Allemands pendant la Première Guerre mondiale. Ces câbles faisaient partie du réseau mondial de télégraphie par câblogrammes.

De même, les Etats-Unis ont eux-mêmes coupé des câbles en temps de guerre comme moyen de perturber la capacité d'une puissance ennemie à commander et contrôler ses forces distantes.

Les premières attaques de ce type ont eu lieu en 1898, lors de la guerre hispano-américaine. Cette année-là, dans la baie de Manille (aux Philippines), l'USS Zafiro coupa le câble reliant Manille au continent asiatique afin d'isoler les Philippines du reste du monde, ainsi que le câble allant de Manille à la ville philippine de Capiz. D'autres attaques spectaculaires contre les câbles eurent lieu dans les Caraïbes, plongeant l'Espagne dans le noir quant à l'évolution du conflit à Porto Rico et à Cuba, ce qui contribua largement à la victoire finale des Etats-Unis. Sensible aux exploits, à l'époque très médiatisés, des "valorous seamen", le Congrès attribuera à ces marins 51 des 112 médailles d'honneur décernées au titre de la guerre hispano-américaine.

■ LES TROIS GRANDES CAUSES DE RISQUE

De nos jours, trois tendances accélèrent les risques pour la sécurité et la résilience de ces câbles. La première est le volume croissant des données circulant sur les câbles, ce qui incite les Etats tiers à espionner ou à perturber le trafic.

La seconde est l'intensité capitaliste croissante de ces installations, qui mènent à la création de consortiums internationaux impliquant jusqu'à des dizaines de propriétaires. Ces propriétaires sont distincts des entités qui fabriquent les composants des

câbles et de celles qui posent les câbles le long du fond océanique. La multipropriété permet de baisser les coûts de manière substantielle, mais elle permet en même temps l'entrée dans ces consortiums d'acteurs étatiques qui pourraient utiliser leur influence pour perturber les flux de données, voire les interrompre dans un scénario de conflit.

A l'autre bout du spectre, les Gafam ont aujourd'hui les capacités financières et techniques de faire construire leurs propres câbles. Ainsi le câble Dunant, qui relie la France aux Etats-Unis, appartient-il en totalité à Google. Les géants chinois se sont également lancés dans une stratégie de conquête sous-marine : il en va ainsi du câble Peace, reliant la Chine à Marseille, propriété de la société Hengtong, considérée par le gouvernement chinois comme un modèle d'intégration civilo-militaire".

Une autre menace, l'espionnage, nécessite des sous-marins spécialement équipés, ou des submersibles opérant à partir de navires, capables d'intercepter, voire de modifier, les données transitant dans les câbles à fibres optiques sans les endommager. A ce jour, seuls la Chine, la Russie et les Etats-Unis disposent de tels moyens. Le point le plus vulnérable des câbles sous-marins est cependant l'endroit où ils atteignent la terre : les stations d'atterrissement. Ainsi, la commune de Lège-Cap-Ferret (33), en bordure du Porge où va être construit le local d'interface entre le câble franco-américain "Amitié", est-elle devenue ces derniers temps un véritable nid d'espions, selon des sources informées. Mais la tendance la plus préoccupante est que de plus en plus de câblo-opérateurs utilisent des systèmes de gestion à distance pour leurs réseaux câblés. Les propriétaires de câbles les plébiscitent car ils leur permettent de faire des économies sur les coûts de personnel. Cependant, ces systèmes ont une sécurité médiocre, ce qui expose les câbles à des risques de cybersécurité.

■ UNE QUARANTAIN DE CÂBLIERS DANS LE MONDE

Face aux menaces physiques pesant sur les câbles, le Japon et les Etats-Unis ont récemment lancé une série d'initiatives visant à sécuriser ces infrastructures. Les programmes de l'Administration maritime américaine promeuvent le développement et le maintien d'une marine marchande "adéquate et suffisante, capable de servir en tant qu'auxiliaire naval et militaire en temps de guerre ou d'urgence nationale", à travers des dotations en fonds propres, CAPEX grants, aux chantiers navals privés construisant notamment des navires capables de réparer les câbles sous-marins.

Les câbliers sont généralement conçus autour de grandes cuves qui stockent la fi-

bre optique puis la mettent en place. Pour une telle opération, ces navires ont besoin de puissance et d'agilité : leurs générateurs produisent jusqu'à 12 mégawatts d'électricité qui alimentent cinq hélices, permettant au bâtiment de se déplacer dans plusieurs dimensions. Il existe aujourd'hui une quarantaine de câbliers dans le monde. La France en possède 9, dont un seul pour la maintenance de tous les câbles de l'Atlantique Nord jusqu'à la mer Baltique : le Pierre de Fermat, basé à Brest.

Ces navires sont capables d'appareiller en moins de 24 heures en cas de dommage détecté sur le câble. A bord, un équipage d'une soixantaine de marins dispose de drones sous-marins et d'autres instruments permettant la réparation. Ainsi le Pierre de Fermat a-t-il pu inspecter et réparer très rapidement le câble transatlantique endommagé par une puissance tierce, en 2017.

■ LA FRANCE, POINT D'ENTRÉE

Mais qu'adviendrait-il en cas d'attaques multiples ? Ni la France, ni le Royaume-Uni ne disposent aujourd'hui des moyens nécessaires à la défense et à la réparation de ces câbles en cas d'attaques simultanées.

L'exécutif américain s'est récemment penché sur la question. Outre l'extension du SSGP, small shipyard grant program, il a encouragé l'Administration maritime à enrôler diverses associations émanant de la société civile, tel l'International Propeller Club, dans le cadre de programmes visant à minimiser ces menaces. L'idée est de créer une sorte de "milice des câbles sous-marins", capable d'intervenir rapidement en cas de crise. Le Propeller Club compte plus de 6.000 membres et a récemment obtenu une aide de 3,5 milliards de dollars destinée à l'industrie maritime dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

La France est le point d'entrée de la plupart des câbles reliant l'Europe au reste du monde. Le coût pour les seules finances publiques françaises d'un programme de sécurité des câbles sous-marins serait cependant prohibitif, quand bien même la société civile y serait largement associée, sur le modèle américain.

De même, la création d'un "Airbus des câbles sous-marins" capable de rivaliser avec les Gafam dont la part de marché pourrait passer de 5% à 90% en 6 ans, ne pourra à l'évidence devenir réalité qu'à condition que l'Europe en fasse un thème clé.

Dans un contexte d'accroissement des tensions internationales, la question de la création d'un programme européen modelé sur les programmes américain et japonais, visant à l'augmentation des opérations de dissuasion des attaques de ces infrastructures et au développement d'une capacité de construction et de réparation à la hauteur des enjeux, mérite d'être posée.

Un salaire au rabais : dans le Golfe, les Libanais rattrapés par la crise

Des Libanais à la recherche d'un emploi dénoncent le fait que les recruteurs, qui sont parfois des compatriotes, profitent du fait qu'ils sont pris à la gorge pour proposer de faibles rémunérations.

L'Orient-Le Jour

Avec l'accentuation de la crise économique ces derniers mois au Liban, Carine, une architecte d'intérieur de 26 ans, a commencé à chercher du travail à l'étranger, notamment dans les pays du Golfe qui constituent, en temps normal, une destination de choix pour de nombreux Libanais. La jeune femme, qui cumule trois emplois à Beyrouth pour joindre les deux bouts, s'est récemment vu proposer un emploi à temps plein en Arabie saoudite. Mais quelle ne fut pas sa surprise lorsque le salaire a été évoqué. «On me demandait de travailler sur des projets d'architecture d'intérieur, de faire des permanences dans une salle de vente, de superviser l'achat des stocks et de gérer des chantiers de construction pour 800 dollars par mois. La rémunération, pour un poste comportant autant de responsabilités, tourne normalement autour de 4 000 dollars», raconte Carine, qui a finalement décliné l'offre.

Dans ce contexte, la jeune femme, qui effectue des projets d'architecture d'intérieur en freelance, en plus de donner des cours particuliers et de travailler comme caissière l'après-midi, dit préférer rester au Liban pour le moment. «Jusqu'à présent, j'arrive à m'en sortir. Ce n'est donc pas la peine que je parte vivre seule à l'étranger, loin de tout le monde, pour un travail si prenant payé 800 dollars», soupire Carine. Selon elle, les offres salariales récentes ont évolué en raison du contexte de crise que traverse le Liban. «Les conditions qu'on nous propose dernièrement sont déplorables car tout le monde sait que les Libanais, pris à la gorge, sont prêts travailler à tout prix. Aujourd'hui, les employeurs à l'étranger en profitent pour nous traiter comme ils le font avec la main-d'œuvre non qualifiée», estime-t-elle.

DE 4 000 À 2 000 DOLLARS

Le Liban ne dispose pas de chiffres officiels sur la répartition de la diaspora, mais, selon les estimations de al-Douwaliyya lil maaloumat, environ 380 000 Libanais travaillent aujourd'hui dans les pays du Golfe. Réputées pour offrir des salaires élevés payés en

dollars, ces destinations ont permis à de nombreux Libanais de venir en aide à leurs familles. En 2020, la diaspora a envoyé 6,63 milliards de dollars au Liban, dont la moitié proviendrait des virements effectués à partir des pays du Golfe, selon les chiffres de la Banque du Liban. Mais dans la récente dévaluation de la livre libanaise et la ruée conséquente vers les dollars «fresh», de nombreux recruteurs ont vu une opportunité de proposer des emplois sous-payés aux candidats libanais.

En témoigne l'expérience de Jad*, un cadre supérieur chargé de la communication dans une banque libanaise et qui a récemment téléchargé son CV sur un site de recrutement saoudien dans l'espoir d'obtenir un job lui permettant de mieux venir en aide à sa famille. Rapidement, il a été contacté par une multinationale qui lui a proposé un poste de directeur des relations publiques dans le domaine du luxe. Problème : le salaire proposé équivaut à la moitié de la rémunération habituelle pour ce genre de poste. «En temps normal, je n'aurais pas été intéressé par un tel emploi, étant donné que je travaille dans le secteur bancaire. Mais je suis dit que cela pouvait valoir la peine de tenter l'expérience. Sauf qu'ils m'ont proposé 2 000 dollars net, sans allocations de transport ni de logement. Un tel poste est d'habitude rémunéré entre 4 000 et 4 500 dollars!» dénonce Jad, qui a fini par décliner l'offre. Il poursuit : «On ne peut pas survivre en Arabie saoudite avec 2 000 dollars et sans logement fourni par l'employeur (comme il est d'usage dans de nombreux pays du Golfe). À moins de vivre à quatre ou cinq dans un studio. D'autant que la plupart des contrats de location exigent le paiement de six mois de loyer à l'avance.» Selon Jad, les recruteurs calculent leurs offres salariales en ayant en tête la dévaluation de la livre. «Ils calculent maintenant nos salaires en fonction du coût de la vie au Liban, et non pas en fonction de celui dans le Golfe. Les employeurs savent qu'avec la dévaluation, nous serons contents de pouvoir envoyer 200 ou 300 dollars à nos familles, alors qu'avant la crise, nous envoyions 1 500 dollars. Ils font désormais des économies sur nos salaires et nous traitent comme des moins que rien», se désole-t-il.



DES LIBANAIS SOUS-PAYÉS PAR D'AUTRES LIBANAIS

Le jeune Libanais dénonce par ailleurs le fait que certaines de ces offres de travail sous-payées soient proposées par des expatriés libanais établis dans le Golfe. Selon Jad, dont les propos sont étayés par d'autres témoignages, ces recruteurs libanais n'ont pas d'état d'être à tirer parti de la situation précaire de leurs compatriotes. «J'ai effectué mes derniers entretiens avec un Libanais qui occupe des fonctions importantes au sein de cette société de produits de luxe. Après avoir quelque peu tourné mon expérience professionnelle en dérisio, c'est lui qui m'a proposé 2 000 dollars au lieu de 4 000. Je n'en reviens pas que nos compatriotes nous traitent de cette manière et profitent de notre misère», s'insurge Jad.

Plus question, pour lui, de postuler pour les pays du Golfe dans un tel climat. «Je vais peut-être tenter l'Afrique ou l'Egypte. En attendant, je reste ici parce que je m'en sors bien malgré tout», indique Jad.

Lamia*, la trentaine, a eu une expérience similaire dans une école libanaise à Abou Dhabi. Elle a fini par rentrer à Beyrouth au bout de trois mois, après avoir travaillé dans des conditions difficiles. «J'étais très mal payée et le loyer était très cher. J'ai tout laissé tomber et je suis rentrée au Liban. Je n'arrivais pas du tout à m'en sortir», raconte-t-elle. Avant de débarquer dans cette école, Lamia avait passé plusieurs semaines à Dubaï où on lui avait promis un poste dans l'événementiel. «A mon arrivée, j'ai découvert qu'il n'en était rien. On m'a embauchée comme secrétaire, avec un salaire beaucoup plus bas que ce qu'on m'avait promis», confie la jeune femme qui, aujourd'hui, reprend ses recherches à zéro.

Même son de cloche du côté de Malek*, un ingénieur du son ayant reçu de nombreuses offres qu'il a toutes déclinées en raison de rémunérations qu'il a jugées trop faibles.

«On m'a d'abord proposé de travailler pour 800 dollars par mois aux Émirats arabes unis sans même m'assurer un logement. Je ne pouvais pas accepter, car il m'aurait été impossible, dans ces conditions, d'envoyer quoi que ce soit à ma famille», confie Malek. «J'ai reçu ensuite des offres à 1 200 ou à 1 500 dollars en Arabie saoudite que j'ai également refusées. À ma connaissance, les ingénieurs du son libanais sont payés 300 dollars par jour», soupire le jeune homme qui préfère travailler à son compte depuis Beyrouth. Il révèle par ailleurs que «la plupart des compagnies» qui l'ont contacté «étaient dirigées par des Libanais ou comprenaient des associés libanais au sein de la direction». «Quelle honte de vouloir profiter de nos problèmes de cette manière, dénonce Malek. J'ai des années d'expérience, et j'ai suivi de nombreux séminaires et formations. Je n'accepterai pas l'expatriation pour un salaire de débutant !»

PRÊT À PARTIR... POUR 500 DOLLARS

Si certains Libanais, qui arrivent encore à s'en sortir ici, refusent d'être sous-payés à l'étranger, d'autres sont prêts à tout pour quitter leur pays. Yasser*, serveur dans un restaurant à Beyrouth, se dit disposé à partir à l'étranger à tout prix au vu de la situation dramatique du pays. «Je suis prêt à faire mes valises pour 500 dollars par mois. Ici, je gagne à peine deux millions de livres, ce qui équivaut environ à 100 dollars (suivant le taux du marché noir). Je ne peux pas continuer comme cela», explique-t-il. Yasser, qui a déjà postulé pour un emploi au Qatar, dit attendre une réponse concernant sa candidature cette semaine : «J'ai trouvé une offre pour un job dans la restauration payé 750 dollars par mois. Avant, j'aurais pu toucher entre 1 200 et 1 500 dollars pour le même poste. Mais peu importe, j'accepterai n'importe quoi pour partir d'ici.»

A l'écoute des familles en détresse

Al-Ahram Hebdo

«**A**llo, bienvenue à l'unité d'aide à la famille, dépendant du Centre d'Al-Azhar Al-Charif pour les fatwas». Les personnes en détresse trouvent désormais une oreille attentive. Il suffit d'appeler le 19906 ou d'envoyer un sms au 1020. «L'objectif est de lutter contre l'extension du divorce et de trouver des solutions aux problèmes familiaux et conjugaux ainsi qu'aux conflits qui peuvent émerger lors d'une succession», déclare Fatma, l'interlocutrice.

Situé à Gamaliya, rue Salah Salem, au sein de l'immeuble de Machiakhet Al-Azhar Al-Charif, ce centre d'appels reçoit les appels et les messages 24h sur 24. «Cette unité de résolution des conflits familiaux et conjugaux a réussi à résoudre quelque 70 000 conflits conjugaux et parentaux depuis son inauguration en avril 2018. Les premiers bénéficiaires sont les couples qui sont sur le point de se séparer. 98 % des cas relèvent du statut personnel, et 2 % sont des conflits entre parents et enfants ou des litiges successoraux», affirme Dr Ossama Al-Hadidy, président de l'unité.

A l'heure où le divorce atteint des taux alarmants, un divorce toutes les deux minutes en 2020 selon l'Agence centrale pour la mobilisation publique et les statistiques (CAPMAS), il devient urgent de lutter contre ce phénomène. «La vie à deux n'est plus possible. Chaque jour, ce sont des disputes violentes, des insultes et des mots humiliants. Ces scènes de ménage se répètent souvent en présence des enfants. Il ne me respecte plus et n'a plus de senti-

A travers sa hotline et des campagnes de sensibilisation, l'unité de résolution des conflits familiaux dépendant d'Al-Azhar s'attèle à protéger la famille, notamment en oeuvrant à limiter les divorces.

ments pour moi ! Il ne me donne aucun sou pour gérer la maison», se plaint Sawisan. Cette femme a composé le numéro SOS pour raconter son histoire, et surtout demander conseil. Elle explique à son interlocuteur que le divorce est sans doute la meilleure solution, car son mari et elle vivent sous le même toit mais ne se supportent plus. A l'autre bout du fil, son interlocuteur l'écoute attentivement puis lui fixe un rendez-vous à l'unité. Sur place, un comité s'est déjà constitué pour essayer de résoudre le problème de cette épouse désespérée. La démarche commence par l'étude du problème. Pour ce cas précis, les problèmes sont notamment causés par la relation entre l'époux et sa mère. Cette dernière s'immisce dans la vie du couple et le met en danger. Un des responsables de l'unité appelle le conjoint pour discuter avec lui. Car l'objectif est de sauver le couple, et ce, en orientant ces jeunes époux qui n'ont pas d'expérience, tout en leur montrant comment surmonter les problèmes pour sauver leur couple. D'autant plus que 34 % des divorces ont lieu lors de la 1re année d'union. Au cours de la séance de «Résolution des conflits», les membres du comité prodiguent des conseils pour conduire les deux conjoints à la prise de conscience et vivifier une relation basée sur la confiance, la transparence, l'amour et le respect mutuel.

PROTEGER LA FAMILLE

Protéger la famille égyptienne des dissensions qui peuvent apparaître entre ses

membres, mettre fin aux problèmes conjugaux, lutter contre la recrudescence des divorces, régler les conflits entre les personnes concernées par des problèmes successoraux, sensibiliser les membres d'une même famille en vue d'améliorer leurs conditions de vie, tels sont les objectifs de cette unité.

L'idée de la création de cette unité vient de son fondateur le cheikh d'Al-Azhar, l'imam Ahmad Al-Tayeb, après avoir constaté l'augmentation du taux de divorces : en 2018, année de la création de cette unité, 211 554 cas de divorce ont été prononcés en 2018 contre 198 269 en 2017, soit une hausse de 6,7 %, selon un bulletin annuel sur des données statistiques relatives aux divorces en Egypte en 2018 publié par la CAPMAS. Et selon l'Onu, de 2016 à 2018, l'Egypte s'est classée au premier rang en matière de divorce à travers le monde. 240 cas de divorce sont prononcés chaque jour par les tribunaux de la famille à travers le pays.

250 APPELS PAR JOUR

Au sein de l'unité de résolution des conflits familiaux et conjugaux, une centaine de jeunes filles et de jeunes hommes travaillent d'arrache-pied. Leur tâche n'est pas facile. Certains ont les yeux fixés sur l'écran de leurs ordinateurs et portent des écouteurs aux oreilles.

D'autres reçoivent les appels de personnes qui ont besoin d'aide. Cette unité reçoit 250 coups de fil par jour. Cette unité

a 27 antennes établies dans les quatre coins de la République. Parmi ces antennes : Al-Omriya à Guiza, Al-Falat à Qalioubiya, Al-Hassaniya au gouvernorat de Charqiya, Al-Assafra à Alexandrie, rue Al-Nasr à Port-Saïd, rue Al-Matar à Marsa Matrouh, rue Ibn Khaldoun à Beni-Souef et d'autres encore ...

Arrivé au bureau de Qalioubiya, Moustapha écrit son nom sur un papier, ainsi que son âge, le numéro de sa carte d'identité, celui de son téléphone, son adresse, son lieu de résidence, son adresse e-mail et le type de problème qu'il veut exposer. Moustapha voudrait se séparer de sa femme après six mois de mariage. «On se dispute tout le temps. Je vis une relation sans communication dans mon couple, il n'y a aucun échange. Elle crie comme une hystérique et ne veut pas assumer de responsabilités», note-t-il avec amertume.

Outre le centre d'appels, cette unité s'attèle à la sensibilisation des citoyens. Les hommes de religion font des efforts consentis en vue d'organiser des campagnes de sensibilisation pour prodiguer des conseils aux couples en conflit et prévenir les échecs de l'union conjugale. «Nous avons organisé 45 000 ateliers, séminaires et conférences dans nos bureaux qui se trouvent aux quatre coins de la République en vue de sensibiliser près de 3,6 millions de citoyens et corriger les idées fausses et certaines façons de penser qui nous sont inculquées par la famille ou au travers de la société, tels les devoirs et les responsabilités de chacun aussi bien que le rôle de chaque membre du couple», conclut Dr Belal Khodeir, membre du comité de la fatwa au sein de l'unité.

AIR ALGERIE



VOLS NATIONAUX

Vol	Départ
----- JEUDI -----	
Oran - Alger	08h15
Oran - Alger	10h05
Oran - Alger	17h00
Oran - Ouargla	08h00
Oran - Tamanrasset	09h00
Oran - El Oued	13h20
Oran - Annaba	14h35
Oran - Adrar	15h45
----- VENDREDI -----	
Oran - Alger	08h15
Oran - Alger	10h35
Oran - Alger	17h00
Oran - Timimoun	08h00
Oran - Tindouf	09h00
Oran - H. Messaoud	14h30
----- SAMEDI -----	
Oran - Alger	08h15
Oran - Alger	10h50
Oran - Alger	17h00
Oran - Béchar	08h10
Oran - Annaba	13h20
Oran - Ghardaïa	14h00
----- DIMANCHE -----	
Oran - Alger	08h15
Oran - Alger	10h45
Oran - Alger	17h15
Oran - Mecheria	08h00
Oran - Tindouf	11h05
Oran - Adrar	12h20
----- LUNDI -----	
Oran - Alger	08h30
Oran - Alger	09h35
Oran - Alger	14h25
Oran - Constantine	08h00
Oran - Adrar	10h20
Oran - Annaba	13h15
Oran - Béchar	13h30
----- MARDI -----	
Oran - Alger	08h00
Oran - Alger	12h25
Oran - Alger	17h00
Oran - Constantine	08h35
Oran - Adrar	12h05
----- MERCREDI -----	
Oran - Alger	08h15
Oran - Alger	16h45
Oran - Alger	17h15
Oran - Elbayadh	07h15
Oran - Bechar	10h15
Oran - Timimoune	11h00
Oran - Constantine	11h45
Oran - H. Messaoud	15h55

TRAIN - SNCF



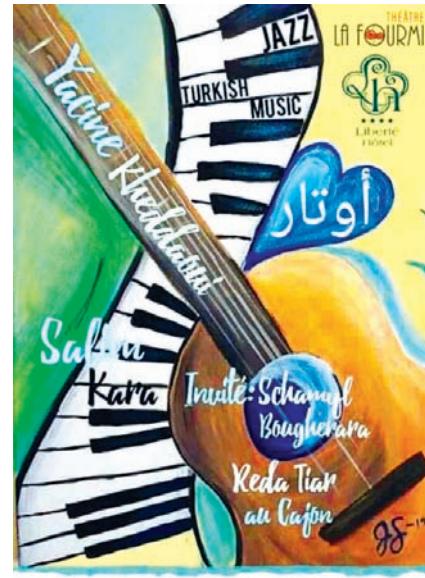
DÉPART ARRIVÉE

---- ORAN - ALGER ----	
06h10	11h25
08h00	12h00
10h00	14h09
12h30	17h54
15h45	19h46
---- ALGER - ORAN ----	
06h10	11h25
08h00	12h00
10h00	14h09
12h30	17h54
15h45	19h46
ORAN - ARZEW	
05h30	06h18
08h30	09h18
13h40	14h28
17h05	17h53
ARZEW - ORAN	
06h30	07h22
09h30	10h18
15h00	15h48
18h30	19h18
ORAN - Aïn Témouchent	
08h10	09h15
13h30	14h35
17h02	18h07
Aïn Témouchent - ORAN	
05h57	07h04
09h20	10h24
14h40	15h44
ORAN - TLEMCEN	
12h50	15h12
16h00	18h32
TLEMCEN - ORAN	
05h40	08h09
10h00	12h22
TLEMCEN - MEGHNIA	
17h00	18h23
MEGHNIA - TLEMCEN	
06h00	07h24
ORAN - SBA	
17h10	18h32
SBA - ORAN	
05h30	06h47
ORAN - CHLEF	
16h15	18h35
CHLEF - ORAN	
06h50	09h16
ORAN - RELIZANE	
17h30	19h03
RELIZANE - ORAN	
05h45	07h32
ORAN - SAIDA	
15h20	17h59
SAIDA - ORAN	
07h00	09h42
ORAN - BECHAR	
10h20	17h11
BECHAR - ORAN	
06h15	13h10



HOTEL LIBERTÉ - ORAN

► Jeudi 11 novembre à 18h00
► Samedi 13 novembre à 18h00
Concert de musique JAZZ & Musique turque
Yacine KHEDDAOUI



Réservation & information :
0770. 60. 69 .76

THÉÂTRE RÉGIONAL D'ORAN

► Jeudi 11 novembre à 17h
«MAAROUD LEL H'WA»
Par Théâtre régional d'Oran

► Vendredi 12 novembre à 16h
«MA ASGHARA MENI»
Par : Théâtre régional d'Oran

INSTITUT FRANÇAIS

Mois du Doc : Le Lab d'Alger 2020

► Jeudi 11 novembre à 17h00
à l'Institut français Constantine
Projection des travaux réalisés par les participants au LAB d'Alger 2020, suivie d'un débat avec le réalisateur Amir Bensaifi. Dans le cadre de la 22e édition du Mois du film documentaire, l'Institut français de Constantine présente une restitution du Lab d'Alger 2020.

Psychomagie, un art pour guérir

► Vendredi 12 novembre à 15h00
à l'Institut français Constantine
Un film de Alejandro Jodorowsky. Documentaire. Si chacun d'entre nous a un héritage génétique, il possède aussi un héritage psychologique qui se transmet de génération en génération. Alejandro Jodorowsky, cinéaste et artiste multidisciplinaire convaincu que l'art n'a de sens profond que s'il guérit et libère les consciences, a créé la Psychomagie.

Cinéma SI LE VENT TOMBE

► Mercredi 17 novembre à 18h00
à l'Institut français d'Oran
De Nora Martirosyan (2020). Alain, un auditeur international, vient expérimenter l'aéroport d'une petite république auto-proclamée du Caucase afin de donner le feu vert à sa réouverture. Edgar, un garçon du coin se livre à un étrange commerce autour de l'aéroport. Au contact de l'enfant et des habitants, Alain découvre cette terre isolée et risque tout pour permettre au pays de s'ouvrir.

Homeland, Irak année zéro - Partie 2

► Vendredi 19 novembre à 15h00
à l'Institut français Constantine
Un film de Abbas Fahdel.

MÉTÉO

AUJOURD'HUI DEMAIN

ORAN		TIARET	
Ensoleillé Max.20-Min.14		Peu nuageux Max.20-Min.14	
MOSTAGANEM		CHLEF	
Ensoleillé Max.19-Min.14		Peu nuageux Max.19-Min.15	
TLEMCEN		BÉCHAR	
Ensoleillé Max.17-Min.7		Ensoleillé Max.17-Min.7	
MASCARA		ALGER	
Ensoleillé Max.17-Min.9		Peu nuageux Max.17-Min.9	
TIARET		CONSTANTINE	
Ensoleillé Max.14-Min.6		Peu nuageux Max.14-Min.7	
CHLEF		ANNABA	
Nuageux Max.19-Min.13		Ensoleillé Max.21-Min.13	
BÉCHAR		ALGER	
Nuageux Max.20-Min.11		Légère pluie Max.18-Min.13	
ALGER		CONSTANTINE	
Légère pluie Max.15-Min.14		Peu nuageux Max.19-Min.10	
CONSTANTINE		ANNABA	
Peu nuageux Max.18-Min.9		Ensoleillé Max.21-Min.14	

Cotations hebdomadaires des billets de banque et des chèques de voyage

Billets	Achat	Vente
1 USD	132,34	140,41
1 EUR	157,92	167,61
1 GBP	184,93	196,27
100 JPY	119,34	126,66
1 CAD	107,63	114,24
1 CNY	20,96	20,97
1 SAR	35,29	37,44
1 KWD	439,07	466,95
1 AED	36,02	38,23
1 TND	48,78	49,27
100 CHF	14387,50	15272,24
100 DKK	2123,73	2253,71
100 SEK	1561,80	1657,71
100 NOK	1554,57	1650,03

COURRIER EXPRESS

EL MOUNAKASSA EL DJAZAÏR

Tél : 0560 06 95 01 / 0560 06 95 03
0560 05 60 00 / 0559 70 26 61

KAZI TOURS

----- ALGER -----
 -Bab Ezzouar: 0770

Caisse nationale d'assurance sociale (CNAS)

Plus de 105 entreprises bénéficient du rééchelonnement de leurs dettes

J. Boukraa

Pas moins de 106 entreprises de la wilaya d'Oran ont bénéficié du rééchelonnement de leurs dettes auprès de la Caisse nationale d'assurance sociale des salariés (CNAS) depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance n°21-12 du 25 août 2021, parue au Journal officiel n°65 relative aux mesures exceptionnelles liées à la suppression des pénalités de retard de paiement des cotisations à la sécurité sociale, a indiqué mardi un communiqué de la Caisse nationale d'assurance sociale des salariés (CNAS) d'Oran. La même source signale que 4.750 employeurs affiliés à la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés

(CNAS) d'Oran ont bénéficié de mesures exceptionnelles liées à la suppression des pénalités de retard de paiement pour alléger les charges des employeurs dans le domaine de la sécurité sociale. Aussi 130 marins pêcheurs affiliés à la Caisse d'Oran ont bénéficié de ces procédures, selon la cellule de communication, alors que près de 280 autres professionnels de la pêche sont invités à se rapprocher de la CNAS pour régulariser leur situation. Des sorties ont été organisées au niveau des ports de pêche pour informer et sensibiliser les professionnels du secteur de la pêche sur ces mesures. Approuvées en Conseil des ministres tenu le 22 août 2021 et ce, après la promulgation de l'ordonnance n°21-12 du 25 août 2021, cette déci-

sion d'exemption, qui restera en vigueur jusqu'au 31 janvier 2022, concerne plus de 13.200 employeurs redéposables, affiliés à la Caisse nationale des assurances sociales (CNAS) d'Oran. Aussi une vaste campagne de sensibilisation sur ces mesures exceptionnelles a été lancée sous le slogan « la sécurité sociale est un acteur clé de la contribution à la relance économique ». Dans ce cadre, la CNAS reçoit entre 40 à 60 employeurs redéposables désirant régulariser leur situation. Ces mesures exceptionnelles profitent à tous les salariés et non-salariés exerçant une activité pour leur propre compte, notamment ceux qui rencontrent des difficultés à régler leur situation et à honorer leurs engagements vis-à-vis de la sécurité sociale.

Elle reliera les nouvelles cités AADL de Misserghine à l'agence El Bahia

Une nouvelle ligne pour désenclaver le pôle urbain Ahmed Zabana

S. M.

Une nouvelle ligne de transport sera lancée incessamment par la direction des transports de la wilaya d'Oran (DTWO) pour relier les nouvelles cités locationnante de Misserghine à l'agence routière d'El Bahia en passant par Ain El Beida, a-t-on appris hier de sources concordantes. La DTWO vient de lancer un appel aux opérateurs privés intéressés pour déposer leurs dossiers dans les prochains jours afin de sélectionner les transporteurs qui desserviront cette future ligne qui portera le numéro « 58 ». C'est suite aux incessantes réclamations des associations et comités de quartiers du pôle urbain Ahmed Zabana, qui compte près de 36.000 logements, que cette direction a décidé de lancer cette nouvelle desserte qui devra, selon les délégues des habitants de ce pôle urbain, désenclaver cette zone de la ville. Le problème du transport se pose en effet avec acuité dans ce nouveau pôle urbain et les habitants sont contraints aujourd'hui de recourir aux services onéreux des transporteurs clandestins.

La création de cette nouvelle ligne est devenue indispensable pour répondre aux besoins des nouveaux habitants des cités AADL de l'extrême ouest de la ville qui ne cessent de se plaindre depuis leur recasement dans des cités enclavées des difficultés quotidiennes pour le déplacement. Les habitants des cités locationnante de l'ouest de la ville trouvent de grandes difficultés pour se



déplacer à Oran ou vers les autres localités limitrophes en raison du manque de transport.

Ils sont souvent contraints d'attendre durant une heure pour avoir une place debout dans les bus qui desservent la ville d'Aïn Témouchent ou de recourir aux services des transporteurs clandestins qui exigent souvent des sommes exorbitantes pour une course de quelques kilomètres.

Les bénéficiaires du programme AADL 2 du pôle urbain Ahmed Zabana sont abandonnés dans un « no man's land » sans aucun équipement d'accompagnement.

Des robinets sont à sec dans de nombreux îlots, l'éclairage public est défectueux, l'insécurité est totale, le transport est presque absent... les défaillances rencontrées au quotidien par les nouveaux résidents sont nombreuses.

D'une capacité d'accueil de plus de 13.000 lits Réception de cinq nouveaux hôtels depuis le début de l'année

D. B.

Le secteur du tourisme s'est renforcé dans la wilaya d'Oran par cinq nouveaux établissements hôteliers qui ont été réceptionnés depuis le début de l'année, a-t-on appris de sources proches de la direction du tourisme de la wilaya. Les nouveaux établissements sont ainsi entrés en service entre janvier et septembre derniers, en at-

tendant la mise en exploitation d'autres structures dans les prochains mois. Nos sources indiquent que l'entrée en service de ces infrastructures hôtelières d'une capacité de plus de 13.000 lits a permis la création de plus de 1.000 postes d'emploi. Ces nouveaux établissements hôteliers de 3 et 5 étoiles viendront renforcer les capacités d'accueil de la wilaya qui s'apprête à accueillir les Jeux

En marge du salon NAPEC

Une convention de partenariat entre la confédération du patronat CAPC et la SAA

H. Saaïdia

qu'elle occupe sur le marché de l'assurance en Algérie et bien au-delà ».

Sachant pertinemment que le marché des assurances est un « marché très ouvert et très diversifié », les responsables de la SAA apprécient « à sa juste valeur » la confiance placée en leur compagnie par la CAPC et c'est la raison pour laquelle, « non seulement nous leur vous accordons les meilleures couvertures d'assurance possibles, les tarifications les plus préférentielles, mais nous accompagnons l'ensemble de membres de cette association professionnelle dans le processus d'assurance, de conseil et de formation ». Pour le premier responsable de la SAA, « notre partenariat dépasse le simple contrat d'assurance, nous mettons à la disposition des adhérents de la CAPC notre expertise, tous nos moyens d'assurances, de logistique et de formation ».

Il y a lieu de noter que le NAPEC est le plus grand salon professionnel international des hydrocarbures et de l'énergie en Afrique et en Méditerranée, dédié au marché nord-africain, consacré aux activités de l'Upstream, le Midstream et le Downstream (Onshore & Offshore) et tous les fournisseurs de produits, services et technologies qui gravitent autour de l'activité pétrolière et gazière, a fait savoir la même source. Il constitue une opportunité d'échange d'expériences dans le domaine des hydrocarbures et de l'énergie, selon les organisateurs. Quelque 480 opérateurs du secteur pétrolier et gazier et des fournisseurs de produits et services en relation avec les secteurs des hydrocarbures et de l'énergie participent à cette manifestation internationale, qui en est à sa 10^{ème} édition.

Leur réception est prévue en 2022

L'Université Oran 1

« Ahmed Benbella » renforcée par 40 laboratoires de recherche

L'Université Oran 1 « Ahmed Benbella » sera renforcée de 40 nouveaux laboratoires de recherche scientifique actuellement en cours de réalisation, dont la réception est prévue en 2022, a-t-on appris du chargé de communication de l'Université, Pr Mohamed El Abbassi. Dans une déclaration à l'APS, le Pr El Abbassi a indiqué que le taux d'avancement des travaux de réalisation de 20 laboratoires de recherche scientifique au campus universitaire « Mourad Taïeb Salim », se situe actuellement à 70%, soulignant que ces structures concernent divers domaines de la recherche scientifique, notamment ceux relatifs aux sciences exactes, sciences naturelles et biologie. L'Université d'Oran 1 « Ahmed Benbella » dispose actuellement de 72 laboratoires de recherche scientifique dans diverses spécialités avec 2.300 chercheurs, selon la même source.

Le recteur de l'Université Oran 1, le Pr Mustapha Belhakem a tenu, le week-end dernier, une réunion avec les directeurs de ces laboratoires et s'est engagé à mettre à disposition des

ILS NOUS ONT QUITTES... HIER

CHEIKHI Arbi, 53 ans, Aïn Témouchent

BOUZIANE Cherifa, 82 ans, Bel Air

LAKHDAR Yamina, 62 ans, Bethioua

BOUHALOUAN Aïcha, 91 ans, Haï Bouamama

Horaires des prières pour Oran et ses environs

06 rabie ethani 1443

El Fedjr
06h08

Dohr
12h47

Assar
15h39

Maghreb
18h04

Icha
19h23



TLEMCEN

Protestation des étudiants de l'ISTA

Khaled Boumediene

Coup dur pour les étudiants licenciés en architecture, urbanisme et métiers de la ville (Géomètre et topographe) de l'institut des sciences et techniques appliquées (ISTA) de l'Université de Tlemcen, qui ont entamé, depuis lundi dernier, un mouvement d'arrêt des cours, pour revendiquer leur droit de formation en Master. Selon Kerfah Mohamed Amine, président de la section syndicale de l'union générale des étudiants libres (UGEL), « les titulaires de licence en cette filière sont exclus de la formation de Master et ce, contrairement à d'autres étudiants de l'ISTA qui peuvent continuer leur formation de Master à la faculté de technologie de Chetouane ou au niveau du nouveau pôle de la rocade d'Imama. Cette décision entraîne de l'incompréhension ! Nous ne pouvons pas poursuivre nos études comme les autres après le diplôme de licence ! Notre avenir est incertain en raison des débouchés qui ne seront plus assurés pour nous sans ce diplôme, qui peut nous offrir une solide formation théorique pour se préparer à la vie active ! Sans le diplôme de Master, notre parcours professionnel ne nous permet pas d'acquérir un métier et nous ouvrir la voie pour une carrière professionnelle très prometteuse ! Les promesses données aux étudiants topographes et géomètres par la direction n'ont pas été tenues jusqu'à présent pour résou-

dre cette situation préoccupante et tendue des étudiants ».

Au-delà de la formation et de la peur de ne pas poursuivre leurs études de Master, l'inquiétude concerne aussi les indemnités de stages pratiques des étudiants de 1ère, 2ème et 3ème année. « Les étudiants de sciences agricoles de 1ère et 2ème année n'ont toujours pas perçu leur indemnité de stage ainsi que certains étudiants de 2ème année n'ont perçu que 3000 dinars durant leur stage au lieu de 17.000 dinars. Est-ce que l'ISTA va régulariser le paiement de ces indemnités aux étudiants stagiaires ? » s'interroge Kerfah Mohamed Amine, qui précise que le recteur de l'Université s'est engagé, lors d'une récente réunion avec les représentants des étudiants de l'ISTA, de régler ce problème.

Toujours sur le plan pédagogique, les étudiants réclament de nouveaux matériels de topographie (Gps, théodolites et station totale), l'utilisation à bon escient du laboratoire de cet institut qui est toujours fermé ainsi que des travaux pratiques pour l'ensemble des étudiants des sciences agricoles et alimentaires de 1ère, 2ème et 3ème année. « L'apprentissage par l'expérimentation grâce à des travaux pratiques en laboratoire, des projets transversaux et des stages au niveau des entreprises favorise une insertion professionnelle plus rapide et plus facile mais malheureusement le labo de l'ISTA n'est pas bien exploité. Des équipements et matériels de topographie sont dé-

passés et anciens. Certains enseignants ont une grande charge de cours à supporter et dispensent plusieurs matières à la fois, même si ce n'est pas leur spécialité, tels que la géologie, l'hydraulique, le LGC, Excel et communication. Il y a aussi le problème de certains étudiants des sciences agricoles, qui se sont retrouvés avec une seule spécialité de la production d'huile essentielle pour la parfumerie. Même chose pour les étudiants des sciences alimentaires qui ne suivent que des cours sur les produits laitiers et dérivés alors que leurs fiches de vœux ont porté sur les sciences alimentaires », ajoute le président de l'UGEL.

Sur le plan social, N. Yazid, 3ème année topographe, D. Zakaria, 3ème année en sciences alimentaires, D. Hamadi, étudiant en sciences agricoles, affirment que « le problème du transport irrite les étudiantes qui doivent regagner leur cité à Chetouane. Elles sont obligées de transiter par la cité Bachir El Ibrahim et rejoindre ensuite leur cité, soit par car ou par taxi. Certaines étudiantes partent à pied de la cité El Bachir El Ibrahim pour rejoindre la cité de garçons Tidjani Hadam, afin de prendre le bus vers leur cité, alors que la cité de 200 lits de notre institut est fermée depuis des années. Nous voulons que le transport soit directement assuré pour les étudiantes de notre institut vers la cité de Chetouane et également de la cité Tidjani Hadam vers la cité de Chetouane, c'est très possible ».

Plus de 36 kg de kif saisis, 8 individus arrêtés

Les services de police de la wilaya de Tlemcen ont opéré, dernièrement, la saisie de 36,2 kg de kif traité dans la ville de Maghnia et arrêté 8 individus, a indiqué, mercredi, un communiqué de la cellule de communication de la sûreté de wilaya.

L'opération a été menée par les éléments de la brigade de recherche et d'intervention relevant du service de wilaya de la police judiciaire, sur

la base d'informations parvenues aux mêmes services au sujet d'agissements d'un réseau de trafic de stupéfiants à partir des frontières ouest du pays, selon la même source.

L'exploitation de ces données a permis de découvrir la quantité de drogue en question à l'intérieur d'un véhicule en stationnement dans la ville de Maghnia, a-t-on fait savoir.

Les investigations ont permis l'ar-

restation de 8 individus impliqués dans cette affaire, avec la saisie de 47 capsules de psychotropes et une petite quantité de drogue dure (cocaïne), ainsi qu'une somme de plus de 34 millions de dinars et un véhicule taxi, indique-t-on de même source. Une procédure judiciaire a été engagée contre les 8 mis en cause, qui ont été présentés devant la justice, a-t-on ajouté.

CHLEF

Saisie de kif, deux arrestations

Abbad miloud

Suite à des informations parvenues à la police faisant part que des individus s'adonnaient à la vente de drogue au niveau de plusieurs

communes du côté nord de la wilaya, des éléments de la brigade de la recherche et de l'intervention de la police judiciaire relevant de la sûreté de la wilaya de Chlef ont entrepris des investigations. L'enquête

s'est soldée par l'arrestation de deux suspects âgés de 34 ans en possession de 1,65 kilogramme de kif traité.

Les deux suspects ont été présentés au tribunal de Chlef.

EL-ABIODH SID CHEIKH

Dix nouveaux générateurs pour le service de néphrologie

Hadj Mostefaoui

cesse croissante de patients issus de la zone éparse de quatre communes enclavées du Sud de la wilaya qui devaient se rendre à contre cœur au chef lieu de la wilaya pour subir de fréquentes séances de dialyse. Pour rappel, le secteur de la santé de la wilaya compte désormais quatre autres centres de néphrologie implantés à El-Bayadh, Bougib, Brezina et Boualem, destinés au traitement de 200 patients atteints d'insuffisance rénale.

TIARET

Des projets pour les zones isolées

Les zones isolées de la wilaya de Tiaret ont bénéficié, au titre de l'exercice 2020-2021, de 165 projets de désenclavement, d'électrification rurale et d'approvisionnement en gaz propane, a-t-on appris mardi du wali, soulignant que l'effort de développement se poursuit pour toucher le restant des zones enclavées disséminées à travers le territoire de la wilaya.

Lors d'une visite d'inspection des secteurs des travaux publics et de l'énergie dans les communes de Dahmouni et de Rahouia, le wali a déclaré, qu'une enveloppe financière de 2,6 milliards DA a été débloquée pour le raccordement de 4.500 foyers au réseau d'électrification rurale et l'approvisionnement en gaz propane, dans le cadre de 90 opérations inscrites au titre du programme 2020-2021, signalant que 72% de ces opérations ont été achevées.

Une enveloppe financière de 680 millions DA a été également

dégradée pour désenclaver les agglomérations éloignées, par la réalisation de pistes rurales, a indiqué le wali, soulignant que l'effort de développement se poursuit pour toucher le restant des zones enclavées disséminées à travers le territoire de la wilaya.

Le chef de l'exécutif de wilaya a présidé, lors de cette visite, la mise en service du réseau d'électrification rurale dans la commune de Dahmouni au profit de 34 foyers d'habitation du douar «Fraouen» et douar «El Maizia», où 17 foyers ont bénéficié de citernes de gaz propane, de même que la réalisation de voies d'accès. Au niveau des douars «El B'tainia», «Ouled Mokhtar» et «El Kihel» relevant de la commune de Rahouia, une opération d'approvisionnement en gaz propane a été effectuée au grand bonheur des populations.

MOSTAGANEM

Une école pour les métiers d'artisanat

La chambre de l'artisanat et des métiers de la wilaya de Mostaganem, s'est dotée d'une école de formation dans les métiers de l'artisanat, a-t-on appris mardi du directeur de cette instance professionnelle, Ismail Ramdani.

M. Ramdani a indiqué, dans une déclaration à l'APS en marge des festivités de la journée nationale de l'artisanat, célébrée le 9 novembre de chaque année, que cette école s'inscrit dans le cadre des objectifs de la chambre de wilaya, en soutien aux activités artisanales et encouragement des jeunes pour le travail dans ce domaine professionnel en leur faisant bénéficier d'une formation de qualité, dans le but de préserver certains métiers traditionnels menacés de disparition et de faire face à la concurrence en élevant le niveau de maîtrise.

Cette école propose des modes de formation différents d'une durée allant de 3 à 10 jours (formation de base, intensive et particulière) dans divers domaines dont l'art culinaire, la confection, la broderie, la coiffure, l'esthétique, les métiers industriels, la maintenance, la construction, le dessin sur soie et la photographie, a-t-il fait savoir.

Ces modes s'ajoutent aux of-

fres de formation par un chantier qui existe au niveau des ateliers professionnels qui dispensent une formation de type pratique permettant de bénéficier de savoir-faire professionnel.

La chambre d'artisanat et des métiers de la wilaya a réservé deux espaces à cette école l'un à haï «Didouche Mourad» (ex pépinière) et le second à la maison de l'artisanat au niveau de la cité antique «El Matmar», dédiés à la formation en métiers menacés de disparition, a ajouté M. Ramdani.

Le même responsable a déclaré que la journée nationale de l'artisanat revêt cette année une grande importance, car elle coïncide avec le lancement par la chambre de wilaya de plusieurs projets qui répondent aux attentes des artisans, à savoir la commercialisation des produits.

Dans ce sens, une exposition a été organisée du 4 au 9 novembre en cours et un site du commerce électronique pour la commercialisation des produits d'artisanat en ligne (via internet) a été lancé, en plus de l'ouverture de 5 points de vente au niveau d'établissement hôteliers et d'un stand permanent au niveau du siège principal de la chambre de wilaya, a-t-on conclu.

DRÉAN

Une traîquante de psychotropes condamnée à 2 ans de prison ferme

A. Ouélaa

Le tribunal correctionnel de Dréan a condamné, lundi dernier, une femme dealer âgée de 46 ans, habitant la petite ville

de Chébaïta Mokhtar, à deux ans de prison ferme pour détention et commercialisation de psychotropes. En effet, la police judiciaire du commissariat extra-muros, informée des agissements néfastes de

cette dame, a ouvert une enquête qui a permis, après la perquisition du domicile de cette femme de saisir 604 comprimés psychotropes et 111 flacons d'un liquide hallucinogène.

TÉBESSA

94 affaires inscrites au programme de la session criminelle

Ali Chabana

La deuxième session ordinaire du tribunal criminel près la cour de justice de Tébessa s'ouvrira la semaine prochaine et s'étendra jusqu'au 02 janvier 2022, selon le procureur général adjoint et chargé de la cellule de presse, Seif Eddine Aoun. Le même magistrat a indiqué que 94 affaires criminelles sont inscrites au programme de la session.

A leur tête, les affaires liées à la constitution d'associations de malfaiteurs, atteinte aux moeurs sur des mineurs de moins de 18 ans, tentative d'assassinat et assassinat, faux et usage de faux, falsification de billets de banque, trafic de munitions et d'armes, trafic de drogue, dont un groupe impliquant 7 accusés, parmi lesquels un couple, un homme et son épouse. En sus des affaires relatives à l'enlèvement de personnes, coups et blessures et immigration clandestine et adhésion à des groupes terroristes armés.



BOUIRA

SADEG : plus de 351 milliards de cts de créances



Farid Haddouche

La Société de distribution de l'électricité et du gaz (SADEG) de la wilaya de Bouira a affirmé : «Malgré nos campagnes de sensibilisation sur le recouvrement des créances auprès des clients redevables, tout type confondu, la direction de distribution de Bouira enregistre toujours un seuil important des créances qui ont atteint 3.515 millions de dinars à fin octobre 2021, soit plus de 351 milliards de centimes, avec une hausse de 54%». Nous saurons par le biais du directeur de cette entreprise, que ces créances sont détenues par les clients ordinaires qui totalisent 1.923 millions de dinars, le secteur économique détient un montant de 859 millions de dinars et les administrations et les APC couvrent 347 millions de dinars. Malgré toutes les contraintes liées à la crise sanitaire imposée par la pandémie de la Covid-19 et les dispositions prises quant à cette situation exceptionnelle, «la direction de distribution de Bouira a donné la

priorité à la garantie de la continuité dans l'alimentation en énergie, de par sa mission de service public.

Cette dernière n'a pas rompu ses obligations malgré le poids des difficultés financières supporté à ce jour», a fait connaître le responsable de cette société. Cependant, ce dernier poursuivra : «Ces créances constituent un obstacle majeur à l'entreprise, car elle a d'importants projets à réaliser tels que la modernisation et le développement des réseaux de distribution de l'électricité et du gaz et la généralisation de ces deux énergies. Ainsi que l'ouverture de nouvelles agences commerciales et districts d'électricité et gaz afin de se rapprocher davantage de sa clientèle ainsi que des diverses prestations qui entrent dans le cadre de la satisfaction de la clientèle afin de répondre favorablement à ses attentes». S'agissant des mesures prises afin de faciliter le paiement des créances par les abonnés, Melle Widad Benyoucef, chargée de la communication de la SADEG, nous annoncera que «les clients redevables peuvent avoir la possibilité d'un calendrier de paiement qui dépend du nombre des factures, le montant global de leurs créances et leur niveau de solvabilité. Nous espérons que notre appel sera entendu, car il y va dans l'intérêt de tout le monde».

Pour de plus amples informations au profit des citoyens concernés, notre interlocutrice soutiendra : «La direction de distribution de Bouira invite avec insistance les clients débiteurs à se rapprocher le plus tôt possible des agences commerciales ainsi que les bureaux de poste pour s'acquitter de leurs dus et profiter aussi de l'option de paiement à distance à travers le paiement en ligne par la carte CIB à travers le site de l'entreprise».

7 morts et 63 blessés sur les routes au mois d'octobre

Les services de la sécurité routière relevant du Groupement de la Gendarmerie nationale de la wilaya de Bouira ont enregistré pendant l'exercice mensuel du mois d'octobre, 33 accidents de la circulation qui se sont produits à travers le réseau routier du département.

Ces 22 accidents se sont soldés par le décès de 7 personnes et des blessures à 63 autres.

F. H.

La session criminelle d'appel débutera dimanche prochain

Il est attendu, le dimanche 14 novembre, l'ouverture officielle de la troisième session criminelle d'appel au niveau de la cour de Bouira. Cette dernière se déroulera jusqu'au 29 novembre prochain. 23 affaires sont programmées au prétoire, concernant 83 prévenus, dont 34 sont en détention. Nous trouverons 4 affaires liées au terrorisme pour les crimes d'adhésion au groupe terroriste, instauration d'un climat de terreur et d'insécurité au milieu des populations, et vol à main armée.

3 affaires concernent l'homicide volontaire et une affaire pour tentative d'homicide volontaire, 5 affaires comportent les crimes d'atteinte à la pudeur, 3 affaires pour association de malfaiteurs et vol, une affaire de drogue, 2 affaires d'émission et de falsification de billets de banque, une affaire de faux en écriture sur des documents officiels, une affaire de coups et blessures volontaires et 3 autres affaires.

F. H.

ALGER

Intempéries : perturbation de la circulation routière, plusieurs routes coupées

Les intempéries enregistrées dans plusieurs régions du nord du pays ont causé une perturbation de la circulation routière au niveau de plusieurs axes à Alger, en raison de la montée des eaux de pluies, ont indiqué, mardi, les services de la Gendarmerie nationale (GN) dans un communiqué. A l'autoroute Est-Ouest, une difficulté de circulation a été observée au niveau de la station-service de Tassala El Merdjia en direction de la wilaya de Blida, en raison de la montée des eaux de pluie. Les éléments de la brigade de la sécurité routière sont intervenus pour faciliter la circulation routière.

Même constat à l'entrée de la commune de Birtouta où les éléments de la brigade territoriale de la GN sont intervenus pour décongestionner le trafic routier. Au niveau de

Théâtre : «Ramada 19», une tragédie qui met à nu les travers de la société

La générale de la pièce de théâtre «Ramada 19», une tragédie qui explore l'individu et met à nu les travers de la société, a été présentée mardi à Alger, devant un public nombreux, astreint au strict respect des mesures sanitaires préventives contre la propagation du coronavirus. Accueilli au Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi (TNA), le spectacle a été mis en scène, dans une conception composée, par Chawki Bouzid, sur un texte adapté par le poète et romancier Abderrezak Boukebba, du roman «Leyliyet Ramada» de l'universitaire, écrivain et critique littéraire, Waciny Laredj. Lastreinte au confinement causée par la pandémie de la Covid-19 étant toujours de rigueur, cinq personnages d'une même famille, représentant un microcosme social, gravitent autour de «Ramada», personnage principal controversé, campé par Asma Cheikh, placé au centre de toutes les tourmentes, là où tous les siens vont se croiser.

L'oisiveté imposée par les impératifs conjoncturels liés à la nécessité sanitaire de s'isoler, va révéler, durant une heure de temps, l'ego de chacun et faire remonter à la surface de vieilles questions restées en suspens avec toutes les contrariétés qu'elles avaient alors engendrées. Ainsi et s'étant toujours sentie victime du conservatisme et de l'intolérance de son père et son grand-père (rendus par Aymen Bensalah), Ramada (cendre) va tenter de rétablir ses droits, notamment ce-

Horaires des prières pour Alger et ses environs

06 rabie ethani 1443

El Fedjr 05h53	Dohr 12h32	Assar 15h21	Maghreb 17h45	Icha 19h06
-------------------	---------------	----------------	------------------	---------------



APPARTEMENTS

■ A louer centre-ville Oran studio 22 m² et studio 25 m² - 0793.71.32.99

■ Loue F2 1^{er} étage Haï Yasmine (proche Résidence Hasnaoui) - Tél : 0779.00.52.29

■ Logement à louer résidence équipée 3 pièces, cuisine à Coopérative Echouhada face hôpital militaire N° 16 Oran - 0795.84.05.30

■ A vendre F2/ 1^{er} étage / Oran. Acté - Tél : 0698.99.51.40

■ A louer pour couple sérieux à Bousfer Plage, cabanon équipé, 02 pièces, cuisine, SDB, garage (03 voitures), grande terrasse, pour 06 mois (période de déc 2021 à mai 2022), possible renouvellement après saison estivale. Tél : 0794.76.63.92

■ Vends F4 RDC 2 façades, acté, livret foncier, sup 90 m², chauffage central, petit jardin à Messerghine - Tél : 0672.76.32.51

■ Vends 2 appartements côté Akid Lotfi F4, 144 m² et F5, 132 m² avec box, fini à 80% - 0771.12.03.26

■ A louer à St-Eugène Oran petit immeuble 2 apparts 250 m² chacun + local RDC 200 m² + gd dépôt 1250 m² ensemble ou séparément - 0661.20.13.03 - 0773.65.29.46

■ Vends appartement F3, 58 m² au centre-ville Oran, rue Nancy (Michellet) en parallèle du Front de mer. Prix 750 Millions, pas d'intermédiaire - tél : 0660.57.59.05

■ Canastel loue beau studio RDC ds une villa ensoleillée et calme 20.000 DA + Vds villa DF 300 m² convient promo immobilière prix : 10 MD - 0555.81.74.54

■ Vends/échange résidence Dar Dounia, 25 apparts plage Coralès Oran - Contact 0661.419.437

■ A louer appartement F2 au 1^{er} étage dans un immeuble privé à Jules Ferry, Eckmühl, Oran - 0698.21.26.75

VILLAS

■ Vends maison R+1, 200 m² sur terrain 400 m², façade 20 m centre-ville, rue Lourmel à 200 m rue d'Arzew (Oran) - Tél : 0554.71.96.46 - 0772.99.58.67

■ B. d'Affaires St-Hubert : A vendre villa St-Hubert, Palmiers, Castors, La Lofa, Belvédère + carcasse 200 logements 2F, carcasse cité Djamel 3F+ terrain à Oran Zone Indus - Tél : 0556.79.57.49 - 0771.93.24.76

■ Oran Maraval : Vends villa bien située de 250 m² (R+1) composée de 06 chambres + 2 salons + cuisine, 2 salles de bain + hammam + garage - 0778.53.70.01

■ A vendre m. de maître R+2, F6, 135 m² Kara II Senia, finie à 100%, garage, b/ea, citerne, 02 terrasses, chauff/Cl + 5 clm, libre de suite, T.B voisi, endroit calme, acte + L/F - 0779.18.74.07

■ A vendre maison de maître à Gambetta 256 m², façade de 7 m, actée + livret foncier - 0557.20.05.64

■ A vendre villa à Cap Falcon R+1+ terrasse, sup 110 m², actée, vue sur mer, quartier calme 0550.53.78.02 - 0550.31.81.05

■ Vd villa Canastel sup. 281 m², 14 m fac R+1, garage pour 2 voitures, quartier calme et résidentiel P : 48 MD 800 nég - 0770.64.61.95

TERRAINS

■ Vends terrain agricole + 1 puits, 2 ha, vue sur mer, Bousfer-Plage Oran - Tél : 0554.71.96.46 - 0772.99.58.67

■ Vends 2 terrains actés à la zone industrielle Tlèlat sup (2 et 4 hectares) prix offert 9.000 DA/m², prix de vente 11.000 DA/m² - 0661.10.51.43

■ Vends terrain agricole à Benfréha acté + livret foncier, 20 hectares - Tél : 0793.61.99.64

VEHICULES

■ Cherche location Chana conteneur ou bien fourgon contacter 0541.71.78.62

■ Vends camion DFAC 2012 bon état permis léger + fabriquons foreuses Rotary et pompes à boue - 0560.12.95.89

EMPLOIS

■ Eurl Cera Ouest recrute une vendeuse maîtresse parfaitement: les langues, l'outil informatique (Word, Excel, Internet...). Intéressé, veuillez nous contacter sur : 0550.52.13.02/0560.57.41.49. Veuillez nous appeler de 09h à 17h.

LOCAUX

■ A vendre local 48 m², sanitaire, gaz, au centre-ville en face mairie d'Oran - Tél : 0774.852.839

■ Vends pharmacie agrément, fonds et murs au centre-ville Relizane - 0556.00.68.65. Curieux s'abstenir.

■ Vd villa Canastel sup. 281 m², 14 m fac R+1, garage pour 2 voitures, quartier calme et résidentiel P : 48 MD 800 nég - 0770.64.61.95

■ Vds à Bel Air Oran, 50m du bd Foment Coste, local/com 160 m² (R : 20 m² + 1er 40 m², acté, R bureau P-DG open/S -2 SDB, idéal pour prof libérale + wifi + tél + parking. Px : 1M900 - Tél : 0560.19.75.28

DIVERS

■ Un professeur de mathématiques donne des cours de soutien individuels, ou par groupe pour les niveaux : 1^{re} AS, 2^{re} AS et 3^{re} AS toutes les branches - Tél : 0662.90.50.95

■ Fabriquons foreuses hydrauliques toutes profondes, pompes à boues triplex et duplex et foreuses horizontales - 0560.12.95.89

■ Etablissement privé agréé par l'Etat dispose de classes préscolaires, les langues enseignées sont arabe, français, anglais. Pour tout renseignement appeler N° 0793.12.12.76

■ UniBeauté Ecole de Formation Professionnelle, lance des formations en Esthétique: maquillage, massage, soin du visage, épilation, manucure et pédicure. Tél : 041.83.41.41/0770.00.53.43/ 0770.08.81.47 FB UniBeauté-officielle.

SOCIÉTÉ

Le Quotidien d'Oran
Jeudi 11 novembre 2021

19

Covid L'OMS attend avec impatience la seconde génération de vaccins

La scientifique en chef de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Soumya Swaminathan, a dit mardi attendre avec impatience la seconde génération de vaccins anti-Covid, qui pourrait comprendre des sprays par voie nasale ou des pilules.

Ces vaccins seconde génération auraient l'avantage d'être plus faciles à utiliser que les injections par piqûre et pourraient être auto-administrés, a-t-elle précisé sur les chaînes de l'OMS sur les réseaux sociaux.

Pas moins de 129 vaccins sont à l'examen, dont certains en phase d'essais cliniques, et

Covid

L'OMS attend

avec impatience la seconde génération de vaccins

donc testés sur des êtres humains, contre 194 qui ne sont pas encore à un stade aussi avancé. "Ils couvrent toute l'étendue des technologies", a-t-elle déclaré. "Ils sont encore à l'étude mais je suis sûre que certains d'entre eux seront très sûrs et efficaces, et d'autres moins", a-t-elle ajouté. L'OMS choisira le plus approprié et pense également à en utiliser certains pour le développement de vaccins contre d'autres maladies.

"Jusqu'à présent, en ce qui concerne les vaccins que nous avons approuvés, il n'y a eu aucun signe suffisamment inquiétant pour que nous ayons besoin de dire, bon nous devons revoir ce vaccin", a-t-elle encore assuré. Plus de 7,25 milliards de vaccins ont été administrés dans le monde.

Turquie

Un immeuble s'effondre, 21 personnes en réchappent

Vingt-et-un personnes ont survécu mardi à l'effondrement d'un immeuble à Malatya, dans l'est de la Turquie, aucune victime n'étant à déplorer au terme des opérations de recherche.

"Les opérations de recherche et de secours dans le bâtiment effondré de Malatya ont pris fin. Dieu merci, il n'y a aucune victime", a tweeté tôt mercredi le ministre turc de l'Intérieur Suleyman Soylu. Peu avant, le vice-ministre turc de l'Intérieur Ismail Catakli, dévêché sur place, avait indiqué plus tôt dans la soirée que deux des personnes extraites des décombres avaient été hospitalisées en soins intensifs.

Une caméra de vidéosurveillance a enregistré l'impressionnante scène, survenue peu

Communiqué

La famille, au cœur des préoccupations de Djezzy

En tant qu'entreprise ci classiques, l'opérateur participe à de nombreuses campagnes de sensibilisation par SMS ou via les réseaux sociaux. Avec l'avènement de la crise sanitaire, Djezzy, en partenariat avec le ministère de l'Education Nationale et le ministère de l'Enseignement Supérieur, rappelle avoir mis en place un dispositif pédagogique visant à assurer la continuité des cours à domicile via la plateforme gratuite www.djezzy.dz/cours-en-ligne.

Cette initiative a permis aux enfants de consolider les connaissances déjà acquises tout en continuant la suite du programme scolaire, qui ne

pourra être enseigné en présentiel, à travers une interface facile d'utilisation. Pour répondre au mieux aux besoins de la famille, Djezzy a lancé la SIM et le pack 3AYLA. Cette offre permet d'accéder à internet depuis plusieurs mobiles avec des forfaits généreux pour mieux faire profiter tous les membres d'une même famille. L'opérateur propose également des offres à petit prix répondant aux besoins des jeunes consommateurs de data tout en allégeant le budget parental. De plus, Djezzy facilite la communication entre les proches en offrant la gratuité sur Messenger.

Publicité

Cherche

► Femme de ménage, qualifiée, bonne moralité

- Possibilité d'hébergement au sein de la famille.

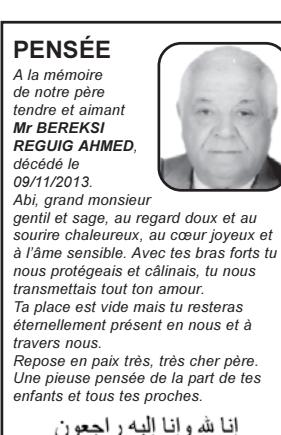
Envoyez vos CV à :

Sarlrecrute.oran@gmail.com.

Téléphone : **05-50-94-59-14.**



Monsieur L. BERRANE, P.D.G de la SPA BAHIA PHARM, les membres du conseil d'administration, ainsi que le personnel de la grossisterie attristés par la nouvelle du décès de Monsieur YOUCEF Mohamed père de leur frère, Monsieur YOUCEF Brahim, présentent à celui-ci toutes leurs condoléances et l'assurent de leur soutien et de leur compassion.
Puisse Dieu donner aux proches du défunt la force de surmonter cette épreuve.



Importante société recrute :

► juriste

- Diplôme dans la filière (sciences juridiques et administratives)
- Expérience exigée plus de 10 ans
- Ayant déjà exercé la fonction de juriste dans des grandes sociétés

Envoyez votre CV à l'adresse suivante :
Privesociete001@gmail.com

الدیوان العومي للأستانة عجوج عبد السلام
محافظ التعليم والبيئة بـإدارة اختصاص
مجلس قضاة سيدى بلعباس
شارع عباس رمضان مكتب 08 سيدى بلعباس - الهاتف: 0773.953.306

إعلان عن بيع بالمخالفة مع قبول التعهادات المختومة

تاریخ البيع المحتفظ به هو يوم الثلاثاء 30 نوفمبر 2021

Mardi 30/11/2021 -

Maitre BETIDJI MOHAMMED Commissaire Priseur
Adresse: ILOT 15 bâtiment 03 entrée 03 1^{er} étage n° 02
A cote du parking BOUKRIBA - ZABANA - ARZEW - ORAN
Téléphone : 0557 19 90 94 / 0550 71 64 66 - FAX : 041 77 59 72

اعلان بالبيع بالمخالفة المختومة فقط
لعماد تابع لمؤسسة سورفيري الجزائر
يوم: 25 نوفمبر 2021 على الساعة الرابعة عشر زوالا 14 سا00
بحظيرة المؤسسة الكائنة بالمنطقة الصناعية اريزو

N° LOT	DESIGNATION
01	MATERIELS INFORMATIQUES COMPOSE DE: 04 LAP TOP, 49 DESKTOP, 06 IMPRIMANTES, 02 ONDULEURS, 01 DATA SHOW, 2960 SWITCH, 01 DFL
02	07 LAVE LINGES
03	267 BONBONNES

شروط البيع: للمشاركة يجب التقدم إلى مكتب محافظ البيع مصحوبين بنسخة من بطاقة التعريف الوطنية أو رخصة السيارة من أجل سحب دفتر الشروط مقابل 1000 دج.
و تسجيل أنفسهم ابتداء من تاريخ النشر في الجريدة إلى غاية 18 نوفمبر 2021.
أيام الزيارة: يوم 23 و 24 نوفمبر 2021 من الساعة 0900 صباحا إلى غاية 13سا00 الواحدة زوالا. محافظ البيع

Eliminatoires - Mondial 2022: Djibouti-Algérie, vendredi à 14h00 Dans l'attente du véritable défi



Adjal Lahouari

A la veille du match contre Djibouti, et après les quatre séances programmées, les Verts sont prêts à affronter la lanterne rouge, certainement l'équipe la moins dangereuse du groupe, mais dont les responsables techniques espèrent tirer profit en vue d'une progression, objectif déjà souligné lors du match aller. C'est un adversaire qui ne va pas faire dans la complaisance, loin de là. C'est donc en fonction de ce paramètre essentiel que nos représentants doivent respecter Djibouti qui veut se comporter dignement à défaut d'une performance dans cette première phase éliminatoire où il est déjà hors course.

D'ailleurs, Djamel Belmadi a utilisé la formule adéquate: «Il n'y a jamais de match pour du beurre», une façon de mettre en garde ses poulains, contre un éventuel excès de confiance.

Par la force des choses et les précautions à prendre, il y aura des changements à propos du onze type rentrant. Les capés qui ont un carton resteront bien sûr sur le banc, et il en est de même pour les blessés. Belaïli, l'un des cadres de l'EN, figure dans cette dernière catégorie. Et malheureusement, le latéral Atal, touché lors du match face à Montpellier, ne fait pas partie du groupe présent au Caire. A gauche de la défense, Belmadi devrait désigner un autre joueur, étant donné que Bensebaini a un carton. En fonction de ces nouvelles données,

on se rend compte que les problèmes actuels concernent la défense, étant donné que Benlamri se trouve dans la même situation que Bensebaini et que Mandi manque de temps de jeu dans son club. Ce défenseur, qui a toujours tiré son épingle du jeu, devrait être aligné aux côtés d'un autre coéquipier, Tahrat et Bedrane étant les mieux placés pour ce poste.

Cependant, ce serait inquiétant s'il s'agissait d'un adversaire plus coriace que Djibouti. Largement battus lors du match aller (8-0), les Djiboutiens ne paraissent pas de taille à priver nos Fennecs d'une victoire même si, dans le football, tout est possible.

Pour le reste, Belmadi va récupérer deux joueurs frais, dont Mahrez, privé du derby mancunien par le déroulant entraîneur de City, Pep Guardiola. Au-delà de la frustration, il faut considérer que cette «mise à l'écart» est une excellente chose pour le capitaine de l'EN qui arrivera frais et dispos, tout comme d'ailleurs son compère Ounas.

En effet, en tant que compétiteurs avérés, on imagine que ces deux joueurs foulent le terrain du stade Cairo Stadium avec une «faim» de ballon qui profitera à l'EN. Contrairement à la défense, le milieu, avec sa sentinelle Zerrouki, Feghouli et l'incontournable Bennacer, est appelé à jouer un rôle essentiel dans la récupération du ballon tout en alimentant les attaquants. Si Mahrez est indiscutable, il reste à savoir qui sera désigné en pointe. Alors, Slimani ou Bou-

nedjah ? Ces chasseurs de buts ont des qualités différentes et possèdent beaucoup d'expérience. A gauche, et en l'absence de Belaïli, Benrahma, récent vainqueur de Liverpool avec West Ham, tient la corde. Quant à M'bolhi, il sera comme d'habitude le dernier rempart de l'EN au coup d'envoi de ce match, qui constitue, en fait l'avant-dernière marche d'un parcours excitant et, pour le moment, réussi. On ne le rappellera jamais assez.

Ce match face à Djibouti a la même influence sur le classement où l'Algérie figure en tête grâce à son excellent goal-average, largement supérieur à celui du Burkina Faso. Lors de la conférence dimanche au CTN de Sidi Moussa, les journalistes présents ont vu un Belmadi irrité par les propos du coach burkinabé Kamou Malo, qui a fait de la provocation son cheval de bataille. C'est de bonne guerre bien sûr, mais le seul fait d'utiliser ce procédé prouve qu'il reconnaît implicitement que son équipe est inférieure à celle de l'Algérie. Par ses propos, il veut galvaniser ses poulains en vue d'un éventuel exploit.

Conscient de ces données, Djamel Belmadi a refusé d'entrer dans cette polémique. En revanche, il a transmis le message adéquat à ses joueurs pour «clouer le bec» à l'entraîneur Malo. Cela passe d'abord par ce débat face à Djibouti où nos Fennecs doivent faire preuve de vigilance et de concentration pour être frais et dispos pour le grand duel de mardi 16 novembre, en fait le véritable défi.

Coupe du Qatar Brahimi buteur avec Al Rayyan

L'international algérien d'Al Rayyan, Yacine Brahimi a inscrit le seul et unique but de son équipe, mardi, à l'occasion de la troisième journée de l'Ooredoo Cup, face à Umm Salal SC (1-2). Absent de la

liste de Djamel Belmadi pour le regroupement du mois de novembre, l'attaquant algérien a profité pour s'illustrer au Qatar. Titulaire, l'ancien joueur de Rennes et du FC Porto a inscrit un magnifi-

Zone Afrique

Le Ghana et le Cameroun ne doivent pas se rater

Le Ghana, qui joue en Ethiopie aujourd'hui, et le Cameroun, au Malawi samedi, doivent gagner s'ils ne veulent pas risquer d'être éliminés de la course au Mondial-2022 dès la 5e journée des qualifica-

tions africaines. Attention danger! En cas de nul ou de défaite à Addis-Abeba (14h00), le Ghana (9 points), devancé par l'Afrique du Sud (10 pts), serait irrémédiablement distancé si les «Bafana Bafana» battaient

le Zimbabwe (20h00). La situation est la même pour le Cameroun (9 pts) à Llongwe, samedi. Les Lions Indomptables risqueraient d'être lâchés par les Ivoiriens (10 pts) s'ils ne gagnaient pas.

Les «Eléphants» reçoivent le Mozambique à 20h00. Si les anciens quarts de finaliste mondiaux (le Cameroun en 1990, le Ghana en 2010) s'imposent, la qualification dans leurs groupes se jouera lors de la 6e et dernière journée de la deuxième phase, lors de Ghana-Afrique du Sud, le 14 novembre, et de Cameroun-Côte d'Ivoire, le 16 novembre. Le Sénégal et le Maroc sont déjà qualifiés pour le 3e tour, où les dix vainqueurs de groupes s'affronteront deux par deux. Les cinq vainqueurs iront au Qatar. Les égalités sont départagées à la différence de but général, au nombre de buts marqués, puis aux confrontations particulières.

Coupe de la CAF

Vers l'homologation du stade de Bechar

Le stade du «20 Aout 1955» de Bechar est à 96% apte à abriter les compétitions de la Confédération africaine de football (CAF), a affirmé Ameur Mansoul, président de la commission mixte (ministère de la Jeunesse et des Sports- fédération algérienne de football), chargée de l'examen et du suivi du professionnalisme dans le pays. «Nous avons visité et inspecté les différentes structures et servitudes de cette infrastructure sportive et nous pouvons confirmer qu'elle répond actuellement à 96% des critères exigés par la CAF», a-t-il déclaré à l'issue de la visite des différentes installations sportives et hôtelières de la wilaya. Ce stade de plus de 20.000 places, où est domiciliée la JS Saoura (ligue.1), et après avoir fait l'objet de travaux de nouvelles réalisations et d'équipements, notamment la salle de presse, l'infirmerie, la salle anti-dopage, «est éligible aux compétitions de la CAF», après la concrétisation de quelques détails organisationnels qui seront pris en charge par la direction

locale du secteur de la jeunesse et de sports, a-t-il souligné. La commission mixte, et durant sa visite dans la wilaya, a aussi inspecté les structures de l'hôpital «240 lits», notamment son service des urgences médicochirurgicales et deux autres hôtels qui sont aptes à répondre aux nouvelles exigences de la CAF en la matière, a-t-il ajouté. En ce qui concerne les officiels de la CAF, qui seront délégués pour assister aux rencontres et compétitions de la CAF à Bechar, la wilaya s'est engagée à les prendre en charge durant la période de la participation de la JS Saoura aux compétitions africaines, comme c'est le cas actuellement», a-t-il fait savoir. Plusieurs autres infrastructures sportives de la ville de Bechar ont été au programme de la visite de cette commission, à savoir la piscine olympique, l'office omnisports et d'autres structures, qui sont de nature à permettre à la JS Saoura l'obtention de sa licence de club professionnel, car ce club phare de la Saoura est en règle avec les diffé-

Boxe

Loucif Hamani n'est plus

La gloire de la boxe algérienne, Loucif Hamani s'est éteint mardi soir à Paris (France) à l'âge de 71 ans des suites d'une longue maladie, a-t-on appris auprès de ses proches. Né en 1950 à Igouafaf, dans la commune d'Ait Yahia, au Sud-est de Tizi-Ouzou, le jeune Hamani a immigré tôt en France avec sa famille qui a suivi son père, ouvrier d'usine en région parisienne, et après une prime scolarité, commença sa carrière de boxeur.

Dès ses débuts, il s'est avéré très redoutable sur le ring et commença à enregistrer des succès. En 1976, à 26

ans, il fut consacré champion d'Afrique des poids super welters ABU contre l'ivoirien Séa Robinson et réussit à conserver son titre l'année suivante face à Simon Beck Rifoey. Trois années plus tard, en 1980, il perd son combat contre l'américain Marvin Hagler pour le titre de champion du monde en perdant par un KO au second round, disputé dans des conditions défavorables, changements des arbitres et du lieu de la rencontre à la dernière minute.

Plus tard, il déclara, à propos de ce combat qu'il avait

Tournoi de l'UNAF U20: Algérie-Mauritanie, aujourd'hui à 14h00 Les Verts pour se racheter

M. B.

A près sa déroute face à la Tunisie, mardi, en ouverture du tournoi de l'Union nord-africaine de football des moins de 20 ans (U20), la sélection algérienne de football enchaînera cet après-midi avec un second match, cette fois devant la Mauritanie au stade du Kram (14h00).

Il faut dire que la défaite des hommes de Mohamed Lacète (3-2) a laissé un goût amer dans le camp des Verts, surtout que ces derniers ont laissé échapper une belle op-

portunité de gagner aisément cette rencontre, qu'ils ont dominée de la tête et des épaules avant de commettre des erreurs fatales en défense, ce qui a permis aux «Aiglons de Carthage» d'en profiter et de plier le match en leur faveur, inscrivant deux buts dans le temps additionnel de la partie.

Un relâchement inexplicable des camarades de Bendriss, sur lequel le staff technique doit se pencher en urgence. En face, la Mauritanie, exempte lors de la 1^{re} journée, tentera de faire le plein de points pour son premier

match, ce qui devrait rendre la rencontre encore plus alléchante, car les Algériens, eux aussi, sont appelés à gagner. Dans l'autre rencontre, l'Egypte croisera le fer avec la Tunisie au stade d'Ariana (14h00). La Libye sera exempte. Chaque sélection jouera quatre (04) matches, soit un de plus par rapport au système de poule précédent. Le premier de ce mini championnat sera déclaré champion. Il s'agit de la première sortie officielle des U20, quatre mois après leur défaite en finale de la Coupe arabe, disputée en juillet dernier en Egypte.

Equipe nationale A'

Les locaux à pied d'œuvre à Dubaï

L'équipe nationale de football A', composée de joueurs locaux, a entamé mardi son stage à Dubaï aux Emirats arabes unis (8-16 novembre), en vue de la rencontre en amical face à la Nouvelle-Zélande, dans le cadre de sa préparation pour la Coupe arabe Fifa 2021, prévue au Qatar du 30 novembre au 18 décembre, a indiqué mercredi la Fédération algérienne (FAF). Sous la conduite de l'entraîneur Madjid Bougherra, la première séance s'est déroulée sur l'un des terrains annexes du stade Maktoum Ben Rachid al-Maktoum et a été beaucoup plus consacrée à la récupération afin de permettre aux joueurs de repren-

dre leur fraîcheur, en attendant à ce que le groupe soit au grand complet pour entamer le travail technico-tactique dès mercredi au niveau de la même enceinte, précise la même source.

La délégation de l'équipe nationale A' est arrivée mardi à l'aube à Dubaï où elle a été accueillie par les représentants diplomatiques aux Emirats Arabes unis.

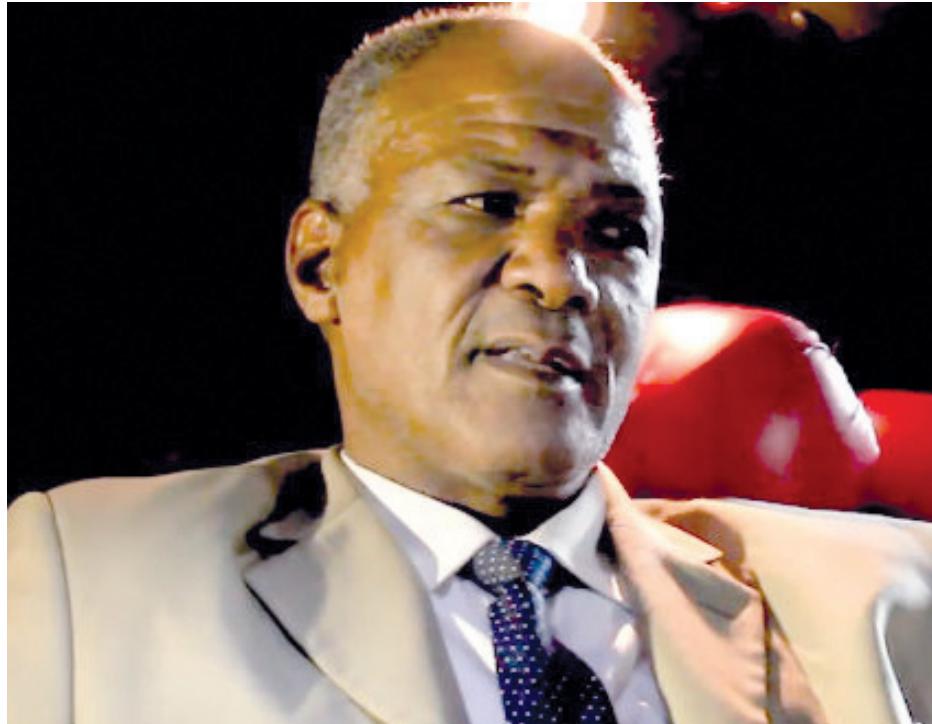
C'est le quatrième stage depuis la nomination de Bougerra à la tête de la sélection A', après ceux organisés en juin, août, et octobre, ponctués par des matchs amicaux face au Liberia à Oran (5-1), la Syrie (2-1) et le Burundi (3-0) à Doha, et récemment de-

vant le Bénin à Alger (3-1). L'équipe A' devrait effectuer un stage précompétitif à Doha à partir du 24 novembre, soit quelques jours avant son entrée en lice en Coupe arabe, le mercredi 1er décembre face au Soudan, au stade Ahmed-Ben Ali à Doha (11h00 algériennes). Les Algériens enchaîneront contre le Liban, le samedi 4 décembre au stade Al-Janoub (14h00), puis l'Egypte, le mardi 7 décembre, toujours au stade Al-Janoub (20h00).

Outre la prochaine Coupe arabe de la Fifa, la sélection algérienne A' prépare également le Championnat d'Afrique des nations (CHAN), prévu en 2023 en Algérie.

JM Oran-2022

Mustapha Moussa nommé directeur de l'organisation de la Boxe



Mustapha Moussa, l'ancien médaillé de bronze aux Jeux olympiques de 1984 à Los Angeles a été nommé Directeur de l'organisation de la Boxe aux prochains Jeux méditerranéens, prévus pendant l'été 2022 à Oran, a-t-on appris auprès de Ferhat Fazil, le président de la Fédération algérienne de la discipline (FAB). «Nous avons décidé de nommer le champion Mustapha Moussa à ce poste en reconnaissance aux énormes services qu'il a rendus à la boxe algérienne» a publié

Fazil sur sa page Facebook. «C'est aussi une manière pour nous d'honorer nos anciens champions, et de leur rendre hommage» a ajouté le premier responsable de l'instance, ayant accompagné sa publication d'une photo de lui, en compagnie de Moussa, et qui a été prise juste après la nomination de ce dernier comme Directeur.

Né le 2 février 1962 à Mascara, Moussa est un ancien pugiliste algérien qui concourrait dans la catégorie des mi-lourds. Il est le premier mé-

daillé olympique de l'histoire de l'Algérie. Il avait remporté la médaille de bronze aux Jeux olympiques de 1984 à Los Angeles, dans la catégorie des moins de 81 kg.

Il a remporté également la médaille d'or aux Jeux méditerranéens de 1983 à Casablanca (Maroc), la médaille d'or aux Jeux Panarabes de 1985 à Rabat (Maroc), la médaille d'or au Championnat arabe de police de 1986 en Irak, et la médaille d'argent aux Jeux africains de 1987 à Nairobi (Kenya).

Karaté - Mondial 2021 L'Algérie en force au rendez-vous de Dubaï

Le karaté algérien sera présent en force aux Championnats du monde-2021 qui se tiendront à Dubaï (Emirats arabes unis), du 16 au 22 novembre, avec la participation attendue de quelques 1054 athlètes représentant 117 pays des cinq continents, ce qui met en valeur la popularité du karaté dans le monde entier.

Selon le site de la Fédération mondiale de karaté (FMK), l'Algérie sera parmi les onze pays qui vont se rendre à Dubaï avec des délégations complètes et une participation dans les 16 catégories. Ces nations sont le Brésil, la Croatie,

pour défendre leur couronne à Dubaï, une grande partie de l'attention sera concentrée sur les quatre athlètes qui possèdent actuellement la double couronne de titres mondiaux et olympiques : Sandra Sanchez d'Espagne, Ryo Kiyuna (Japon) en Kata, Ivet Goranova (Bulgarie), Jovana Prekovic (Serbie) et Feryal Abdellaziz (Egypte) en kumité féminin, et Steven Dacosta (France), Luigi Busa (Italie) et Sajad Ganzadeh (Iran) en kumité masculin qui tenteront de gagner un autre titre. Outre, la présence de 10 des 12 champions du monde actuels qui s'affronteront

La liste des champions du monde en titre annoncée à Dubaï sera complétée par Miho Miyahara (Japon), Dorota Banaszczyk (Pologne), Irina Zaretska (Azerbaïdjan), Eleni Chatziliadou (Grèce), Angelo Crescenzo (Italie) et Ivan Kvesic (Croatie).

Galatasaray Heureux comme Feghouli en Turquie



A quelques mois de sa fin de contrat au Galatasaray, l'international algérien Sofiane Feghouli souhaite prolonger son rêve en rouge et or sur les rives du Bosphore au-delà de sa cinquième saison. «Je suis arrivé ici à 27 ans, j'ai gagné mes premiers titres avec le Galatasaray, j'apprécie l'exigence du public turc, celle du club: ici, il faut toujours gagner. Une défaite, c'est la fin du monde! Et ça me va, ça correspond bien à ma mentalité», confie le joueur. Le club stambouliote, leader de son groupe en Ligue Europa, accueillera l'Olympique de Marseille le 25 novembre. D'ici là, Sofiane Feghouli aura enchaîné des matches en championnat de Turquie et participé aux matches internationaux avec l'Algérie - tenant du titre en Coupe d'Afrique des nations - dont la prochaine édition est programmée en janvier au Cameroun. Cette semaine, Feghouli dispute avec la sélection algérienne une rencontre cruciale de qualification au Mondial-2022, vendredi à Djibouti, avant un choc attendu mardi contre le Burkina Faso, son principal adversaire. En Ligue Europa, avec trois points d'avance, le Galatasaray conserve tous ses espoirs: «On a gagné contre la Lazio, fait match nul à Marseille, on est premiers de notre groupe, on doit juste continuer comme ça, en prenant les matches les uns

après les autres», assure-t-il avec confiance. «C'est un groupe homogène, le plus relevé de la compétition. Pour le moment on fait un beau parcours, on a une équipe très jeune dont beaucoup de joueurs découvrent ce niveau, c'est positif». Pour le match contre l'OM, le 25 novembre, l'ambiance, précise-t-il, «sera très, très chaude»: «J'ai hâte de jouer ce match devant nos supporters, j'espère que le stade sera plein», poursuit le joueur qui a souffert des tribunes vides par la pandémie de Covid, surtout dans un pays réputé pour la ferveur de son public. Accueilli à l'aéroport comme une rockstar à son arrivée à Istanbul, en août 2017, Sofiane Feghouli goûte ces supporters qui se présentent pour un autographe ou un selfie, «toujours aimables, agréables, jamais intrusifs».

• «Encore beaucoup à donner»

La presse turque a évoqué ces dernières semaines la possibilité d'un départ anticipé, dès janvier, pour raisons financières - le joueur coûte près de 3,5 millions d'euros par an et le pays subit de plein fouet inflation et dévaluation de sa monnaie - ce qu'il dément fermement. «Je suis sous contrat jusqu'en juin et j'espère pouvoir discuter pour prolonger l'aventure ici», assure Feghouli. «Ce n'est pas un secret, j'aime la vie à Istanbul», enchaîne-t-il. Son troisième enfant est né à Istanbul, tous parlent couramment le turc et lui promet de s'y mettre.

TF1

21.05 Munch



Saison 4 - Episode 7/8

- Parents, métier à risque
Avec Isabelle Nanty, Tom Villa, Hippolyte Girardot, Aurélien Wiik
Une sage-femme informe de jeunes parents qu'ils n'ont pas le droit de voir leur nouveau-né, placé en réanimation, sur ordre du procureur. Alors que le père commence à s'énerver, Clarisse, présente dans le même hôpital, intervient et se présente comme l'avocate du couple pour demander des explications.

•2

21.10 Cash investigation



Présenté par Élise Lucet

«Déchets : la grande illusion». Selon la Banque Mondiale, d'ici 2050, la quantité de déchets produit par l'humanité devrait augmenter de 70%. Un chiffre qui donne le tournis. Pourtant, aujourd'hui, des industriels et les pouvoirs publics français semblent avoir trouvé la solution pour se débarrasser des ordures ménagères : leur donner une nouvelle vie grâce au recyclage.

TF1

21.05 Danse avec les stars



Présenté par Camille Combal

Chacun installé sur son fauteuil de juge, Chris Marques, Jean Paul Gaultier, Denitsa Ikonomova et François Alu commentent et notent les nouvelles prestations de danse de la soirée : tango, quick-step, salsa, valse, fox-trot... Grâce à leur buzzer, ils ont le pouvoir d'envoyer deux binômes directement à la toute dernière épreuve éliminatoire où trois couples s'affronteront sur le parquet pour défendre leur place dans la compétition.

•2

21.10 Capitaine Marleau



Série policière - France - 2020

Saison 3 - Episode 6

- L'arbre aux esclaves

Avec Corinne Masiero, Léa Lopez, Virginie Ledoyen, Florence Darel

Marleau pose ses valises chez son ami Loïc pour une semaine de vacances en Guadeloupe. A peine est-elle arrivée, la capitaine de gendarmerie est contrainte de reprendre du service car les gendarmes de l'île doivent partir en urgence à Saint-Martin pour encadrer une manifestation.

3

JEUDI

6

21.05 Tous en Martinique



Présenté par Laury Thilleman, Claudy Siar

Sous le haut parrainage de Julien Clerc pour cette première édition dans les Caraïbes, Laury Thilleman et Claudy Siar se retrouvent sur une scène en plein air qui accueille un plateau d'artistes venus de tous les horizons. Parmi les invités de cette émission spéciale, on retrouve Claudio Capéo, Carla Bruni, Kassav', Vaimalama Chavez, Amir, Kimberose, Keen'V, Dany Brillant...

**CINE +
FRISSTON**

20.50 Terminator 3 : le soulèvement des machines



Film de science-fiction - Etats-Unis - Allemagne - Grande-Bretagne - 2003

Avec Arnold Schwarzenegger, Nick Stahl, Claire Danes

Dix ans après avoir sauvé l'humanité, John Connor vit en marge de la société car il est toujours menacé. Alors qu'un virus informatique contamine les logiciels du monde entier, le T-X, un cyborg indestructible, débarque du futur. Sa mission : tuer John et une certaine Kate Brewster, ainsi que tous ceux qui s'opposent à la dictature des machines.

3

VENDREDI

6

21.05 Inferno



Thriller - Etats-Unis - Hongrie - 2016

Avec Tom Hanks, Felicity Jones, Omar Sy, Irrfan Khan

Poursuivi, Bertrand Zobrist, célèbre généticien, se jette du haut d'une tour. Trois jours plus tard, après avoir fait un terrible cauchemar, le professeur Robert Langdon se réveille dans un hôpital de Florence. Il est aussitôt poursuivi par une tueuse et doit la vie sauve à son médecin, Sienna Brooks, qui accepte de le cacher pour un temps chez elle.

**CINE +
FRISSTON**

20.50 Looper



Film de science-fiction - Etats-Unis - Chine - 2012

Avec Joseph Gordon-Levitt, Bruce Willis, Emily Blunt

En 2044, Joe est un Looper, un tueur à gages qui utilise les voyages dans le temps pour faire disparaître des gens qui déplaisent à Abe, un ponte de la mafia. Quand Seth, un de ses collègues et ami, poursuivi par les hommes de Abe, se réfugie chez lui, Joe le protège et apprend que le Faiseur de pluie, un criminel impitoyable, va régner sur la mafia dans le futur.

21.05 Le meilleur pâtissier



Présenté par Marie Portolano, Cyril Lignac, Mercotte

Le défi de Cyril Lignac s'articule autour de l'orange sanguine. Les candidats doivent intégrer ce fruit dans un dessert aussi gourmand que terrifiant. Dans l'épreuve technique, ils doivent préparer un Vampirul Liliac, un entremets truffé de difficultés techniques. Enfin dans l'épreuve créative, ils vont réaliser des gâteaux dégoulinants de «sang» à la dégustation.

**CANAL+
CINEMA**

20.53 Downton Abbey



Drame - Grande-Bretagne - Etats-Unis - 2019

Avec Richard Bonneville, Michelle Dockery, Maggie Smith

C'est le branle-bas de combat à Downton Abbey où les souverains doivent passer une nuit. Lady Grantham apprend que Lady Maud Bagshaw, sa nièce avec laquelle elle est en froid pour des questions d'héritage, sera également présente. Tom Branson parvient à maîtriser un membre de l'IRA qui tentait d'éliminer le roi et la reine lors d'une parade.

CANAL+

21.10 American Crime Story : Impeachment



Saison 3 - Episode 5/10

- Savez-vous ce que je sais ?
Avec Sarah Paulson, Edie Falco, Beanie Feldstein, Clive Owen

Le procès intenté par Paula Jones contre Bill Clinton est sur le point de commencer. Les avocats du président oeuvrent en coulisses afin de trouver des éléments susceptibles de ternir la réputation de la jeune femme. Alors qu'elle s'apprête à quitter Washington, Monica reçoit une convocation pour témoigner.

RTL9

20.55 Le gardien du manuscrit sacré



Film d'aventures - Etats-Unis - Canada - 2003

Avec Seann William Scott, Jaime King, Chow Yun-Fat

Au Tibet, en 1940, un maître bouddhiste transfère son savoir à son disciple en même temps que la garde d'un manuscrit sacré, clef d'un pouvoir absolu. Trois ans plus tard, les Allemands attaquent le monastère. Le maître est exécuté.

CANAL+

21.09 Une affaire de détails



Thriller - Etats-Unis - 2021

Avec Rami Malek, Jared Leto, Denzel Washington, Chris Bauer

Joe «Deke» Deacon, policier patient et méticieux, mène une vie assez calme dans la ville de Bakersfield, en Californie. Mais une affaire de bottes ensanglantées, possibles preuves dans une affaire criminelle, envoie Deke à Los Angeles pour les récupérer. Deux contrebords administratifs immobilisent alors le policier dans la Cité des Anges.

RTL9

20.55 A l'aube du sixième jour



Film de science-fiction - Etats-Unis - 2000

Avec Arnold Schwarzenegger, Michael Rapaport, Robert Duvall

Aux Etats-Unis, en 2030, le clonage des animaux domestiques est devenu légal mais pas celui des êtres humains. Pourtant, un soir, en rentrant chez lui, Adam Gibson, manque d'être tué dans un terrible accident. L'homme, propriétaire d'une prospère entreprise de voyage en hélicoptère, n'est pas au bout de ses mauvaises surprises.

Syrie : trois morts dans une attaque de drone de la Turquie



Les forces kurdes ont accusé mercredi la Turquie d'avoir tué trois civils dans une attaque de drone ayant visé une voiture dans la ville de Qamichli, sous leur contrôle dans le nord-est de la Syrie.

Dans un communiqué, l'administration kurde du nord et de l'est de la Syrie a affirmé que "l'Etat turc a visé, au moyen d'un drone" une voiture à Qamichli mardi, "tuant trois personnes d'une même famille, dont un homme de 82 ans".

Nuri Mahmoud, un porte-parole des forces kurdes, a précisé que les victimes étaient Youssef Kello, une figure de la lutte nationale kurde, et ses deux petits-fils.

"Cette agression qui a eu lieu au vu et au su de la coalition internationale et de la Syrie constitue un grave développement", a ajouté le communiqué qui a appelé les parties impliquées en Syrie à empêcher toute escalade.

L'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH) a précisé que l'attaque visait un responsable des FDS qui n'était pas dans la voiture, ajoutant que son grand-père, un de ses frères et une troisième personne ont été tués.

Le chef de la diplomatie des Emirats à Damas



Le chef de la diplomatie des Emirats arabes unis a rencontré mardi le président syrien Bachar al-Assad à Damas, la première visite effectuée par un haut responsable de ce pays du Golfe depuis le début de la guerre en 2011.

Signe d'un réchauffement des relations entre le pouvoir syrien et des Etats arabes du Golfe, ce déplacement signale les efforts régionaux en vue de sortir la Syrie de son isolement après 11 ans de guerre qui ont dévasté son économie.

Les Emirats, comme les cinq autres monarchies arabes du Golfe, avaient rompu en février 2012 leurs relations diplomatiques avec la Syrie au moment où la répression sanglante de manifestations se transformait en guerre complexe et dévastatrice.

A Damas, M. Assad et le ministre émirati, cheikh Abdallah ben Zayed Al-Nahyan, ont discuté des "relations entre les deux pays frères et des moyens de les développer dans tous les domaines", selon l'agence syrienne Sana. Le président syrien a salué "les positions objectives et correctes des Emirats qui se sont toujours tenus aux côtés du peuple syrien", d'après l'agence.

Le Quotidien D'ORAN Edition Nationale d'Information

Tunisie : grève générale dans une ville après la mort d'un manifestant



Une grève générale et un rassemblement de protestation ont été organisés mercredi dans une ville du centre-est de la Tunisie après la mort d'un manifestant à la suite de tirs lacrymogènes lors d'une manifestation contre la réouverture d'une décharge.

L'homme, âgé de 35 ans, est décédé mardi avant l'aube à Aguerreb, une ville de la région de Sfax, lorsque les forces de l'ordre ont tiré des grenades lacrymogènes pour disperser

des manifestants qui cherchaient à empêcher la réouverture d'une décharge.

Le parquet a ouvert une enquête pour déterminer les raisons de ce décès. Le ministère de l'Intérieur a affirmé qu'il avait succombé à un problème de santé sans lien avec la dispersion de la manifestation. La grève générale, très suivie dans les secteurs privé et public, a été observée à l'appel de la puissante centrale syndicale UGTT pour dénoncer

"l'intervention sauvage des agents de sécurité" contre les manifestants.

Des milliers de personnes ont par ailleurs participé à une marche pour protester contre les violences imputées aux forces de l'ordre et pour exiger la fermeture de la décharge contestée, selon un correspondant de l'AFP sur place.

Un dispositif policier les a empêchées d'atteindre le site de la décharge, faisant de nouveau usage de gaz lacrymogènes.

Nigéria : 7 policiers tués dans une attaque



Sept policiers ont été tués mardi, dans une attaque armée perpétrée dans le village de Zunai, relevant de l'Etat de Zamfara, dans le nord-ouest du Nigéria, rapportent mercredi des médias locaux.

Selon les mêmes sources, sept policiers auraient été tués et plusieurs civils blessés.

Début novembre en cours, au moins dix personnes ont été tuées dans des attaques séparées d'hommes armés contre deux villages dans l'Etat de Kaduna, avait déclaré le gouvernement de cet Etat du nord-ouest du Nigeria.

Une série d'attaques menées par des hommes armés ont été enregistrées au Nigeria ces derniers mois, faisant des morts et des enlèvements dans la région nord du pays.

EDITORIAL

Par Abdou BENABBOU

VINGT SIX ENFANTS CALCIÉS ET L'ÂME HUMAINE INCENDIÉE

vingt six enfants dont l'âge ne dépasse pas six ans ont été emportés par le feu au cœur d'une école au Niger. Le Diable ne saurait mieux s'en prendre à des bambins innocents dont le seul tort est d'être venus à la vie. Il s'est bien arrangé pour les calciner au creux du plus représentatif symbole de l'apprentissage du savoir, et là où on commence à ouvrir les yeux sur ce que doit être l'existence et là où on apprend à donner un sens à la vie. Quel sens alors pourrait-on donner à celle-ci quand on va à l'école, comme si on allait dans un cimetière pour y être enterré et quelle logique pourrait-on retenir dans cette confusion pour évaluer une quelconque teneur humaine et de ce que l'homme peut représenter ?

A l'opposé, la terrifiante leçon que nous

donne ce Diable est que la vie humaine est devenue une pacotille dérisoire et que l'espèce humaine ne se rend pas compte que sa valeur intrinsèque ne tient plus qu'à peu de chose.

Construite de bois, de pailles, l'école n'a pas besoin de nous renseigner sur les origines de l'incendie et quand bien même elle le ferait pour expliquer le drame, le compte serait loin des explications données sur les vraies origines d'une catastrophe humaine parce qu'il s'agit d'un feu qui s'attise surtout ailleurs et de plus en plus dans

l'âme des êtres supposés intelligents.

Quand on apprend qu'une bavette contre le coronavirus a été vendue à plusieurs millions d'euros, on ne peut que déduire que le monde ne tourne pas rond. Le sort maléfique qui a terrassé les vingt six bambins nigériens n'a rien de divin, comme celui qui a cramoisi une dizaine d'autres quelques mois avant dans le même pays, est l'œuvre de la cupidité et de l'individualisme des pays et des hommes.

Des malheurs semblables et de natures semblables se répètent sans cesse en vain pour tenter de réveiller les consciences. Rien n'y fait. On ne comprend pas que l'apparent bonheur des uns n'a qu'une valeur surfaite quand le malheur étrangle les autres. L'existence est communion et à l'ignorer dans l'aveuglement on aveult la stature humaine et ce qu'elle doit être.

La Pologne interpelle des dizaines de migrants



La Pologne a annoncé mercredi avoir lancé un coup de filet contre des migrants massés à la frontière avec le Bélarus, en interpellant plus d'une cinquantaine alors que les tentatives de traversée augmentent, et a accusé Minsk et Moscou d'organiser une crise aux portes de l'Europe. Environ 3.000 à 4.000 migrants, principalement des Kurdes du Moyen-Orient, sont massés depuis plusieurs jours dans une zone boisée à la frontière orientale de l'Union européenne, sous des températures glaciales et face à un important dispositif polonais destiné à les stopper.

Les Européens accusent depuis des semaines le président bélarusse Alexandre Loukachenko d'alimenter les tensions en délivrant des visas à des migrants et en les acheminant à la frontière pour se venger des sanctions européennes adoptées contre son pays.

La Pologne est allée plus loin, accusant le dirigeant russe Vladimir Poutine, principal allié de Minsk, d'être le coupable de cette crise. Des accusations balayées comme "irresponsables et inacceptables" par le Kremlin.